

CÔTE D'IVOIRE

JUIN 2023

Sous la direction de Jean-César Lammert,
Directeur du Bureau Business France
Côte d'Ivoire



EN PARTENARIAT AVEC



Le choix de la Qualité et de l'Innovation

Audit – Tax & Legal – Advisory

Nous contacter :

T : +225 27 20 22 57 53

Franck Nangbo

Senior Partner, Afrique Francophone Subsaharienne

E : fnangbo@kpmg.ci

GUIDE DES AFFAIRES **CÔTE D'IVOIRE**

RÉALISÉ PAR MEG GUERIN
SOUS LA DIRECTION DE JEAN-CESAR LAMMERT,
DIRECTEUR DU BUREAU BUSINESS FRANCE CÔTE D'IVOIRE

Juin 2023

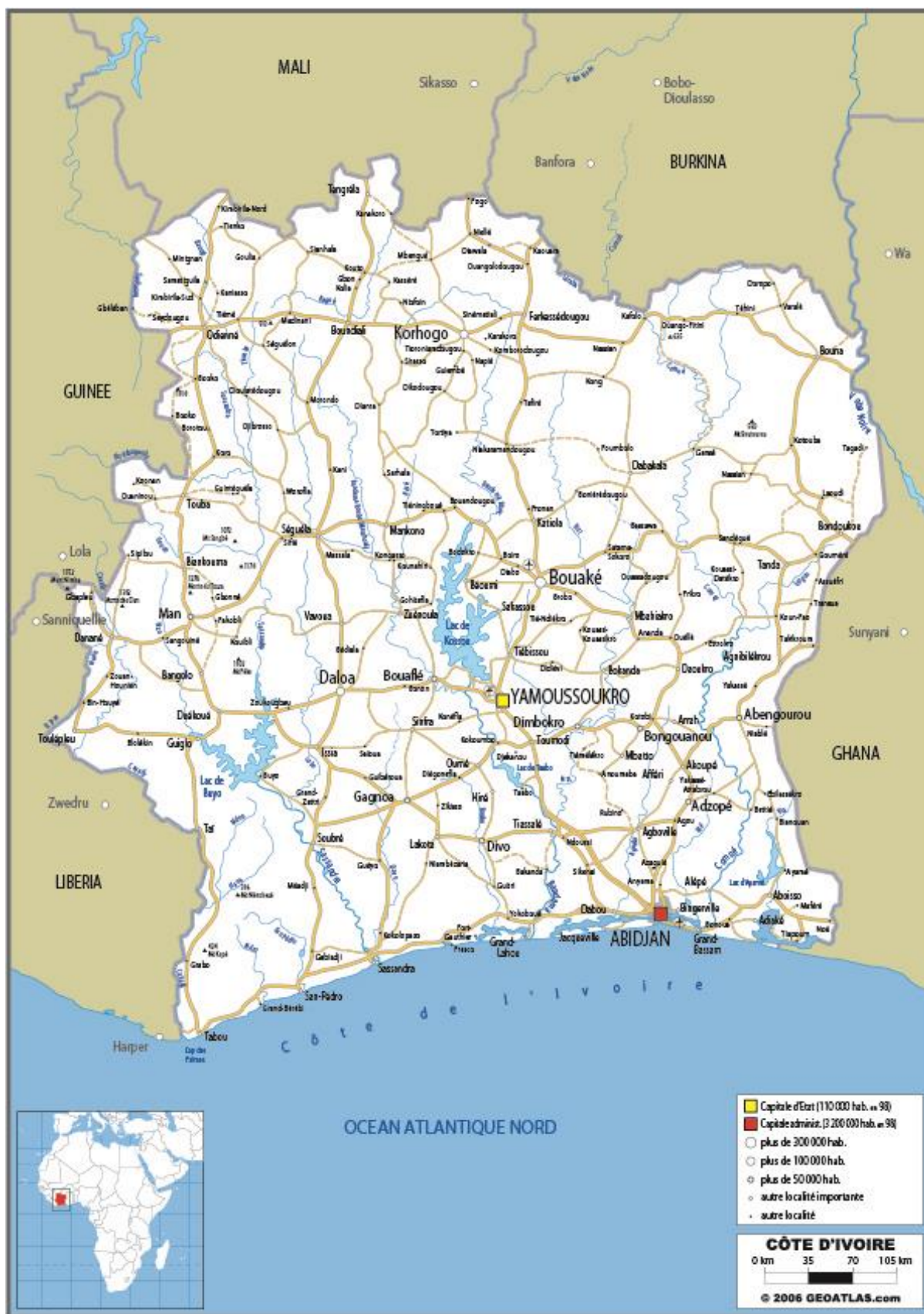
Bureau Business France d'Abidjan
Ambassade de France en Côte d'Ivoire
17 BP 151 Abidjan 17
17, rue Lecoœur – Plateau – Abidjan

© 2023 - BUSINESS FRANCE

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.



Source : GEOATLAS.com* 2009 © Graphi-Ogre

PLANS DES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS DU PAYS

Abidjan : [https://www.google.fr/maps/place/Abidjan,+C %C3 %B4te+d'Ivoire](https://www.google.fr/maps/place/Abidjan,+C%C3%B4te+d'Ivoire)

Yamoussoukro : [https://www.google.fr/maps/place/Yamoussoukro,+C %C3 %B4te+d'Ivoire](https://www.google.fr/maps/place/Yamoussoukro,+C%C3%B4te+d'Ivoire)

Bouaké : [https://www.google.fr/maps/place/Bouak %C3 %A9,+C %C3 %B4te+d'Ivoire](https://www.google.fr/maps/place/Bouak%C3%A9,+C%C3%B4te+d'Ivoire)

REMERCIEMENTS

Cet ouvrage a été actualisé par Meg GUERIN, chargée de développement, ainsi que par l'équipe du Bureau Business France en Côte d'Ivoire, avec la participation et sous la direction de Jean-César LAMMERT, Directeur Business France Afrique de l'Ouest.

Business France a bénéficié de la contribution d'experts externes. Nous tenons donc à remercier les professionnels qui ont bien voulu témoigner et partager leur expérience et connaissance pointue du marché. Les éclairages et mises en perspective qu'ils ont pu nous apporter ont été précieux pour, loin des idées reçues, appréhender l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire. Nous remercions également les annonceurs pour leur expertise et leur soutien financier.

Auteurs externes - Nous remercions pour leur contribution rédactionnelle :

- **Julien VANDRIESSCHE**, Conseiller politique à la chancellerie diplomatique ;
- **Daniel GALLISSAIRES**, Chef du service économique régional (SER) ;
- **Félix DE LIEGE**, Chef du pôle économie et finances du SER ;
- **Caroline ROLSHAUSEN**, Conseillère régionale propriété intellectuelle pour l'Afrique ;
- **Thierry BADOU**, Directeur de l'Attraction des Investissements Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;
- **Franck NANGBO**, Senior Partner, KPMG Afrique Francophone Subsaharienne ;
- **Alex ASSALE**, Directeur général de Bureau Veritas Côte d'Ivoire ;
- **Grégoire CHAUVÉAU**, Secrétaire général du cabinet Chauveau & Associés ;
- **Arnaud FLORIS**, Coordinateur Afrique de Bpifrance.

Témoignages :

- **Solange AMICHIA**, Directrice générale du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) ;
- **Vincent LAMOUCHE**, Directeur général d'OLEA Assurances Côte d'Ivoire ;
- **Aurélié PUJO**, Partenaire et Secrétaire générale chez Amethis ;
- **Jérôme de VILLARD**, Directeur général de NOVAGO AFRICA.

Annonceurs :

- **KPMG ;**
- **Société Générale Côte d'Ivoire ;**
- **OLEA Assurances ;**
- **ACCOR ;**
- **Amethis ;**
- **Bureau Véritas ;**
- **Corsair ;**
- **NOVAGO AFRICA;**
- **CEPICI.**



VOTRE COURTIER D'ASSURANCE PANAFRICAIN

24 Filiales
14 Partenaires

Notre expertise

Dommages • Automobile • Santé
Cyber • Fraude • Transport •
Responsabilité civile • Violence
Politique et Terrorisme •
Construction



Filiales & Partenaires

Be Africa, Choose OLEA
info@olea.africa - **www.olea.africa**
+225 27 22 41 97 65

PRÉFACE

Les liens entre la France et la Côte d'Ivoire, première économie francophone de l'Afrique de l'Ouest, sont très forts, dans tous les domaines (politique, sécuritaire, économique, culturel).

La France est, notamment, le premier partenaire commercial de la Côte d'Ivoire, pays qui accueille la plus importante présence d'entreprises françaises en Afrique subsaharienne.

La France est également le premier bailleur bilatéral de la Côte d'Ivoire, qui bénéficie d'un mécanisme de conversion de dette (C2D) pour un montant global de 2,89 Mds EUR en 3 tranches. Ce mécanisme est mis en œuvre en plusieurs tranches et la dernière tranche a été signée en 2021 pour un montant 1,13 Md EUR pour une période 2021-2025. Le C2D, co-piloté par les deux États, est mis en œuvre par l'AFD pour le compte de la France. Le C2D a permis la réalisation de nombreuses avancées dans tous les secteurs, notamment la santé, l'éducation, l'environnement, la mobilité et l'agriculture ; gouvernance financière et industrie culturelle et créative sont les 2 nouvelles priorités de la 3^e tranche.

Sur le plan culturel et universitaire, l'Institut français, les alliances françaises et les huit établissements scolaires homologués (8 200 élèves) constituent un formidable réseau de rayonnement culturel et de promotion de la langue française.

Dans le domaine politique et sécuritaire, les relations, denses, sont excellentes. Outre la présence des Forces françaises en Côte d'Ivoire, la France contribue activement à la création, de l'Académie Internationale de lutte contre le terrorisme, qui permet aux pays africains de mieux affronter les risques sécuritaires, notamment le terrorisme.

L'intensité de notre relation bilatérale se reflète dans la communauté française en Côte d'Ivoire, caractérisée par son dynamisme. Nos compatriotes créent de l'emploi et de la richesse, et promeuvent le rayonnement et l'influence de la France. 17 600 Français sont inscrits en Côte d'Ivoire, dont 48 % de binationaux.

La Côte d'Ivoire se présente, d'évidence, comme la porte d'entrée pour développer vos activités commerciales en Afrique de l'Ouest. Vous pouvez compter sur l'engagement et le professionnalisme des services de l'ambassade, et en premier lieu de l'équipe de Business France !



S.E.M. l'Ambassadeur Jean-Christophe BELLIARD,
Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire

AVANT-PROPOS

Plusieurs raisons militent pour choisir la Côte d'Ivoire pour exporter ou pour s'implanter. Tout d'abord, la taille et le dynamisme d'une économie qui constituent la locomotive de l'UEMOA. Ensuite, le rôle de plateforme régionale joué par la Côte d'Ivoire. Enfin, la densité exceptionnelle de notre relation économique bilatérale qui conduit à faire de la Côte d'Ivoire notre deuxième débouché en Afrique subsaharienne.

La Côte d'Ivoire est une puissance économique sous-régionale (40 % du PIB total de la zone UEMOA) **et l'une des plus dynamiques d'Afrique subsaharienne**. Elle a rapidement rebondi depuis début 2021, reprenant un rythme de croissance soutenue (un peu plus de + 6 % par an). Le pays bénéficie d'une diversification unique dans la zone : si le secteur agricole reste important (22 % du PIB, 1^{er} producteur mondial de cacao, de noix de cajou..., 1^{er} exportateur africain de caoutchouc), l'industrie représente désormais 22 % du PIB (mines, énergie, industrie agro-alimentaire...) et les services ne cessent de se développer (56 % du PIB), notamment portés par la consolidation du rôle de hub logistique et financier régional d'Abidjan. Le Programme National de Développement en cours de déploiement, lequel mobilisera 90 Mds EUR sur la période 2021-2025, accompagne la transformation structurelle de l'économie (industrialisation, valorisation de la production agricole locale, formation, infrastructures de santé...).

Le cadre macro-économique reste bien tenu. L'appartenance du pays à la zone franc assure une stabilité monétaire qui se traduit par l'absence de risque de change pour les exportateurs et investisseurs français, voire européens, ainsi qu'un niveau d'inflation contenue (5,5 % en 2022, soit un niveau 3 fois inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne). Si le déficit budgétaire s'est creusé (près de 6 % du PIB en 2022), le pays n'a pas de difficulté à financer son déficit courant externe, disposant d'une bonne signature sur les marchés (2^e pays le mieux noté en Afrique subsaharienne par les agences Fitch et S&P) et d'une bonne réputation auprès des bailleurs internationaux.

La Côte d'Ivoire constitue une véritable plateforme régionale. Grâce à ses infrastructures logistiques (son aéroport premier hub régional, ses deux ports...) et un environnement des affaires relativement favorable, la Côte d'Ivoire est considérée par un nombre croissant d'entreprises étrangères comme la porte d'entrée pour leur développement en Afrique de l'Ouest et au-delà.

Sur ce marché ouvert (accord de partenariat économique UE-Côte d'Ivoire avec un démantèlement tarifaire progressif) **et en croissance, la France occupe une place majeure dans l'économie ivoirienne**. Elle est son deuxième fournisseur avec une part de marché de 10 % en 2021 (1,4 Md EUR). De même, la Côte d'Ivoire est notre 2^e débouché en Afrique subsaharienne, juste derrière l'Afrique du Sud. La France est également le premier investisseur étranger, avec près de 1 000 entreprises françaises, dont 250 filiales hexagonales. Elle y déploie ses outils d'aide au développement (notamment via

le Contrat de Développement et Désendettement) et tous les instruments financiers de soutien à l'export sont mobilisés.

Les autorités sont engagées dans un programme ambitieux visant à faire entrer la Côte d'Ivoire dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure à horizon 2030. Il importe plus que jamais que les entreprises françaises développent leur présence sur un marché ivoirien où elles jouissent d'une bonne image et du soutien de la Team France Export présente au complet.



Daniel GALLISSAIRES

Chef du service économique régional pour l'Afrique de l'Ouest hors Nigéria-Ghana (Direction générale du Trésor)

ÉDITORIAL

La Côte d'Ivoire poursuit depuis 2012 une trajectoire de développement soutenue qui renforce sa position stratégique en Afrique de l'Ouest. Ce dynamisme se ressent particulièrement à Abidjan, qui exerce un pouvoir d'attraction tout en lui conférant **une position incontournable de hub régional**.

À court et moyen terme, les **grands projets d'infrastructures** dans le domaine des transports (métro, extension de l'aéroport), de l'énergie, de l'assainissement, et BTP (Tour F, les 4^e et 5^e ponts) associés à un développement industriel dans plusieurs secteurs porteurs (IAA, mines, O&G...) maintiendront assurément un rythme élevé de la croissance de son PIB.

Les perspectives restent nombreuses pour toutes les entreprises françaises désireuses de se projeter en Afrique de l'Ouest, à partir d'Abidjan comme tête de pont. Il ne faut cependant pas s'imaginer arriver en terre conquise, car les excellents résultats de l'économie ivoirienne attisent de nombreux concurrents.

Toute démarche de prospection requiert de l'assiduité et doit s'inscrire dans une logique de long terme ayant pour finalité une présence pérenne, via un distributeur, un partenaire ivoirien ou une filiale locale qui développera de la valeur et du contenu local. Dans cette phase d'implantation, la formule VIE est plébiscitée par nos entreprises et les partenaires référencés « solution Team France Export » sont pleinement mobilisés pour vous accompagner !

Le guide évoque les points saillants de l'environnement économique et politique, le contexte réglementaire/juridique, les spécificités de la pratique des affaires, les types de relais commerciaux et les différentes formes d'implantation, ainsi que les usages dans la communication avec la presse. Les différents thèmes, abordés par des spécialistes, sont enrichis de témoignages d'entrepreneurs et de conseils pratiques. Une liste de contacts institutionnels et privés complète l'ouvrage pour le rendre pleinement opérationnel.

Enfin, pour **passer à l'action, toute l'équipe du bureau Business France d'Abidjan se tient à votre disposition pour vous accompagner** sur ce marché porteur, sur lequel il est urgent de renforcer nos positions !

Bonne arrivée en Côte d'Ivoire ! Akwaba !



Jean-César LAMMERT
Directeur Business France Afrique de l'Ouest

SOMMAIRE

1. CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS	17
Les points-clés du marché	19
Les points clés de l'environnement politique	26
Les points-clés des échanges	30
Les secteurs porteurs	35
2. FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS	49
Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal	51
Importer en Côte d'Ivoire	55
S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires	65
Aides et appuis	68
Trouver le bon partenaire commercial	75
• Les importateurs-distributeurs	75
• Les agents, représentants commerciaux	75
• La vente directe	77
• Vente en ligne ou e-commerce	77
• Établir le bon contrat commercial	79
• Relations avec les bailleurs de fonds	80
Réussir son implantation	87
• Le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI)	87
• Les formes de sociétés	87
• Ouvrir un bureau de représentation / Créer une succursale	92
• Les autres formes d'implantation	95
Se faire connaître	99
• Les principaux médias et supports médias	99
• Les supports non-médias	102
• Les réseaux sociaux	103
• Faire un communiqué de presse	103
• Recourir à une agence de relations publiques	104

Se faire payer	105
Se protéger	108
• Présentation des lois et organes	108
• Les brevets	108
• Les marques	111
• Les dessins et modèles	114
• Les noms et enseignes commerciales	116
• Le droit d'auteur	117
3. CONTACTS UTILES	119
• Cabinets et agences référencés par Business France	121
• Banques, assurances, fonds d'investissement	122
• Logistique	124
• Promotion - communication	127
• Représentations françaises	129
• Institutions	131

CORSAIR

Voyagez en bonne compagnie | ✈



**ON ADORE
VOUS PRENDRE SOUS
NOTRE AILE | ✈**

Avoir **une équipe attentionnée**,
à l'écoute de vos envies et de vos attentes,
c'est ça voyager en bonne compagnie.

1

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS



CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points-clés du marché

GÉOGRAPHIE

Encore appelée « Terre d'Éburnie », la Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest et s'étend sur 322 460 km², représentant ainsi la moitié de la superficie de la France. Ses frontières sont délimitées par le Mali et le Burkina Faso au nord, la Guinée et le Libéria à l'ouest et par le Ghana à l'est. Le Sud du pays offre une façade maritime de 520 km sur l'océan Atlantique. Le pays est divisé en 14 districts dont 2 autonomes, eux-mêmes subdivisés en 31 régions, comprenant 108 départements et 510 sous-préfectures. La capitale administrative, Yamoussoukro, est située au centre du pays, tandis que la capitale économique, Abidjan, est proche du rivage au sud.

Abidjan jouit d'un climat subtropical, chaud et humide, dont la température est comprise entre 24 et 31°C tout au long de l'année. Les régions du sud, en suivant une ligne à la latitude de Yamoussoukro, bénéficient d'un climat équatorial. Au nord de cette ligne, il évolue vers un climat tropical. Le relief est composé de plaines côtières au sud, de plateaux au centre et au nord, ainsi que de montagnes à l'ouest, culminant avec le mont Nimba (1 752 m). Le territoire compte quatre principaux fleuves : le Bandama (1 160 km), le Cavally (700 km), la Comoé (1 050 km), et le Sassandra (600 km). Par ailleurs, le pays dispose du plus vaste réseau lagunaire d'Afrique. La lagune Ébrié est la plus importante de Côte d'Ivoire, partant de Grand-Bassam à Toukouzou et baignant la majeure partie d'Abidjan.

La Côte d'Ivoire présente deux types de végétation : la forêt au sud, propice aux cultures comme le maraîchage, les cocotiers, l'ananas ; et la savane au nord, propice aux cultures comme le mil, le riz, le coton, l'anacarde. Le sous-sol ivoirien regorge d'importantes ressources minières telles que l'or et le diamant, ainsi que de ressources énergétiques comme le pétrole et le gaz naturel.

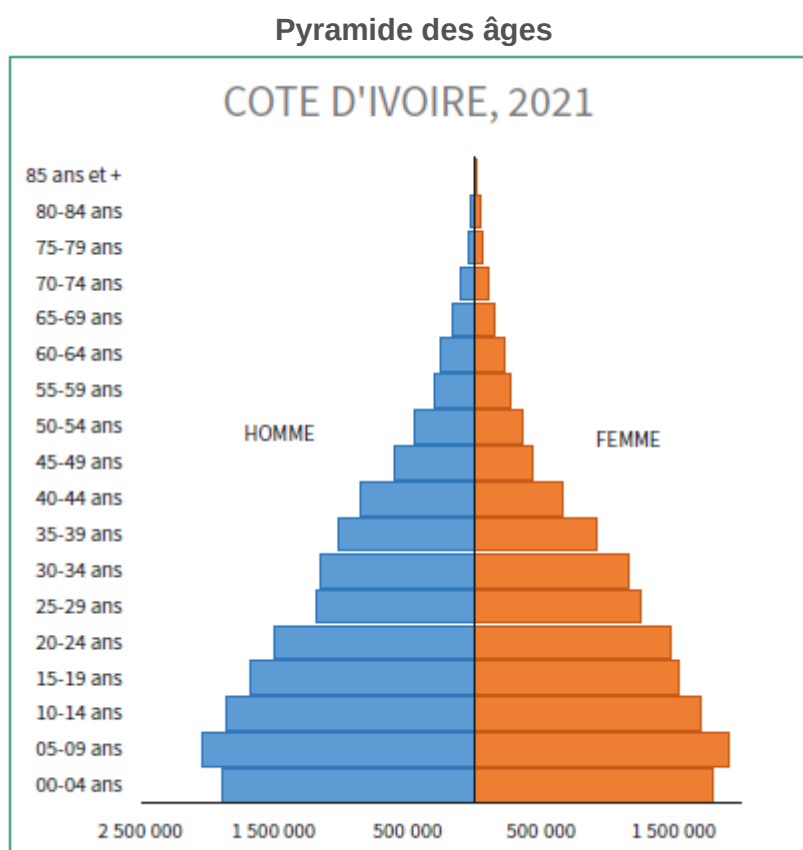
DÉMOGRAPHIE

La population ivoirienne compte 29,4 M d'habitants - soit plus du tiers de la population française - avec plus de 6 M d'étrangers dont 17 584 ressortissants français (93 % résident dans l'agglomération d'Abidjan et majorité de binationaux), chiffre auquel il convient d'ajouter environ 3 000 compatriotes qui ne se sont pas enregistrés. 52,1 % d'hommes pour 47,9 % de femmes composent la population ivoirienne, et sa densité s'élève à 91 hab./km² contre 117,6 hab./km² en France. La croissance démographique annuelle atteint 2,9 % contre 0,2 % en France.

(Sources : gouvernement et Banque mondiale)

Cette population est inégalement répartie, avec une concentration de la population particulièrement importante dans le district d'Abidjan, la capitale économique, qui comprend à elle seule, en 2021, près de 6,3 M d'habitants soit environ 21,5 % de la population totale. Abidjan est ainsi la deuxième métropole d'Afrique de l'Ouest. L'urbanisation s'intensifie, la population urbaine représentant 52,5 % de la population totale, toutefois largement concentrée dans le district d'Abidjan (41 % de la population urbaine).

La population se caractérise par sa jeunesse, puisque 38,2 % ont moins de 15 ans ; 75,6 % ont moins de 35 ans et les personnes âgées de plus de 65 ans ne représentent que 2,6 %. L'âge médian est de 19 ans.



Source : Pyramide des âges – Côte d'Ivoire 2021 / Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021)

Développement humain et niveau de vie

Indicateurs	Côte d'Ivoire	Afrique subsaharienne
Part de la population disposant de moins de 1,9 USD/jour en PPA	11,4 % (2018)	35,1 % (2019)
Taux de chômage (2021)	3,5 %	7,7 %
Taux net de scolarisation (2021)	94,8 %	79,9 % (2020)
Taux d'alphabétisation	90 % (2019)	66 % (2020)
Espérance de vie à la naissance (2021)	58,6 ans	60,1 ans
Indice de développement humain (2021)	0,550 (159/191)	0,547
Salaire minimum (2022) *	114,3 EUR	< 80 EUR
Accès aux commodités (2020)	Eau* : 35,2 % Électricité : 69,7 %	Eau** : 30 % Électricité : 48,4 %

Source : FMI, Banque mondiale, ONU, UNESCO ;

* le salaire minimum pour la Côte d'Ivoire (SMIG) est celui revalorisé (+ 25 %) et appliqué au 1^{er} janvier 2023, à savoir 75 000 FCFA contre 60 000 FCFA auparavant ;

** Services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

À l'instar de nombreux pays africains, on distingue une classe défavorisée et une classe aisée. Néanmoins, la croissance économique soutient l'émergence progressive d'une classe moyenne, aujourd'hui estimée à 26,4 % de la population, selon une étude de l'École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan pour le compte de l'Agence française de développement. La classe moyenne s'est développée en Côte d'Ivoire mais cela reste insuffisant pour dynamiser l'économie du pays. Elle est, par ailleurs, très hétérogène.

Exemple d'un profil type de classe moyenne à Abidjan

Profil

- Bon niveau d'éducation (Baccalauréat)
- Fonctionnaire d'Etat, entrepreneur ou salarié du privé
- Deuxième activité souvent informelle
- Nombre d'enfants limité
- Engagement dans la vie communautaire, sociale et religieuse

Consommation

- Apprécie les produits locaux dans l'alimentaire et les marques internationales pour la mode et les cosmétiques
- Utilise beaucoup les nouvelles technologies (mobile banking, messageries instantanées)
- Dépense davantage pour les enfants
- Fait ses achats plus de deux fois par semaine pour les produits frais ; 2 à 3 fois par mois pour les produits de beauté ; au moins une fois par mois pour les boissons spiritueuses

Finance

- A un revenu compris entre 12 et 65 dollars par jour
- Gère rigoureusement le budget familial
- Epargne via des systèmes traditionnels (tontine), soit bancarisé avec un accès au crédit
- Investit sur l'avenir pour éviter le déclassement : éducation des enfants (13% à 14% du revenu), accession à la propriété

« Une famille de cinq personnes dont le chef de famille, d'au moins la trentaine, travaille ainsi que son épouse. Leurs équipements sont des téléphones portables, une connexion Internet, un téléviseur, un frigo, sans oublier une voiture d'occasion. Ils accordent une part importante de leurs revenus à la santé et l'éducation. Cette famille type de classe moyenne est bancarisée et parvient à sortir en famille pour visiter les centres commerciaux ».

Source : Deloitte, Banque mondiale, Jeune Afrique

LANGUES

La langue officielle du pays est le français. Elle est parlée par plus de 70 % de la population, que ce soit à l'école, dans l'administration et dans les zones urbaines. Le français utilisé au quotidien relève du langage soutenu.

Il existe plus de 70 ethnies regroupées en 5 groupes principaux : les *Akan* (est, centre et sud-est ; 38 % de la population totale), les *Mandé du nord* (nord-ouest ; 22 %), les *Gour* (nord-est ; 22 %), les *mandés du sud* (ouest ; 8,6 %) et les *Krou* (sud-ouest ; 9,1 %). L'ethnie dioula occupe une position privilégiée, car c'est celle de la langue du commerce, du marché. Elle est parlée par plus des deux tiers de la population, toutes origines ethniques confondues.

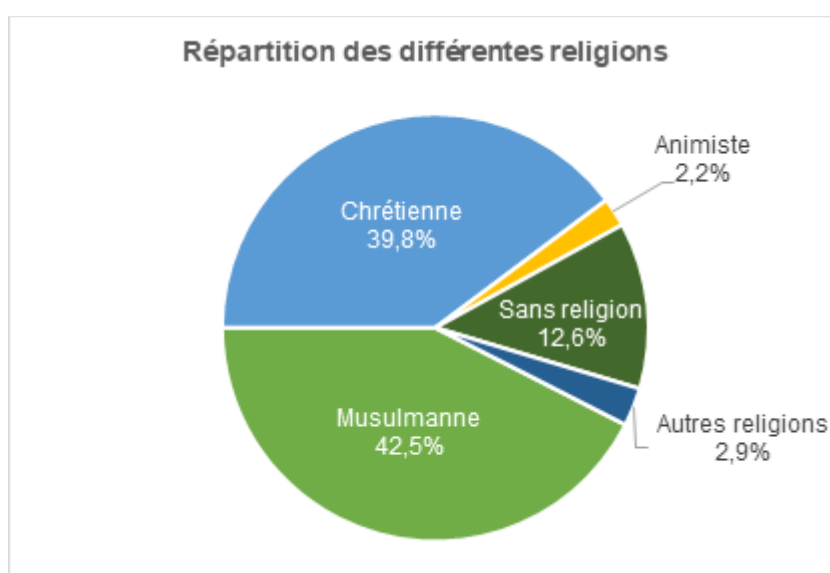
L'anglais est plutôt scolaire et utilisé dans le cadre professionnel, dans les institutions internationales ainsi que les grandes entreprises étrangères.

Enfin, il existe un français de la rue appelé le *nouchi*. Cet argot, né en 1980, est un mélange de phrases courtes ou d'adjonctions de termes tirés du vécu de la rue, de l'anglais, du français et de dialectes locaux (exemple : la France est appelée « *Bingue* », et un ressortissant français est un « *Binguiste* »).

RELIGIONS

État laïc, la Côte d'Ivoire est également multiconfessionnelle. On y distingue des musulmans, des chrétiens, des animistes, des sans religion et des adeptes d'autres religions. Les religions prédominantes en Côte d'Ivoire sont les religions musulmane (42,5 %) et chrétienne (39,8 %). Les animistes et les personnes « sans religion » représentent respectivement 2,2 % et 12,6 % de la population.

Les horaires des cultes sont donc essentiellement le vendredi après-midi et le dimanche matin. La Côte d'Ivoire est la seule nation d'Afrique de l'Ouest à avoir mis en place un ministère des Cultes, en 2011, et les différentes communautés religieuses cohabitent plutôt harmonieusement.



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2021)

ÉCONOMIE

La Côte d'Ivoire fait figure de puissance économique sous-régionale, contribuant à plus du tiers du PIB (estimé à 70,1 Mds USD en 2021) de l'UEMOA et plus de 40 % de ses exportations. Sa population est estimée à 29,4 M d'habitants (soit 22 % de la population totale de l'UEMOA), dont 21,8 % d'étrangers. Placée depuis de 2012 à 2017 sur un sentier de croissance soutenue – de l'ordre de 8 % par an en moyenne – l'économie ivoirienne a traversé plusieurs crises concomitantes en 2017 (baisse du cours mondial du cacao de près de 50 %, remontée des cours du pétrole, mouvements sociaux et mutineries, etc.), qui n'ont toutefois pas altéré sa dynamique, avec une croissance autour de 7 % par an jusqu'en 2019.

La Côte d'Ivoire présente des signes de transformation structurelle, comme en témoignent l'émergence d'une transformation locale de matières premières et la diversification des exportations. La consommation privée et les investissements – essentiellement publics mais de plus en plus privés – sont les principaux contributeurs à la croissance. D'ailleurs, l'économie ivoirienne bénéficie encore d'un effet de rattrapage après la période de faibles

investissements des années 2000, qui lui a permis de réduire le déficit en infrastructures ; ainsi, le pays représenterait environ 50 % du réseau routier de l'UEMOA.

Par ailleurs, le pays maintient son rang de 1^{er} producteur mondial de cacao (plus de 40 % de part de marché) et est même devenu en l'espace de quelques années le 1^{er} producteur mondial d'anacarde (autour de 20 % de la production mondiale). Malgré cela, son secteur agricole ne représente plus que 22 % du PIB ; le secteur secondaire, qui compte également 22 % du PIB, concerne principalement le raffinage de pétrole, l'énergie, l'agro-alimentaire et le BTP ; enfin, le secteur tertiaire, prépondérant à environ 56 % du PIB, est dominé par les télécommunications, les transports (portuaire et aérien), la distribution et les activités financières.

En 2020, du fait de l'impact de la COVID-19, la croissance a ralenti à + 2 %, seulement ; et le rebond a été particulièrement fort en 2021, autour de 7 % de croissance, ce qui en fait une des économies parmi les plus dynamiques d'Afrique. La croissance en 2022 est estimée entre 6 % et 7 % et pourrait garder ce rythme à moyen terme (2023-2024) autour + 6,5 %, toujours tirée par les investissements et la consommation. Ces perspectives sont toutefois soumises à d'importants risques baissiers, en lien avec l'impact du conflit en Ukraine et la hausse du coût de matières premières, le durcissement des conditions d'emprunt et l'instabilité sécuritaire dans le Sahel.

Plusieurs facteurs expliquent la résilience de l'économie ivoirienne :

- La diversification de l'économie et sa structure peu dépendante du tourisme et des transferts monétaires opérés par des personnes migrantes ;
- La réponse rapide des autorités à la crise sanitaire avec des mesures de confinement initiales fortes pour contenir la contagion, puis une levée rapide de ces mesures ;
- L'entrée en crise avec des fondamentaux économiques relativement sains (efforts de consolidation budgétaire, croissance forte) ;
- Le fort dynamisme de la commande publique, matérialisé par les nombreux chantiers d'infrastructures en cours (métro d'Abidjan, extension de l'aéroport, construction ou réhabilitation de stades en vue de la CAN 2024, modernisation du Port autonome d'Abidjan, etc.) ;
- Le soutien des partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire dont l'appui financier peut représenter jusqu'à ¼ du budget de l'État ;
- La stabilité de sa monnaie (arrimée à l'Euro) se traduisant par l'absence de risque de change et limitant le niveau de l'inflation (5,2 % en 2022, seulement – soit près de 3 fois inférieur à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne).

Le déficit public est resté à un niveau élevé en 2021 à près de 5,1 % du PIB, contre 5,6 % en 2020. En 2022, le déficit serait légèrement en dessous de 6 % du PIB ; le gouvernement ayant dû mettre en place des mesures économiques et sociales coûteuses afin de contrer la conjoncture inflationniste, notamment à travers le plafonnement de prix de certains produits alimentaires et des subventions sur les prix de l'essence. Un retour à un déficit conforme au critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB pourrait être effectif à partir de 2025.

La dette publique ivoirienne devrait atteindre 56 % du PIB en 2022, après 52,1 % en 2021 : le pays demeure en risque de surendettement modéré. La Côte d'Ivoire fait partie des pays d'Afrique subsaharienne ayant accès aux marchés internationaux. En novembre 2020, elle a émis avec succès un Eurobond de 1 Md EUR sur 11 ans, avec un coupon de 4,875 %, le plus faible jamais obtenu par le pays et ses pairs sur le continent. Elle a confirmé ce succès en procédant à deux autres émissions d'Eurobonds en février 2021, notamment 600 M EUR à 4,3 % sur 10 ans et 250 M EUR à 5,75 % sur 26 ans. Cependant,

dans un contexte de marché moins favorable, la Côte d'Ivoire s'est abstenue depuis de lever un Eurobond. Par ailleurs, le pays bénéficie depuis le 6 juillet 2021 d'une nouvelle notation par l'agence Standard & Poor's (S&P) : « BB- » avec perspective stable, devenant ainsi le 2^e pays le mieux noté d'Afrique sub-saharienne chez S&P. Quelques semaines après, Fitch Ratings a, à son tour, relevé la note du pays de « B+ » à « BB- », avec perspective stable. Compte tenu de la remontée des taux sur les marchés internationaux, la Côte d'Ivoire n'a pas procédé à l'émission d'un nouvel Eurobond en 2022.

- **Accords économiques**

OMC (Organisation mondiale du commerce) : membre de l'OMC depuis le 1^{er} janvier 1995 et membre du GATT depuis le 31 décembre 1963. La Côte d'Ivoire est membre des groupes de négociations suivants : ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique auxquels l'Union européenne accorde des préférences), Groupe africain (43 états membres africains), G-90 (70 états membres = Groupe africain + pays ACP + Pays les moins avancés), G-33 (47 états membres - aussi dénommé « Amis des produits spéciaux » dans le secteur agricole), Pays visés au paragraphe 6 (12 états membres - Groupes de pays pour lesquels moins de 35 % des produits non agricoles sont visés par des plafonds tarifaires légalement consolidés), Auteurs du W52 (109 états membres - négociations sur les indications géographiques).

UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine)

Les pays membres de l'UEMOA partagent une monnaie commune, le Franc Communauté Financière Africaine ou Franc CFA (XOF) qui a une parité fixe avec l'euro (1 EUR = 655,957 FCFA). La BCEAO, la banque centrale des États de l'UEMOA, a pour principales fonctions la centralisation des réserves de change, la gestion monétaire des pays membres, la tenue des comptes des Trésors des États membres et la définition des lois bancaires applicables dans chaque pays. Les 8 pays membres de l'UEMOA sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Guinée-Bissau.

L'UEMOA est présidée depuis mars 2022 par Patrice TALON, actuel président de la République du Bénin.

APE

L'accord de partenariat économique intérimaire (APEi) entre l'UE et la Côte d'Ivoire, ratifié en août 2016, est entré effectivement en vigueur en décembre 2019. Il prévoit l'accès en franchise de droits pour toutes les exportations ivoiriennes vers l'UE et la libéralisation de 80 % des importations en provenance de l'UE dans un délai de 10 ans s'étendant jusqu'en 2029, sur le principe de la suppression immédiate et non progressive des taux. La première phase de démantèlement porte sur 1 155 lignes du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO appliqué en Côte d'Ivoire. Des clauses de sauvegarde ont été inscrites pour protéger l'économie ivoirienne en cas de nécessité et une compensation par l'UE des pertes fiscales nettes a été instaurée. Avec la mise en place de cet accord, l'UE et la Côte d'Ivoire visent un doublement de leurs échanges commerciaux à l'horizon 2029, pour atteindre 15 Mds EUR. À noter que les deux partis se sont engagés à remplacer l'APEi par l'APE régional avec l'Afrique de l'Ouest lorsque que cet accord sera adopté.

ZLECAf

La Côte d'Ivoire fait partie des 44 États ayant ratifié l'accord sur la zone de libre-échange continental africaine (ZLECAf), signé en mars 2018 et entré en vigueur en mai 2019. Ces accords prévoient notamment la suppression de 90 % des lignes tarifaires (« produits non sensibles »), soient libéralisées après 5 (non-PMA) ou 10 ans (PMA), que 7 % (« produits sensibles ») soient libéralisées dans un délai de 6 à 10 (non-PMA) ou 13 ans (PMA) et que 3 % (« produits exclus ») conservent des restrictions douanières. La ZLECAf prévoit également la simplification des formalités administratives et des procédures douanières.

L'enjeu est de favoriser le commerce intrarégional et l'intégration des entreprises africaines dans les chaînes de valeur mondiales. En 2022, sept pays (Égypte, Ghana, Cameroun, Kenya, Rwanda, Tunisie, Ile Maurice) expérimentent les règles envisagées, ainsi que d'autres procédures administratives propres à la ZLECAf (manifeste, déclarations en douane et d'origine labelisés en ligne). La ZLECAf, qui regroupe 54 des 55 pays d'Afrique, pourrait devenir la plus grande zone de libre-échange du monde, avec 1,2 Md de consommateurs et un PIB combiné d'environ 2 500 Mds USD.

- **Accords économiques bilatéraux**

AFD : contrat de désendettement et de développement (C2D) entre la France et la Côte d'Ivoire. Le troisième C2D a été signé en octobre 2021 pour un montant de 1,145 Md EUR sur la période 2021-2025.

AGOA (African Growth and Opportunity Act) : votée par le congrès américain en mai 2000, cette loi soutient l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain. 38 pays africains en bénéficient dont la Côte d'Ivoire depuis 2012.

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points clés de l'environnement politique

PRÉSENTATION POLITIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

- **Dispositif institutionnel**

Indépendante depuis le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire est une république basée sur un régime présidentiel proche du système français. Le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Le Chef de l'État est détenteur exclusif du pouvoir exécutif et est également le chef suprême des armées et de l'administration. Il nomme le Premier ministre et le vice-président. Le président nomme également les autres membres du gouvernement et détermine leurs attributions, sur proposition du Premier ministre. Ce dernier dirige et coordonne l'action du gouvernement. Depuis le remaniement d'avril 2022, le gouvernement est composé de 32 ministres, sous l'égide du Premier ministre, Patrick Achi. En avril 2022, Tiémoko Meyliet Koné, ancien gouverneur de la BCEAO, a été désigné vice-président (poste vacant depuis juillet 2020).

Le pouvoir législatif est bicaméral depuis la révision de la constitution de novembre 2016. Le parlement est désormais constitué de deux chambres : l'Assemblée Nationale, basée à Abidjan, qui comprend 255 députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct ; et un sénat composé de 99 sénateurs (dont 33 nommés par le président de la République) et dont le siège est à Yamoussoukro.

Le conseil constitutionnel statue sur l'éligibilité des candidats aux élections présidentielles et législatives et arbitre également les contestations liées aux élections. Il est présidé par Mamadou Koné depuis 2015.

- **Vie politique**

Trois partis principaux dominent la vie politique ivoirienne :

- **Le Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP)**, dont Alassane Ouattara est l'autorité morale. Créé en 2005, ce rassemblement émane d'une alliance entre le parti d'Alassane Ouattara (le Rassemblement des Républicains - RDR) et celui d'Henri Konan Bédié, le PDCI, dans la perspective des élections de 2010. Après près de quinze ans d'union, cette alliance s'est brisée en août 2018 et le parti est aujourd'hui majoritairement composé de membres issus du RDR, et a pour fief la moitié nord du pays.
- **Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)**, l'ancien parti unique (de 1960 à 1990), fondé par le père de la Nation, Félix Houphouët-Boigny. Le parti, dont la base électorale se situe au centre du pays, est aujourd'hui dirigé par Henri Konan Bédié, président de la République de 1993 à 1999 et candidat malheureux à l'élection présidentielle d'octobre 2020.
- **Le Parti des Peuples Africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI)**, créé par Laurent Gbagbo (président de 2000 à 2010) en octobre 2021, à la suite de son acquittement par la Cour Pénale Internationale (CPI) quelques mois plus tôt, mettant un terme à son incarcération à La Haye après dix ans de procédure. Le

parti est essentiellement composé de caciques du parti qu'il avait fondé dans les années 90 (le Front populaire Ivoirien - FPI), dont le bastion se situe à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Le FPI existe toujours, mais a perdu en influence, et est aujourd'hui dirigé par Pascal Affi N'Guessan (ancien Premier ministre de Laurent Gbagbo).

D'autres figures composent la vie politique ivoirienne, telles que Charles Blé Goudé (ancien proche de Laurent Gbagbo, lui aussi acquitté par la CPI, qui dirige le COJEP), Simone Gbagbo (ex-femme de Laurent Gbagbo à la tête du Mouvement des générations capables), ou encore Guillaume Soro (ancien Premier ministre du Président Ouattara, aujourd'hui accusé de tentative de déstabilisation de l'Etat, et en exil).

Le dernier scrutin présidentiel s'est tenu le 31 octobre 2020. Quatre candidats ont été retenus par le conseil constitutionnel : Alassane Ouattara (RHDP), Kouadio Konan Bertin (indépendant), Pascal Affi N'Guessan (FPI) et Henri Konan Bédié (PDCI). Ces deux derniers ont toutefois boycotté le scrutin, après avoir appelé à la « désobéissance civile », considérant inconstitutionnelle la candidature du président sortant. Celui-ci a été élu avec 94,2 % des voix, à l'occasion d'un scrutin marqué par des violences dans le centre du pays, provoquant la mort de 87 personnes entre août et novembre 2020.

Les dernières élections législatives ont eu lieu le 6 mars 2021, dans un climat d'apaisement et d'inclusivité inédits, grâce à l'organisation d'un dialogue politique dans les mois précédents. Le RHDP d'Alassane Ouattara a conservé la majorité absolue (137 sièges sur 255) de l'Assemblée Nationale, malgré un recul de 30 sièges. Les partis d'opposition ont obtenu 91 sièges et les indépendants 26.

Les prochaines élections (municipales et régionales) auront lieu en octobre 2023, avant les élections présidentielles en octobre 2025.

Pour l'heure, le climat politique est dans une phase particulièrement apaisée, grâce à un dialogue régulier entre l'ensemble des parties prenantes, illustré par la rencontre entre le Président Ouattara, Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo le 14 juillet 2022.

- **Politique étrangère**

La Côte d'Ivoire a su retrouver toute sa place dans la sous-région et sur la scène internationale suite à la crise de 2010. Son élection à un siège de membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour le biennium 2018 - 2019 l'illustre. Le pays fait également figure de pôle de croissance et de stabilité attirant des migrants de tous les pays voisins (près de 25 % de la population résidant en Côte d'Ivoire est étrangère). Le président Ouattara a présidé la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en 2012-2013 et celle de l'UEMOA de 2016 à 2021. La Côte d'Ivoire est par ailleurs en première ligne sur le dossier de la sécurité maritime dans le Golfe de Guinée.

- **Situation politico-sécuritaire**

L'État a restauré son autorité sur l'ensemble du territoire (coupé en deux entre 2004 et 2011). Le processus de DDR (démobilisation, désarmement, réintégration) a permis de démobiliser 74 000 combattants.

Le risque terroriste demeure un sujet de préoccupation, dans un climat régional particulièrement dégradé (trois voisins de la Côte d'Ivoire - Guinée, Mali, Burkina-Faso - ont connu des coups d'État ces deux dernières années, et toute sa frontière Nord est fragilisée par le djihadisme). Le pays avait été épargné par la menace terroriste depuis

l'attaque du 13 mars 2016 à Grand-Bassam (15 km d'Abidjan), revendiquée par AQMI, qui avait coûté la vie à 19 personnes, dont quatre Français. L'attaque de Kafolo à la frontière ivoiro-burkinabé, contre un poste de gendarmerie, le 11 juin 2020 a fait resurgir cette menace, et le risque de contagion de la situation au Sahel. Pour faire face à cette situation, les autorités ivoiriennes ont considérablement solidifié leur dispositif au Nord, que ce soit sur le plan militaire (création d'une zone opérationnelle), ou social (investissement massif dans les services sociaux de base de la zone). Aucune attaque n'a été perpétrée depuis le début de l'année 2022.

- **Organismes internationaux**

La Côte d'Ivoire est membre de plusieurs organismes internationaux, avec lesquels elle a passé plusieurs types d'accords : politiques, juridiques, économiques, multilatéraux, culturels et sociaux.

- **Accords politiques**

UA (Union Africaine) : regroupe tous les pays du continent.

CEDEAO (Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest) : existe depuis 1975. Elle regroupe 15 pays membres : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Sierra Leone, Sénégal, Togo et Nigéria.

Conseil de l'Entente : existe depuis 1959 ; c'est une organisation de coopération régionale à finalité économique. Elle regroupe la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo.

CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens) : existe depuis 1998 et a pour principal objectif d'établir une union économique globale basée sur une stratégie à travers un plan de développement complémentaire avec les plans nationaux de développement, englobant l'investissement dans les domaines agricole, industriel, énergétique, social et culturel. Elle comprend 28 pays membres dont la Côte d'Ivoire.

L'Union du fleuve Mano : regroupement de quatre pays d'Afrique de l'Ouest à des fins de coopération et d'intégration régionale. Créée depuis 1973, elle comprend le Libéria et la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire.

La France a signé des accords bilatéraux avec un certain nombre de pays d'Afrique subsaharienne relatifs à la circulation et au séjour des personnes (aide au regroupement familial, facilité d'acquisition d'une carte de résident).

- **Accords juridiques**

CPI (Cour Pénale Internationale) : membre depuis le 18 février 2013.

OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) : a été créée en 1993. Elle regroupe 17 pays membres. Par ailleurs, une convention fiscale franco-ivoirienne de non double imposition a été signée le 6 avril 1966.

- **Accords bilatéraux**

AFD : contrat de désendettement et de développement (C2D) entre la France et la Côte d'Ivoire. Le troisième C2D a été signé en octobre 2021 pour un montant de 1,145 Md EUR sur la période 2021-2025.

AGOA (African Growth and Opportunity Act) : votée par le congrès américain en mai 2000, cette loi soutient l'économie des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain. 38 pays africains en bénéficient dont la Côte d'Ivoire depuis 2012.

EPA (Economic Partnership Agreement avec l'Union européenne): L'accord de partenariat économique intérimaire (APEi) entre l'UE et la Côte d'Ivoire, ratifié en août 2016, est entré effectivement en vigueur en décembre 2019. À noter que les deux partis se sont engagés à remplacer l'APEi par l'APE régional avec l'Afrique de l'Ouest lorsque que cet accord sera adopté.

- **Accords culturels et sociaux**

OIF : Organisation internationale de la francophonie qui regroupe 88 états. En juillet 2017, Abidjan a accueilli les VIIIe Jeux de la Francophonie.

Des accords de sécurité sociale entre la France et la Côte d'Ivoire datent de 1985 et ont été actualisées en 2002.

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les points-clés des échanges

CHIFFRES CLÉS

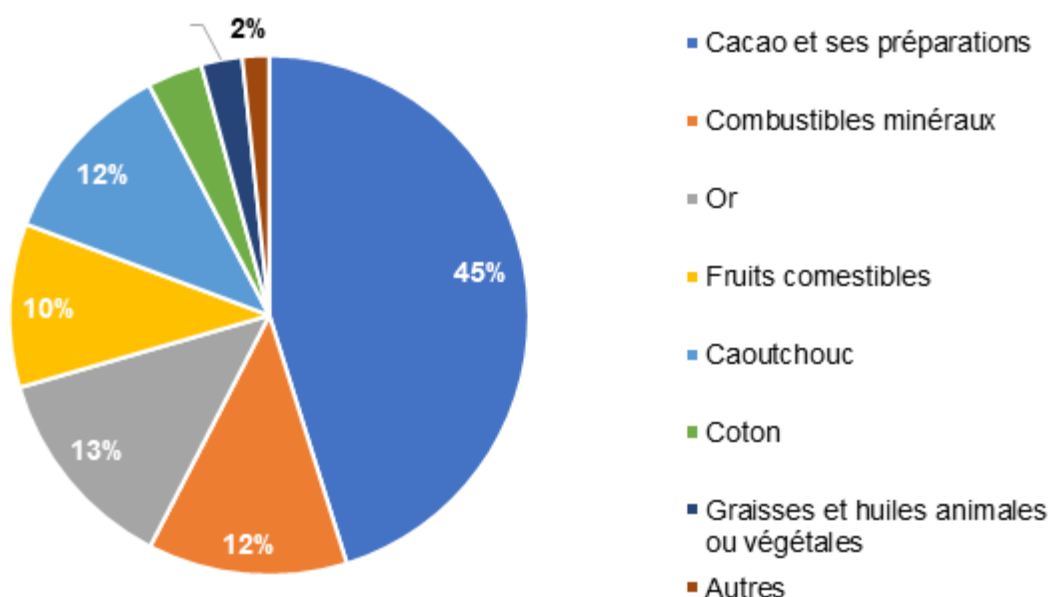
Année 2021	Côte d'Ivoire	Évolution (par rapport à 2020)	UEMOA	Évolution (par rapport à 2020)
Exportations	12,7 Mds EUR	+ 16,3 %	31,2 Mds EUR	+ 11,8 %
Importations	12,1 Mds EUR	+ 24,4 %	33 Mds EUR	+ 17,4 %
Taux de couverture de l'excédent commercial	105 %	- 7 pts	94,5 %	- 4,7 pts
Balance commerciale	585 M EUR	- 50,5 %	- 1,8 Md EUR	- 755 %

Source : Service Économique Régional d'Abidjan

ÉVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

• Exportations

Composition des exportations ivoiriennes en 2021 - Source : BCEAO

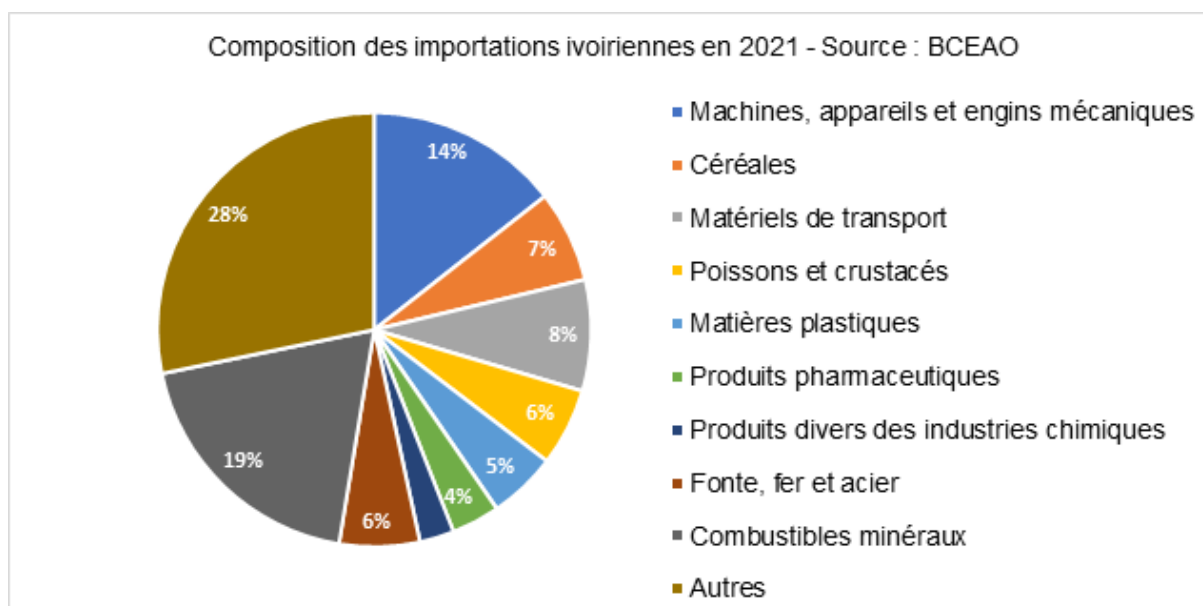


En 2021, d'après la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), les exportations ivoiriennes ont progressé de près de 16,3 % en g.a. à 12,7 Mds EUR, composées à plus de 45 % de cacao. Les ventes sont très largement composées de matières premières agricoles (cacao, anacarde) et minérales (hydrocarbures, or).

Par pays la même année, les principaux clients de la Côte d'Ivoire sont les Pays-Bas (8,6 % des ventes), les États-Unis (8,1 %) et le Vietnam (6 %). Sur le continent africain, les clients privilégiés du pays sont le Mali (5,7 % du total des ventes ; 4^e client à l'échelle mondiale), le Burkina Faso (3,9 % ; 9^e) et l'Afrique du Sud (2,7 % ; 14^e). Enfin, les produits exportés depuis la Côte d'Ivoire sont principalement destinés à l'Europe (42 % du total des

ventes ; - 5,5 p.p. depuis 2016), suivie de l'Asie (22 % des exportations ivoiriennes ; + 8,5 p.p. depuis 2016) et de l'Afrique (20,5 %, dont 12,5 % vers l'UEMOA). Les exportations à destination de l'Amérique représentent 11 % des ventes globales.

• Importations



En 2021, d'après la BCEAO les importations ivoiriennes ont progressé de 24,7 % en g.a. pour s'élever à 12,1 Mds EUR. Elles présentent un profil diversifié, tant le pays dépend encore largement de ses achats de produits finis et biens intermédiaires. Ainsi, les achats de combustibles minéraux ont constitué 19 % des achats du pays à l'étranger, suivis des machines, appareils et engins mécaniques (14 %) et du matériel de transport (8 %).

Par pays la même année, les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire étaient la Chine (15,4 % des achats), la France (9,4 %) et le Nigeria (8,9 %). Enfin, les continents européens et asiatiques se partagent la première place de fournisseurs de la Côte d'Ivoire avec chacun, 34,1 % du total des achats tandis que 19,5 % des importations sont en provenance du continent africain.

• Solde commercial

D'après la BCEAO en 2021, la Côte d'Ivoire aurait enregistré un excédent commercial estimé à 2,4 Mds EUR, en repli de près de 30 % par rapport à 2020 (3,1 Mds EUR). Par ailleurs, l'excédent commercial le plus important est réalisé avec les Pays-Bas (853 M EUR), suivi du Mali (727 M EUR) et de la Suisse (659 M EUR). En revanche, les déficits les plus conséquents relèvent des échanges avec la Chine (1,4 Md EUR), le Nigéria (952 M EUR) et dans une moindre mesure, en 3^e position, la France (450 M EUR).

Enfin, la France est le 2^e partenaire commercial de la Côte d'Ivoire pour la 4^e année consécutive en 2021, avec des échanges totaux de biens de 1,8 Md EUR, derrière la Chine (2,3 Mds EUR). Jusqu'en 2017, la France était le 1^{er} partenaire commercial de la Côte d'Ivoire.

• Commerce bilatéral entre la France et la Côte d'Ivoire en 2022

D'après les Douanes françaises, les exportations françaises vers la Côte d'Ivoire enregistrent une légère hausse (+ 2,1 %) en 2022 pour atteindre 1,4 Md EUR. La Côte d'Ivoire demeure le 2^e client de la France en Afrique subsaharienne, derrière l'Afrique du

Sud (1,8 Md EUR, + 13,4 %) et devant le Sénégal (968 M EUR, + 17,7 %). De leur côté, les importations françaises ont nettement augmenté en 2022 (+ 21,1 %) pour atteindre 1 Md EUR. Pour autant, la Côte d'Ivoire perd une place parmi nos fournisseurs et se classe désormais à la 4^e place en Afrique subsaharienne, derrière le Nigéria (4,8 Mds EUR ; + 64 %) et l'Angola (3,7 Mds EUR ; +1 793,2 %) portés par les achats d'hydrocarbures, ainsi que l'Afrique du Sud (1,6 Md EUR ; + 53,5 %).

La France affiche un solde commercial positif avec le pays, passant de 528 M EUR en 2021 à 374 M EUR en 2022. La structure de nos échanges est restée peu ou prou la même qu'en 2021, soit des exportations françaises très diversifiées et des importations composées à plus de 80 % de produits agricoles et de l'industrie agro-alimentaire, même si les importations d'hydrocarbures naturels en provenance de Côte d'Ivoire ont quasiment doublé en 2022.

Les exportations françaises vers la Côte d'Ivoire ont connu une légère progression en 2022 (+ 2,1 %) pour s'établir à 1,4 Md EUR.

Selon les douanes françaises, la hausse des exportations françaises vers la Côte d'Ivoire en 2022 a été portée par les ventes de machines industrielles et agricoles (+ 16,1 % à 184,7 M EUR), de produits agricoles (+ 15,7 % à 138 M EUR) et des produits chimiques, parfums et cosmétiques (+ 10,1 % à 129 M EUR). À noter toutefois la forte diminution des exportations de matériels de transport (- 66,8 % à 33 M EUR), pour lesquels l'année 2021 avait été particulièrement réussie.

De manière générale, les équipements mécaniques et matériels électriques ont représenté 26,5 % des exportations françaises (dont pour moitié des machines industrielles et agricoles), suivis des produits des industries alimentaires (22,7 %).

D'après la nomenclature détaillée, les produits pharmaceutiques demeurent le premier poste de ventes à la Côte d'Ivoire, à hauteur de 163 M EUR (+ 2,5 %) en 2022. Depuis 2018, ces produits constituent en moyenne 12 % des exportations à destination de la Côte d'Ivoire qui en est notre 2^e client en Afrique subsaharienne, derrière l'Afrique du Sud (227 M EUR). Suivent des catégories de produits très diversifiées, à l'instar de céréales (à l'exclusion du riz) pour 128 M EUR (+ 16 %) et des produits à base de tabac pour 120 M EUR (- 10 %).

La progression significative (+ 21 %) des importations françaises en provenance de Côte d'Ivoire en 2022 se justifie principalement par les achats de produits des industries agroalimentaires (+ 25,8 % à 417,2 M EUR) et d'hydrocarbures naturels (+ 97,4 % à 144,2 M EUR), en lien notamment avec la hausse des cours mondiaux du pétrole.

Les importations françaises sont principalement des produits agricoles (44 % des achats) et des produits des industries agroalimentaires (40 %). Pour chacune de ces deux catégories de produits, la Côte d'Ivoire est à l'origine d'environ 30 % des achats français en provenance d'Afrique subsaharienne et, respectivement, le 11^e et 18^e fournisseur mondial de la France. Enfin, les hydrocarbures naturels représentent 13,7 % des achats français à la Côte d'Ivoire en 2022 (contre 8,4 % en 2021).

Dans la nomenclature détaillée, le cacao demeure notre premier poste d'achats à hauteur de 341 M EUR (+ 18 % par rapport à 2021), soit 32 % des importations françaises. Suivent les fruits tropicaux et subtropicaux (231 M EUR ; + 6 %.), les plantes à boissons (193 M EUR ; - 3 %) et le pétrole brut (144 M EUR ; + 97 %).

Si l'excédent commercial français s'est réduit, passant de 528 M EUR en 2021 à 374 M EUR en 2022, la Côte d'Ivoire demeure le 2^e excédent commercial d'Afrique subsaharienne devant le Mali (350 M EUR) et derrière le Sénégal (877 M EUR).

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est le 4^e partenaire commercial de la France en Afrique subsaharienne en 2022 (3^e en 2021), avec des échanges globaux (importations + exportations) de 2,5 Mds EUR (+ 9,4 %), derrière le Nigéria (5,4 Mds EUR, + 51,5 %) et l'Angola (4 Mds EUR ; + 804,3 %), portés par les achats d'hydrocarbures en 2022, ainsi que l'Afrique du Sud (3,4 Mds EUR, + 29,2 %).

La Côte d'Ivoire représente presque la moitié (48,5 %) des échanges de biens de la France avec la zone UEMOA : le pays est à l'origine d'environ $\frac{3}{4}$ des importations françaises en provenance de l'UEMOA et réceptionne près de 40 % des exportations françaises destinées à l'Union.

- **IDE et présence française**

En 2021, d'après la CNUCED, les flux totaux d'IDE reçus par la Côte d'Ivoire ont atteint 1,4 Md USD, en hausse de plus de 50 % par rapport à 2020. A fin 2021, le stock d'IDE en Côte d'Ivoire s'établissait ainsi à 12,8 Mds USD, représentant 30 % du total de l'UEMOA et 3^e stock en Afrique de l'Ouest, derrière le Nigéria (91,8 Mds USD) et le Ghana (41 Mds USD).

La France maintient son rang de premier investisseur dans le pays, à la fois en termes de flux (200 M EUR en 2021, d'après la Banque de France) et de stock (3,2 Mds EUR). Ces chiffres sont néanmoins à nuancer puisqu'ils ne tiennent pas compte des investissements des entreprises françaises déjà implantées dans le pays, qui renforcent leurs positions. Les investissements français en Côte d'Ivoire affichent un profil diversifié, contrairement à ceux des autres partenaires du pays. Ainsi, plus de 90 % du stock d'investissements français est orienté vers les branches d'activité suivantes : finances, hydrocarbures, électricité et eau, BTP, industrie, agro-industrie, transport, hôtellerie, distribution, télécommunications et audiovisuel.

La relation économique franco-ivoirienne est portée par près de 250 filiales françaises installées en Côte d'Ivoire et 750 entreprises de droit ivoirien créées et dirigées par des Français implantés dans le pays (et souvent fondées par ces derniers). Compte-tenu de la densité de cette communauté d'affaires, celle-ci est organisée autour d'une forte section de Conseillers du commerce Extérieur (35 membres) et de trois chambres de commerce : la Chambre de commerce française en Côte d'Ivoire (1 000 adhérents), la Chambre européenne de commerce (180 membres, dont près de 120 sont français), le Cercle français d'affaires (500 membres). Elle compte également quatre clubs d'entreprises, dont trois lancés sur l'initiative de l'ambassade de France :

- le club Abidjan Ville Durable : il réunit plus de 85 sociétés françaises, tous secteurs confondus, avec pour objectif de sensibiliser les autorités sur les enjeux de la ville durable et d'influer sur les décisions locales pour positionner les normes, les technologies et le savoir-faire des entreprises françaises ;
- la French Tech Abidjan : elle réunit près de 60 entreprises françaises qui fédèrent l'écosystème du numérique ivoirien et se veut ainsi être une porte d'entrée du marché ivoirien pour les acteurs du numérique français ;
- le club Agro : il réunit une trentaine d'entreprises françaises qui échangent et se concertent sur les grandes problématiques qu'elles rencontrent dans le secteur ;
- Le club Santé : actuellement en cours de structuration, le club bénéficie d'un accord de principe de 12 entreprises françaises. Il a vocation à sourcer des opportunités

de business, dialoguer avec les institutionnels ivoiriens et renforcer les relations avec son écosystème.

L'ensemble de l'écosystème français d'appui à l'international est également présent en Côte d'Ivoire : DG Trésor, Business France, Groupe AFD (AFD, Expertise France, Proparco), Bpifrance. Par ailleurs, le dynamisme de l'économie ivoirienne et le positionnement des entreprises françaises permettent l'accueil de près de 120 Volontaires Internationaux en Entreprise dans le pays.

CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PAYS

Les secteurs porteurs

AGROTECH

Grande puissance agricole avec $\frac{1}{4}$ du PIB, La Côte d'Ivoire reste un pays incontournable dans ce secteur. Le secteur agroalimentaire contribue également à sa croissance avec 15 % du PIB et des filières très diversifiées. On trouve ainsi des industriels dans la brasserie, la minoterie, les produits laitiers, les eaux minérales, la biscuiterie, les jus de fruits, le sucre etc., un atout incontestable pour le développement et la montée en puissance de la Côte d'Ivoire. On observe l'implantation de filiales de grands groupes installés depuis des décennies : Nestlé, Unilever, Castel, Compagnie Fruitière, Cargill, Barry Callebaut, Somdiaa, etc.

Le secteur agricole quant à lui regorge de ressources connues grâce à la place de leader mondial dans le cacao et la noix de cajou (respectivement 2 M T et 1 M T) et dans le trio africain des cultures d'hévéa, banane, palmier à huile. L'objectif gouvernemental est axé sur la mise en place d'agropoles à travers le Programme National d'Investissement Agricole pour structurer et accompagner la transformation des cultures de rente, vivrières, maraichères afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et réduire conséquemment les importations de denrées de grande consommation. Ainsi des unités industrielles mécanisées soutenues par divers programmes nationaux et internationaux sont montées pour accroître ce processus de transformation structurelle de l'agriculture. Elle peut aussi compter sur son potentiel naturel : terres fertiles, ressources hydrologiques importantes, climat favorable et diversité des conditions agroécologiques.

De plus, la grande distribution n'est pas en reste avec l'arrivée cette année de Auchan (en direct) qui emboîte le pas à Casino, Carrefour (partenariat avec CFAO), Leader Price, Hyper U déjà présents sur place à travers GMS, magasins spécialisés sur des gammes accessibles à différentes tranches de la population. Le secteur de la distribution moderne reste essentiellement aux mains des grandes familles libanaises installées depuis les années 60.

Reporté en raison de la pandémie de Covid-19, le Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) est prévu du 29 septembre au 8 octobre 2023. Événement incontournable de la sous-région, il met en lumière le développement agricole, agroalimentaire, l'élevage ivoirien et confirme la place stratégique de la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest.

TÉMOIGNAGE

Constance TONDOH, chargée d'affaires export AGROTECH (filières et produits agro-alimentaires)



Plusieurs facteurs positifs sont à notifier dans l'optique du développement agricole et agroalimentaire, à savoir des initiatives d'accompagnement et programmes financiers pour la transformation des cultures comme manioc, pour l'installation d'unités industrielles, l'aménagement de zones industrielles ou encore le reboisement forestier. Ces actions démontrent le potentiel de ces secteurs et des besoins de valorisation par l'apport d'expertise, de savoir-faire, d'équipements et de matériels adaptés. L'agriculture demeure l'un des fers de lance de l'économie ivoirienne avec tous ces défis, ces attentes et ces opportunités. De plus, l'activité de distribution alimentaire poursuit sa lancée avec

l'ouverture de nouvelles chaînes hôtelières et restaurants en demande de produits de qualité mais aussi l'arrivée d'acteurs de la grande distribution alimentaire avec d'autres points de vente et d'autres marques. L'objectif pour tout fournisseur doit être d'appréhender le marché en s'y déplaçant pour ouvrir son portefeuille et le consolider par des visites fréquentes de sorte à maintenir la qualité relationnelle, facteur clé de la réussite dans ces secteurs d'activités.

”

ART DE VIVRE – SANTÉ

• Textile – Mode

Le prêt-à-porter se développe notamment via les implantations de franchises/marques internationales dans les centres commerciaux en nom propre telles que Gémô, Jules, Kiabi, Etam, Mango. Par ailleurs, le pagne (wax) est très prisé par les consommateurs ivoiriens : les marques telles que Vlisco, Uniwax et Woodin sont les plus connues.

Dans le secteur du luxe, les consommateurs ivoiriens ont encore l'habitude d'effectuer leurs achats à l'étranger (travel retail, tourisme commercial). Ces achats s'effectuent dans les capitales européennes comme Paris, Bruxelles ou Londres et plus récemment dans de nouveaux lieux prisés des consommateurs ivoiriens aisés comme Dubaï ou Johannesburg. Ainsi, on estime encore que quatre produits de luxe sur cinq sont achetés hors du pays.

• Cosmétiques – Parfumerie

De la production industrielle aux importations, le marché de la parfumerie et de la cosmétique en Côte d'Ivoire affiche une étonnante variété de produits : produits fabriqués localement et produits importés. Le marché ivoirien est à l'image de celui du continent africain dont le potentiel de consommation est à peine entamé. Plusieurs fabricants historiques de produits cosmétiques sont présents en Côte d'Ivoire depuis les années 1980. Entre autres : SIVOP, Gandour, COPACI, Grey de Kouroun, Dream Cosmetics et SIPARCO. La plupart de ces producteurs sont leaders sur le marché en produits d'hygiène-beauté et parfumerie d'entrée de gamme et une présence sous-régionale.

De grandes enseignes/marques de cosmétiques sont également implantées en mode franchise telles que le canadien Mac Cosmetics (filiale d'Estée Lauder) avec une boutique au sein des galeries marchandes de PROSUMA, leader de la grande distribution en Côte d'Ivoire. De son côté, l'américain Maybelline New-York (filiale de l'Oréal) a ouvert une première boutique en février 2020 au sein des galeries PlaYce gérées par CFAO Retail/Carrefour.

De nombreuses marques françaises sont présentes sur l'ensemble des canaux de distribution : en GMS, pharmacies et parfumeries sélectives. Yves Rocher est présent en Côte d'Ivoire via 4 boutiques en franchise depuis 2016, localisées au sein des galeries marchandes PlaYce. CFAO héberge également d'autres franchises telles que Beauty Success et Black Up Paris.

• Dispositifs médicaux – Médicaments

La Côte d'Ivoire importe près de 93 % des médicaments qui y sont consommés. Toutefois ces importations ont une incidence fâcheuse sur les médicaments disponibles dans le pays. Nombre d'entre eux sont vendus au marché informel, ou « pharmacies par terre » ouvrant la voie à de multiples contrefaçons sur ce marché.

La Côte d'Ivoire compte sept unités de production de médicaments (Africure, Cipharm, Olea, Pharmivoire Nouvelle, Pharmanova, Lic Pharma et Medisource). Ces industries se sont implantées en partenariat avec des investisseurs étrangers (Chine, Inde, Tunisie, Italie). Quelques projets d'installations d'usines de production pharmaceutique sont à l'étude ou en cours de construction suivant la volonté politique d'acquérir une souveraineté nationale concernant la production de médicaments. La France est présente à travers les filiales de Sanofi (siège pour l'Afrique subsaharienne), Servier, Ipsen et Pierre Fabre. Le marché compte également les 4 grossistes-répartiteurs français qui disposent tous d'une centrale d'achats basée en France : Ubipharm Côte d'Ivoire (Groupe Ubipharm), Eurapharma (CFAO), DPCI (CERP Bretagne Nord), TEDIS Pharma CI (Groupe TEDIS). Un nouvel acteur a pénétré le marché, il s'agit du grossiste-répartiteur et futur producteur de médicaments en Côte d'Ivoire : Tridem Pharma, appartenant au groupe chinois Fosun.

Pour ce qui concerne l'équipement et l'approvisionnement des structures de santé en dispositifs médicaux et en médicaments, le précédent Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) de 3,6 Mds EUR entre 2016 et 2020 a incité à la réhabilitation et à la construction de nombreuses structures sanitaires. Le 3^e Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2021-2025 doit accroître encore le nombre de projets de réhabilitation ou de construction de 500 nouvelles infrastructures sanitaires. Le nombre d'Établissements de Santé de Premier Contact (ESPC) devrait passer à 3 450 en 2025, avec la réhabilitation de 720 d'entre eux et la construction de 330 autres, la réhabilitation de cabinets dentaires et de services d'ophtalmologie et d'ORL et l'équipement/réhabilitation de 18 établissements hospitaliers. L'État ivoirien veillera également au renforcement de la fourniture en électricité des Hôpitaux Généraux (HG), des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et Universitaires (CHU) et des 500 ESPC et l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans 1 500 centres de santé. Six hôpitaux régionaux seront construits à Kong, Taï, Bingerville, Daloa, Doropo et Anyama. Les réhabilitations et équipements concerneront 24 hôpitaux généraux et centres hospitaliers universitaires notamment le CHR de Daloa, le HG d'Adjamé, Bassam et de Yopougon Attié. Ensuite les CHU de Cocody, Treichville et Bouaké seront réhabilités, équipés et mis à niveau.

D'autre part, la mise en place d'une Couverture Maladie Universelle en 2019 est intéressante car elle permet, en théorie, à une grande partie de la population d'accéder aux soins de santé. Son démarrage est néanmoins laborieux notamment pour la population à faible revenu qui préfère rester dans le secteur informel. Pour la classe moyenne, la CMU représente en revanche une aubaine pour les cliniques privées, qui réalisent 60 à 70 % de leur chiffre d'affaires grâce à la CMU et autres assurances privées. La CMU sera force d'impulsion pour l'acquisition de matériel médical tant pour le secteur privé que pour le secteur public. Au 30 septembre 2022, environ 208 000 ivoiriens avaient déjà bénéficié des prestations de la CMU pour 3,5 M d'ivoiriens enrôlés.

● **Tourisme – Hôtellerie**

Le secteur touristique et hôtelier représentait 6,3 % du PIB en 2019 et 1,8 % du PIB en 2021 en raison de la crise du Covid-19. La Côte d'Ivoire accueille chaque année 2 M de touristes et se positionne en tant que troisième pays d'Afrique sur le segment du tourisme d'affaires.

Le programme d'État « Sublime Côte d'Ivoire » vise à intensifier les actions sur ce segment, avec pour ambition de devenir coleader du tourisme d'affaires en Afrique d'ici à 2025. Lancé en 2018, ce programme veut aussi faire de la Côte d'Ivoire la 5^e destination touristique du continent d'ici 2025 (aujourd'hui 12^e). L'objectif est de valoriser le potentiel touristique du pays à travers la construction d'infrastructures hôtelières et touristiques. Certains projets de grande envergure sont déjà en cours de construction, à l'image du

projet de la « Tour de la Nation » à Abidjan, qui intégrera les 2 parcs botaniques, un hôtel, des résidences de luxe, des espaces de shopping et des restaurants. À ce jour, plus de 10 Mds EUR ont été mobilisés par les investisseurs. Ces investissements devraient contribuer à créer de nouveaux produits et modes de consommation.

La Côte d'Ivoire demeure par ailleurs l'une des principales destinations d'intérêt pour le maillage des investisseurs et des groupes hôteliers. Elle a affiché un accroissement du nombre de réceptifs passant de 2 531 hôtels en 2017 à 3 708 en 2020. Le pays comptait ainsi 53 17 chambres pour 106 234 lits. La seule ville d'Abidjan représente plus de 2 000 chambres supplémentaires en 2023 avec une majorité sous enseignes. Les grandes chaînes hôtelières sont à l'origine de la plupart de ces projets : Accor, Azalaï, Groupe Mangalis, Radisson, Marriott/Sheraton.

INDUSTRIES ET CLEANTECH

- **Énergie/Mines**

La Côte d'Ivoire se veut le hub énergétique régional, avec un grand potentiel énergétique composé de quatre centrales thermiques à gaz dont deux à cycle combiné et sept barrages hydroélectriques, soit une capacité de production totale de 2 269 MW et un taux de couverture du pays de 80 % en 2021. La production nette s'est établie à 11 204 GWh en 2020 avec des parts respectives thermique et hydraulique de 67 % et 33 %. La demande d'électricité est en croissance de 10 % par an avec 3 254 968 abonnés en 2021. Le pays a exporté 845 GWh en 2021 (11 %) de son électricité vers le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana, le Mali, le Togo, le Libéria et bientôt vers la Sierra Leone (70 GWh) et la Guinée (84 GWh) à partir de 2023. Le chiffre d'affaires du secteur de l'électricité en décembre 2020 était de 638 Mds FCFA (972 M EUR).

La part des EnR intégrant la grande hydroélectricité qui est d'environ 30 %, devrait atteindre 45 % en 2030, conformément aux engagements de la COP 21. La capacité de production atteindra 4 000 MW en 2025 puis 6 000 MW en 2030. Des investissements estimés à plus de 5,45 Mds EUR sont envisagés sur 2021-2030.

Des projets de construction de barrages, de centrales solaires photovoltaïques de 25 MW à Korhogo (livraison 2024), de 37,5 MW à Boundiali, de 30 MW à Kong (livraison 2024), à biomasse (Biokala 26 MW à Aboisso), de renforcement et d'extension du réseau électrique sont prévus d'ici fin 2023.

TÉMOIGNAGE

Aboubacar FOFANA, Chargé d'Affaires Export à Business France

“ La Côte d'Ivoire se donne les moyens pour être le hub portuaire, industriel et énergétique de la région ouest africaine avec la construction de nouveaux barrages hydroélectriques et de centrales thermiques à cycle combiné tout en respectant ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques. Les autorités accordent de plus en plus une attention particulière au développement des EnR avec la réalisation de projets dans la biomasse et le solaire photovoltaïque. Ce pays leader africain de l'électricité avec un taux de couverture de 80 % et d'accès de 98 %, une capacité de production de 2 269 MW en 2021, vise un objectif de 4 000 MW et un mix énergétique de 45 % EnR à fin 2030.

Par ailleurs, les perspectives des secteurs structurants du BTP, des infrastructures, de l'environnement, de l'énergie et des mines sont solides et très prometteuses si la croissance se maintient sur la période 2022-2025.

L'agro-industrie et les mines également s'inscrivent dans la stratégie de relance de l'État en matière de développement industriel. À l'horizon 2023, l'apport de l'industrie au PIB devrait être de l'ordre de 40 %. La production manufacturière qui représente environ 65 %

du PIB industriel a progressé de 8,5 points. Le développement des infrastructures industrielles a permis l'installation de plus de 1 100 entreprises industrielles en 2021.

Ces différents secteurs constituent les piliers incontournables d'une Côte d'Ivoire qui vise l'émergence en 2025. La nouvelle Côte d'Ivoire se veut donc industrielle avec une énergie abondante à bon marché, des infrastructures de qualité pour faciliter les échanges commerciaux et améliorer la mobilité des Ivoiriens dans un cadre de vie sain et agréable.



De plus, la Côte d'Ivoire ambitionne de devenir un pays minier grâce à son immense potentiel non encore exploité caractérisé par des gisements répertoriés de taille mondiale : l'or (600 T), le diamant (10 M de carats ou 2 T), le manganèse (7,5 M T), la bauxite (1,2 Md T), le fer (3 Mds T), le nickel (298 M T), etc. Toutefois, la contribution du secteur reste encore marginale, 3 % du PIB. Le nombre total de permis de recherche et d'exploitation actifs en 2020 est respectivement de 23 et 177. L'or est la substance la plus recherchée, avec 168 permis de recherche sur 177. Le secteur minier a réalisé un chiffre d'affaires de 1,69 Md EUR en 2021 grâce à la production de 41,8 T d'or (+ 7,6 %), de 1,3 M T de manganèse (+ 12,16 %) et 1,3 MT de nickel (+ 104 %). La filière aurifère contribue à elle seule à plus de 80 % des recettes du secteur.

De tels volumes permettraient le développement rapide d'une véritable industrie minière locale. Cependant, l'or, le manganèse et le diamant étant encore peu exploités, l'État diversifie sa production avec la signature de nouveaux permis d'exploitation pour le nickel, la bauxite et le colombo-tantalite, métal stratégique pour la fabrication de matériels électroniques. Pour favoriser les investissements, l'État s'est doté en 2014 d'un nouveau code minier attractif jugé moderne et plébiscité par les acteurs miniers. Le pays ambitionne de porter la part de l'industrie extractive à 6 % d'ici 2025 avec une production de 65 T d'or et à l'industrialisation du secteur minier.

Le secteur pétrolier ivoirien est en cours de développement avec la récente découverte de nouveaux gisements en 2021. En effet, 59^e producteur mondial de brut et 14^e africain, la Côte d'Ivoire n'est pas un grand pays pétrolier mais ses ressources ne sont pas pour autant négligeables. Elles constituent d'importants enjeux économiques, financiers et politiques. La production encore modeste, en moyenne de 34 000 barils/jour, est susceptible d'un accroissement significatif. Les perspectives sont prometteuses et devraient permettre de hisser la Côte d'Ivoire dans le Top 10 en Afrique avec la « découverte majeure » de pétrole et de gaz naturel au large de ses côtes à l'est du pays. Le potentiel de ce gisement baptisé « Baleine » est élevé : 1,5 à 2 Mds de barils de pétrole brut et 1 800 à 2 400 Mds de pieds cube de gaz.

- **Infrastructures**

Profitant d'une croissance vigoureuse, la Côte d'Ivoire continue de se doter d'infrastructures indispensables à son développement économique.

- **Routier**

Avec 82 000 km de routes dont 7 500 bitumés dont 263 km d'autoroutes, 1 500 ouvrages d'art en béton, le réseau routier ivoirien est bien plus développé que celui des autres pays de la région ouest africaine. Il représente 50 % du réseau routier de l'UEMOA. Sa densité est de 25 km pour 100 km², l'une des plus importantes dans l'espace UEMOA et CEDEAO. Il représente 90 % des échanges dans le domaine des transports. Le réseau routier est vieillissant avec un âge moyen de 25 ans. Plus de 76 M EUR sont nécessaires par an pour l'entretien de ce réseau. D'importants travaux sont en cours de finalisation pour 2023 : le prolongement de l'autoroute du Nord jusqu'à Bouaké ; la construction du 4^e pont d'un coût

de 216 MEUR ; la construction du 5^e pont à hauban de Cocody (1 600 m) d'un coût de 121 M EUR ; la construction de l'échangeur de l'Indénié d'un coût de 36 M EUR ; la construction de l'autoroute « la Côtière » Abidjan-San Pedro (1,12 Md EUR) ; etc. Plusieurs travaux de nouvelles voiries et de construction d'échangeurs sont prévus à partir de 2023 à Abidjan et à l'intérieur du pays : l'aménagement de l'autoroute de contournement d'Abidjan « Y4 » ; le prolongement du boulevard Latrille ; la construction de 10 ponts métalliques, etc. Dans le cadre du Projet de transport urbain d'Abidjan (PTUA), il est également prévu la construction de 4 échangeurs et l'installation de feux tricolores intelligents, financées par l'Agence japonaise de coopération internationale JICA et la BAD pour un montant global de plus de 770 MEUR. Le budget-programme du ministère de l'Équipement et de l'entretien routier est de 1 Md EUR pour l'année 2023. Ce budget permettra de poursuivre les travaux de bitumage d'environ 1 914 km de routes neuves, le renforcement de 969 km de routes revêtues existantes et le traitement de 18 000 km de routes en terre.

▪ Portuaire

Le pays possède deux grands ports modernes et compétitifs en eau profonde à Abidjan et à San Pedro.

Le port autonome d'Abidjan (PAA) est l'un des plus importants ports ouest-africains, mais il est très concurrencé par ceux de Lomé (Togo) et de Tema (Ghana). Le PAA est le premier port de la côte ouest pour le volume de marchandises traitées avec plus de 22 500 000 T/an. Il assure 90 % des échanges extérieurs du pays. La Côte d'Ivoire joue en outre un rôle de hub portuaire pour les pays enclavés de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger). Le PAA traite plus de 2 000 000 T de marchandises par an pour ces pays, soit environ 10 % de son trafic.

Le PAA abrite 60 % du tissu industriel. Il représente 73 % des recettes douanières et 76 % des échanges extérieurs. Le trafic global est de 30 M T en 2021 dépassant ainsi ses statistiques d'avant COVID-19. Afin de rivaliser avec les autres ports africains, le PAA a entrepris plusieurs travaux de modernisation et d'extension. Il peut désormais accueillir des navires de 350 m avec un tirant d'eau de 16 m et d'une capacité de 10 000 EPV. Le 2^e terminal à conteneurs a été inauguré en décembre 2022, financé par Bolloré et APM Terminal pour un montant global de 915 M EUR. La construction d'un terminal d'engrais sera lancée en 2023 en vue de soutenir le dynamisme du secteur agricole ivoirien. Ce nouveau terminal une fois achevé pourra manutentionner 10 à 15 000 T d'engrais par jour, avec un tirant d'eau de 12 m.

Le port autonome de San Pedro (PASP) est le premier port mondial d'exportation de cacao, situé au sud-ouest du pays. Il a enregistré un trafic global de 6,11 M T en 2021. Le port s'est doté d'un schéma directeur de développement à l'horizon 2035. Il tourne autour de 7 projets structurants prévus : la construction d'infrastructures portuaires nécessaires au traitement de divers produits (minerais, engrais, produits pétroliers et cimentiers) ; l'aménagement d'une zone économique et industrielle de 150 ha du domaine portuaire. Il s'agira de créer de la valeur immobilière suffisante pour encourager l'implantation d'unités de stockage, d'unités industrielles et d'une zone franche industrielle et commerciale. Par son positionnement, le port de San Pedro ambitionne d'être le port naturel du Mali (avec le corridor San Pedro-Bamako), de la Guinée forestière et de l'Est libérien distant d'environ 100 km. Le port de San Pedro a, depuis quelques années, décidé d'exploiter l'énorme potentiel minier de son arrière-pays riche en fer, en or et nickel, etc. Cela nécessitera la construction d'un chemin de fer pour leur exportation. Avec les travaux d'extension et de modernisation en cours, le PASP vise un cap de 10 M T de marchandises à l'horizon 2025.

▪ Lagunaire

Le transport a été libéralisé en 2015 sur la lagune Ébrié pour répondre à la forte demande de mobilité des 5,6 M d'Abidjanais. La Société des transports abidjanais (SOTRA), qui détenait le monopole, est désormais concurrencée par la Société de transport lagunaire (STL), filiale du groupe SNEDAI, et la Compagnie ivoirienne de transport lagunaire (CITRANS) fondée par des actionnaires ivoiriens. Ces 3 compagnies n'assurent à ce jour que 2 % des déplacements en transport public. Elles disposent chacune d'une flotte de 16 bateaux. De nouvelles lignes sont prévues en 2023 grâce à la construction de gares, de quais, l'acquisition de bateaux, le balisage des circuits de transport et à la réalisation d'un chantier naval pour la construction de bateaux-bus et de pêche. STL et CITRANS utilisent des systèmes de billetterie innovants utilisant le Mobile money des opérateurs français Elisath et Ixxi/Orange. Le principal défi à relever est la question de l'interopérabilité entre ces différents types de transport pour une mobilité urbaine efficace. Deux nouvelles agences ont aujourd'hui la charge de la régulation, de la gestion et de l'organisation de la mobilité à Abidjan : l'Autorité de régulation du transport intérieur (ARTI) et l'autorité administrative indépendante dénommée « Grand Abidjan Mobilité » (GMA).

▪ Ferroviaire/méto

Une ligne de chemin de fer de 1 260 km relie la Côte d'Ivoire au Burkina Faso. Sa réhabilitation et son prolongement s'inscrivent dans le vaste projet ouest africain de boucle ferroviaire (Abidjan-Ouagadougou-Niamey-Cotonou-Lomé). La construction du « métro d'Abidjan » ou train urbain a été lancée officiellement le 30 novembre 2017 pour un coût global de 1,4 Md EUR, financé à 100 % par la France. La ligne d'une longueur de 37,5 km comptera 20 stations d'arrêt et 40 passerelles piétonnes. Elle assurera le transport de 500 000 passagers par jour. Le projet est piloté par le consortium mené par Bouygues TP, Colas Rail, Alstom et Keolis. Le métro est annoncé opérationnel à partir de 2025. Les travaux démarreront en 2023 à la suite de la finalisation de la libération des emprises et l'indemnisation des riverains impactés initiés en 2022.

• Automobile

ENTRETIEN

LE MARCHÉ AUTOMOBILE

Jérôme DE VILLARD

Directeur général

Novago Africa

« Emporté, par le développement du crédit automobile et la modification des règles d'importation, le volume de véhicules neufs n'a fait que progresser ».

Quelle est la situation du marché automobile ivoirien à fin 2022 ?

Le paquebot ivoirien continue sa progression sur le marché ouest africain avec une année particulièrement réussie pour le secteur automobile, et une croissance de + 22 % pour les véhicules légers, avec plus de 23 000 unités contre 18 000 unités en 2021. Ces résultats s'expliquent en partie par la bonne tenue de l'économie et des investissements étrangers (IDE), mais également par l'essor du VTC en Côte d'Ivoire. Les perspectives pour 2023 restent excellentes au regard des nombreux projets en cours (métro notamment), mais surtout de l'attractivité générée par le continent africain.

Observe-t-on des tendances particulières ?

Le marché tend à se structurer de plus en plus et de nombreux « grey dealers » s'officialisent sur le marché. D'autre part, l'engouement démarré en 2020 sur les véhicules chinois n'a fait que progresser au cours des années 2021 et 2022, et fait rentrer de nouveaux acteurs proposant de nouvelles marques sur le marché. L'accès au crédit se bonifie mais encore trop lentement, les processus au niveau des banques étant encore trop lents. Cependant, nous voyons apparaître de nouvelles structures de financement « AUTOCHECK », proposant des solutions rapides et adaptées au marché.

DÉCOUVREZ NOS SERVICES

LOCATION LONGUE DURÉE • LOCATION MOYENNE DURÉE • GESTION DE PARC AUTOMOBILE



ASSISTANCE



ASSISTANCE & GESTION
DE SINISTRES



GESTION DE FLOTTE



GESTION DE
CARBURANT



GESTION
DES AMENDES



MAINTENANCE



PNEUMATIQUES



SOLUTIONS DE
GÉOLOCALISATION



VÉHICULE DE
REPLACEMENT

ASSISTANCE
24H/7J

1^{ER} FOURNISSEUR INDÉPENDANT
DE SOLUTIONS DE MOBILITÉ
EN AFRIQUE DE L'OUEST.

En ce qui concerne le marché de la LLD, la croissance se confirme et l'approche produit devient de plus en plus large, les PME/PMI se penchant vers cette solution de mobilité répondant à leurs exigences de temps et de rentabilité. D'autre part, de nouvelles sources de mobilité telles que les véhicules électriques ont fait leur apparition.

Le marché ivoirien de la LLD évolue avec une belle dynamique (8 – 10 % des immatriculations) mais reste encore très en retard au regard des standards internationaux (26 % des immatriculations neuves en Europe).

En 2023, NOVAGO (ex VRS) a complété sa gamme de produits LLD (Location Longue Durée) & LMD (Location Moyenne Durée) par une activité de Gestion de Flotte, produit complémentaire pour les structures souhaitant garder leurs actifs (véhicules), mais ne souhaitant pas gérer l'ensemble des services d'une flotte (maintenance, géolocalisation, pneumatique, contrôle technique, dépannage, assistance, assurance, véhicule de remplacement, etc.). L'ensemble des services sont pilotés de manière digitale afin d'optimiser l'efficacité de ces derniers, les véhicules disposant de trackers pour la remontée d'information.

TECH & SERVICES

- **La French Tech Abidjan**

Début février 2023, la Mission French Tech a annoncé la labellisation de 9 communautés en Afrique dont celle de la French Tech Abidjan, qui reçoit ainsi sa troisième labellisation consécutive depuis sa création en 2016. En tant que communauté, la mission de la French Tech Abidjan est de fédérer les acteurs de l'innovation en les mobilisant sur des initiatives communes au service du développement des start-ups, des entreprises locales et des institutions gouvernementales de la sous-région. Elle déploie ainsi des programmes lancés par la Mission French Tech mais organise aussi ses propres actions afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Faire émerger des entreprises technologiques de rang continental ;
- Développer un écosystème qui apporte des solutions aux grands enjeux de société ;
- Ouvrir l'écosystème à tous les talents et tous les territoires.

Conçue sur un mode associatif, la French Tech Abidjan compte 55 membres et veut s'affirmer comme un acteur majeur de l'animation de l'écosystème tech local. Les entrepreneurs français et ivoiriens (installés en Côte d'Ivoire) qui la composent entendent encourager les échanges et initiatives entre les acteurs français du digital en Côte d'Ivoire et piloter une stratégie pro-active pour l'implantation et le développement des scale-ups & start-ups françaises. La nouvelle communauté French Tech poursuit également l'objectif de faire la promotion du savoir-faire français et mettra en avant des idées, des projets, des start-ups, des talents, des entrepreneurs.

Pour en savoir plus :

<https://lafrenchtech.com/fr/communaute/abidjan/> <https://www.linkedin.com/company/french-tech-abidjan/?originalSubdomain=ci>

- **La Tech en Côte d'Ivoire**

Principal moteur de l'économie numérique, le secteur des télécommunications et de l'internet représente 11 % du PIB réel. Le pays continue à développer l'entrepreneuriat tech avec une croissance du nombre d'incubateurs et de start-ups au cours de ces dernières années. Grâce à un ensemble de projets et d'investissements, les autorités souhaitent atteindre 100 % de couverture téléphonique, porter le taux de couverture Data

à plus de 90 % et celui du haut débit à 50 %. L'infrastructure et les réseaux déployés en Côte d'Ivoire sont de bonne qualité et reflètent les standards internationaux.

La Côte d'Ivoire demeure également une plateforme pour le développement de la cybersécurité (15 M EUR de transactions financières à sécuriser chaque jour).

La branche des logiciels et services IT est à dominante « édition et distribution » avec des solutions qui couvrent une large gamme de produits et services : logiciels et applications métiers adaptables aux besoins du client (télécommunications, banques, assurances, gouvernance, secteur minier, grande distribution), contenus numériques (applications mobiles pour les transactions et le commerce électronique) et cybersécurité.

- **Le secteur financier (banque et assurance)**

Le secteur bancaire ivoirien est le plus important de la zone UEMOA. Avec 31 établissements (28 banques et 3 établissements financiers) fin 2022, la Côte d'Ivoire concentre un peu moins de 30 % des comptes clients de la zone et représente 40 % de la masse monétaire globale de la zone UEMOA. Si dans sa configuration le marché a longtemps été caractérisé par une présence d'établissements issus de la période coloniale comme les filiales des groupes français BNP et Société générale et de certains acteurs locaux et sous-régionaux, le milieu est aujourd'hui plus homogène et diversifié. La concurrence et la compétitivité se sont accrues avec le renforcement de la présence des banques étrangères, attirées par les perspectives de développement de l'économie, notamment sur le segment de la banque de détail. L'un des traits caractéristiques des évolutions observées est la diversification des pays d'origine des maisons mères des banques en Côte d'Ivoire, historiquement dominées par les groupes français. La nouvelle cartographie de l'actionnariat du système bancaire distingue essentiellement trois pôles. À savoir les capitaux étrangers historiques provenant de l'Occident, dont la France, les capitaux provenant des pays arabes et les capitaux de l'Afrique subsaharienne dont la Côte d'Ivoire. Au niveau de l'UEMOA, les trois premiers groupes sont : Ecobank (Togo, huit filiales, 14 % de part de marché), Bank of Africa, filiale de la BMCE (Maroc, huit filiales, 10,8 %) et la Société Générale (France, cinq filiales, 9,8 %).

Le taux de bancarisation du pays a atteint 26,1 % fin 2021, contre une moyenne régionale de 21,8 %. Ce taux est ramené à 37,9 % lorsqu'on intègre les détenteurs de comptes dans les institutions de microfinance et à 82,2 % lorsqu'on intègre le mobile banking. Ce segment d'activité est d'ailleurs en plein essor. L'activité ne porte à ce jour que sur deux types de services financiers de base : d'une part les services qui impliquent l'usage de monnaie fiduciaire (dépôts et retraits d'espèce) et d'autre part ceux qui sont effectués en monnaie électronique (paiements de factures, transferts d'argent, achats de crédits téléphoniques, etc.). La dématérialisation des transactions est, en effet, croissante : paiement des factures via le mobile (électricité, eau, abonnement TV, etc.), achats dans les supermarchés, restaurants et hôtels via le mobile mais aussi les TPE. D'importants partenariats ont été noués par les institutions bancaires telles que la BICICI, la Société Générale, Ecobank, Bank of Africa avec les sociétés de téléphonie Orange (avec l'offre Orange Money), Moov (Moov Flooz) et MTN (MTN Money). Orange a lancé ses activités de banque digitale, Orange Bank, en 2020 en collaboration avec NSIA BANQUE et a franchi en septembre 2021, le cap des 1 M de clients actifs.

Quant au marché ivoirien de l'assurance, il évolue favorablement (taux d'accroissement annuel de 40 % sur les cinq dernières années) en dépit d'un taux de pénétration encore faible. Selon l'Association des sociétés d'assurance de Côte d'Ivoire (ASA-CI), avec un chiffre d'affaires global estimé à 439,81 M EUR en 2021, ce qui traduit une progression de 19,1 % soutenue essentiellement par les branches Automobile et Santé ainsi que la construction dans le cadre de la réalisation des chantiers structurants et d'envergure initiés

par le Gouvernement. Le marché ivoirien de l'assurance demeure, de loin, le leader dans la zone CIMA (Conférence interafricaine des marchés d'assurance) suivi par le Cameroun et le Sénégal. Par le jeu des placements et des prises de parts des assureurs dans les sociétés, le secteur de l'assurance contribue au financement de l'économie nationale et se positionne comme l'un des plus importants moyens de mobilisation de l'épargne.

Le marché des assurances est majoritairement constitué de compagnies à capitaux nationaux et africains, les plus importantes étant le groupe SANLAM (Afrique du Sud), WAFA et Atlantique Assurances (Maroc), NSIA, Groupe Loyale, GNA (Côte d'Ivoire) ou encore le groupe SUNU (Sénégal); l'assurance digitale est également en plein développement avec quelques acteurs tels Baloon Assurance, Monassurance ou encore WiASSUR : les digitalisations des attestations d'assurance automobile sont entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les intérêts européens sont représentés par Axa (France) et Allianz (Allemagne), qui occupent une part non négligeable avec 15 % de la capitalisation du secteur. Le nombre de sociétés d'assurances opérant sur le marché ivoirien, en 2022, est de 34 dont 12 sociétés vie et 22 sociétés IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers). Ces sociétés sont accompagnées dans leurs activités par des intermédiaires notamment plus de deux cents courtiers ou sociétés de courtage. Le marché compte également des réassureurs ainsi que des bureaux ou représentations de réassureurs internationaux.

TÉMOIGNAGE

Innocent N'DRY, chargé d'affaires Export Tech & Services à Business France



1^{ère} économie de la zone UEMOA (40 % du PIB), la Côte d'Ivoire est également la 1^{ère} économie numérique de la zone et dispose d'infrastructures de qualité à même de supporter les dernières innovations. Elle dispose d'un climat des affaires très favorable, reconnu sur le continent et en constante amélioration. Environ 70 % de la population ivoirienne dispose d'un accès régulier à l'internet, principalement via la téléphonie mobile (taux de pénétration mobile : 136 %). L'environnement TIC y est développé et adapté aux différentes évolutions.

Vous êtes un acteur reconnu dans l'édition de logiciels et applications métiers adaptables aux besoins du client (télécommunications, banque et assurance, gouvernance, secteur minier, grande distribution, formation professionnelle), contenus numériques (applications mobiles pour les transactions et le commerce électronique), sécurité (applications et services de sécurisation des réseaux, optimisation des flux de données, archivage et protection des données, etc.) ? Des opportunités pourraient se présenter à vous en Côte d'Ivoire. Les technologies et services d'origine France bénéficient d'une bonne réputation en termes de technicité et d'innovation auprès de la clientèle et des opérateurs locaux.

Cependant, pour un marché qui est aussi prospecté par des entreprises indiennes, marocaines, tunisiennes, chinoises et autres, l'idéal pour les nouveaux entrants serait de favoriser des partenariats commerciaux (sous forme de représentation d'entreprises en Côte d'Ivoire) et techniques (pour assurer des complémentarités d'offres dans l'objectif d'adresser les besoins locaux et sous-régionaux). Ce pays dispose des infrastructures de transmissions, un important tissu économique et surtout une forte volonté des pouvoirs publics et privés pour lui permettre d'accueillir des investisseurs et partenaires technologiques et commerciaux.



ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET BAILLEURDS DE FOND

La Côte d'Ivoire bénéficie du soutien de plusieurs bailleurs de fonds internationaux qui fournissent des financements pour soutenir son développement économique et social. Leur contribution globale au PND 2021-2025 est estimée à 26 Mds USD, soit 17 % du total.

- **La Banque africaine de développement (BAD)**

La BAD est une institution financière multinationale de développement, établie dans le but de contribuer au développement et au progrès social des États africains. La BAD, dont le siège est à Abidjan, a été fondée en 1964 et compte à ce jour 81 pays membres, dont 54 pays africains et 27 pays non africains. Le groupe comprend trois entités : la Banque africaine de développement, le Fonds africain de développement, créé en 1972, et le Fonds spécial du Nigéria, créé en 1976. La Banque s'est assigné comme mission de combattre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie sur le continent, via la promotion des investissements à capitaux publics et privés dans des projets et des programmes aptes à contribuer au développement économique et social dans la région. La BAD est un fournisseur financier pour bon nombre de pays africains et d'entreprises privées investissant au sein des pays membres de la région. En plus de financer des projets de développement, la banque fournit également une assistance technique pour aider les pays africains à élaborer et à mettre en œuvre des politiques économiques et sociales efficaces. La BAD travaille également en étroite collaboration avec d'autres institutions financières multilatérales, des organisations de la société civile et du secteur privé pour renforcer l'impact de ses interventions. Elle est considérée comme un acteur clé du développement en Afrique en raison de son expertise dans les domaines du développement économique et social, de son engagement en faveur de l'Afrique et de sa capacité à mobiliser des ressources financières importantes pour soutenir le développement du continent.

Le montant total des financements de la BAD varie d'une année à l'autre en fonction des projets en cours de financement. Au cours des dernières années, le montant total des financements de la BAD a été d'environ 10 à 15 Mds USD/an.

Au fil des ans, la BAD a accordé des financements pour un large éventail de projets de développement en Afrique, couvrant plusieurs secteurs clés : Infrastructures (routes, ponts, ports, aéroports, projets ferroviaires, télécommunications et énergie), Agriculture et développement rural (agro-industries), Éducation (formation professionnelle), Santé, Gouvernance et développement institutionnel, Secteur privé, Environnement et changement climatique, Eau et assainissement (accès à l'eau potable et assainissement), Développement urbain, Technologies de l'information et de la communication (en particulier dans les zones rurales, afin de favoriser l'accès à l'information, à l'éducation et aux services de santé) et Intégration régionale (projets visant à renforcer les infrastructures de transport et de communication entre les pays d'Afrique, ainsi que la coopération économique et commerciale entre eux).

Globalement, la BAD adapte constamment ses interventions aux besoins du continent et des pays membres, et intervient dans d'autres secteurs en fonction des priorités identifiées.

- **Délégation française auprès de la BAD**

Dans le cadre de sa mission de soutien à l'internationalisation des entreprises françaises, Business France organise chaque année une délégation d'entreprises auprès de la BAD : ces rencontres sont une occasion pour les entreprises participantes de se faire connaître auprès des représentants ou experts sectoriels de la banque. En outre, Cette mission

permet aux entreprises une meilleure compréhension des activités de la BAD, de ses stratégies de financement et d'en savoir plus sur les projets en cours et à venir.

- **Les BOS - Business Opportunity Seminar**

La Banque Africaine de Développement organise des séminaires et des événements pour promouvoir les opportunités d'affaires en Afrique et encourager les investissements privés dans la région. Cet événement, organisé en format digital deux fois par an est appelé Business Opportunity Seminar ou BOS. Les participants sont initiés aux secteurs prioritaires de la Banque, appelés High 5, à savoir : éclairer l'Afrique (énergie), Nourrir l'Afrique (agriculture), Intégrer l'Afrique (infrastructures de transport), Industrialiser l'Afrique (développement du secteur privé) et Améliorer la qualité de vie des populations africaines (eau et assainissement, et développement humain). Le format digital est pratique pour une connexion à distance mais les échanges avec les experts de la BAD restent limités et superficiels.

• **Les autres bailleurs actifs en Côte d'Ivoire**

La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) est une institution financière sous-régionale qui a été créée par les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 1973. Son siège est situé à Lomé au Togo et elle dispose également de bureaux régionaux dans les autres pays membres de l'UEMOA, notamment en Côte d'Ivoire. Elle contribue au développement économique et social du pays en finançant des projets d'investissement publics et privés, en accordant des prêts et des garanties, et en fournissant des conseils techniques et financiers. Les secteurs d'intervention de la BOAD en Côte d'Ivoire incluent l'agriculture, l'industrie, les infrastructures, l'énergie, l'eau et l'assainissement, l'environnement, la santé et l'éducation.

L'Agence Française de Développement (AFD) est une institution financière publique qui met en œuvre la politique de développement de la France, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Elle travaille dans de nombreux pays à travers le monde, y compris la Côte d'Ivoire. Elle collabore avec le gouvernement ivoirien et les acteurs locaux pour soutenir des projets dans différents domaines tels que l'énergie, l'eau et l'assainissement, la santé, l'éducation, l'agriculture et l'entrepreneuriat. Elle travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales telles que la Banque mondiale et l'Union européenne, pour maximiser l'impact de ses projets et contribuer au développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) est une agence de coopération internationale allemande qui travaille dans différents pays dans le monde, y compris en Côte d'Ivoire. La GIZ travaille en étroite collaboration avec le gouvernement ivoirien et d'autres partenaires pour soutenir le développement économique et social du pays. Les domaines d'intervention de la GIZ en Côte d'Ivoire sont variés et incluent notamment la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat, la gestion durable des ressources naturelles, la réconciliation et la consolidation de la paix, la formation et le renforcement des capacités des acteurs locaux, la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. La GIZ travaille également en collaboration avec d'autres organisations internationales et des ONG locales pour mettre en œuvre des projets et des programmes de développement en Côte d'Ivoire.

L'USAID (United States Agency for International Development) est le principal organisme gouvernemental américain qui œuvre pour mettre fin à l'extrême pauvreté dans le monde et permettre aux sociétés de réaliser leur potentiel. L'organisme travaille en collaboration avec le gouvernement ivoirien et d'autres partenaires pour soutenir le développement économique et social du pays. Les domaines d'intervention de l'USAID en

Côte d'Ivoire sont variés et incluent la santé et la lutte contre les maladies infectieuses, la promotion de l'agriculture durable et de l'agro-industrie, le renforcement de la gouvernance démocratique et de la société civile, la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat, la résilience et la sécurité alimentaire.

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. Elle finance en Côte d'Ivoire plusieurs projets dans différents secteurs, notamment les infrastructures, l'énergie, l'eau et l'assainissement, ainsi que les PME et l'industrie.

La Banque mondiale est l'un des principaux bailleurs de fonds en Côte d'Ivoire. Elle est active en Côte d'Ivoire depuis 1960. Elle soutient de nombreux projets dans différents secteurs de l'économie ivoirienne à savoir l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie et l'infrastructure.

La Banque Islamique de Développement (BIsD) est un organisme financier ayant pour objectif d'être une banque mondiale pour les pays musulmans. Créée en 1975, elle a pour mission de promouvoir le développement économique et social des pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) en fournissant des financements et des services de développement. Elle finance plusieurs projets dans des domaines tels que l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et la santé.

L'Union européenne (UE) entretient des relations avec la Côte d'Ivoire dans le cadre de sa politique de coopération au développement. L'objectif de cette coopération est de soutenir le développement économique et social du pays, ainsi que de promouvoir la stabilité politique et la bonne gouvernance. Dans ce cadre, l'UE a mis en place plusieurs programmes de financement pour soutenir la Côte d'Ivoire. Ces programmes couvrent des domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la santé, la sécurité, la gouvernance et les infrastructures.

2

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS



FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Accéder au marché : contexte réglementaire, social et fiscal

FISCALITÉ

Si vous investissez en Côte d'Ivoire, la fiscalité des personnes physiques et morales est la suivante :

Impôts	Caractéristiques
Imposition sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC)	25 % pour les personnes morales 25 % pour les personnes physiques
Imposition sur les bénéfices non commerciaux (BNC)	25 % pour les personnes morales 25 % pour les personnes physiques
Imposition des revenus distribués par les sociétés (IRVM)	Taux applicable de 15 % pour les lots d'obligations, les distributions de bénéfices exonérés de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ou n'ayant pas effectivement supporté l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux au taux de 25 %. 10 % des dividendes si les sociétés sont cotées à la bourse d'Abidjan (Bourse régionale des valeurs mobilières : BRVM). 2 % pour tous les produits, lots et primes de remboursement payés aux porteurs d'obligations émises en Côte d'Ivoire.
Taxes et impôts indirects	Taux de la TVA de 18 % sauf eau, électricité, biens alimentaires de base, services médicaux et pharmaceutiques, opérations bancaires et d'assurances, certaines opérations de commerce international, engrais, produits phytosanitaires, aliments pour le bétail et animaux de basse-cour. TVA réduite à 9 % pour certaines opérations (Art. 359 du Code général des impôts ivoirien).
Imposition sur les revenus des personnes physiques (IGR)	Variation entre 2 % et 36 % Expatriés exposés au même taux que les nationaux. L'obligation annuelle de déclaration et de paiement de l'IGR par les personnes physiques est suspendue.

Source : Code général des impôts ivoirien

En 2015, le gouvernement ivoirien s'est engagé à faire en sorte qu'un quota de 20 % de la valeur prévisionnelle annuelle des marchés sur chacune des sociétés publiques et l'État central soit attribué aux PME. De même, l'annexe fiscale de 2016 prévoit une réduction de 25 % de l'impôt foncier pour les nouvelles PME sur une durée de deux ans à compter de leur date de création et l'exonération de ces PME de la contribution des patentes sur la même période. À ceux-là s'ajoutent les conclusions d'une dizaine de conventions fiscales avec d'autres pays, notamment avec la France. Retenez que les dividendes distribués à une société française sont soumis à une retenue à la source de 12 %. Les redevances versées à une société française doivent donner lieu à une retenue de 10 % qui ouvre droit à un crédit d'impôt. Les rémunérations d'assistance technique ou administrative versées en France ne doivent pas être soumises à cette retenue.

CODE DES INVESTISSEMENTS

Sa dernière modification date de 2012. L'objectif principal de ce code est de favoriser et promouvoir les investissements productifs, l'investissement vert et socialement responsable en Côte d'Ivoire. Mais aussi, encourager la création et le développement des activités orientées notamment vers la transformation de matières premières locales, la création d'emplois durables et décents, la production de biens compétitifs pour le marché intérieur et l'exportation, la promotion de la technologie, la recherche et l'innovation. Il prend également en compte la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie. Par exemple : les investisseurs ont une liberté d'accès aux matières premières brutes ou semi-finies produites sur le territoire national à condition de garantir une juste rémunération aux producteurs. De même, le code fixe les conditions, avantages et règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés dans ce pays.

La Côte d'Ivoire permet aux investisseurs d'investir 100 % de capitaux étrangers.

Vous pouvez télécharger le code sur www.cepici.gouv.ci/web/docs/code-des-investissements.pdf.

LE DROIT DU TRAVAIL IVOIRIEN

Depuis septembre 2015, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un nouveau code du travail, le précédent datait de 1995. Le défi immédiat pour les partenaires sociaux est de s'approprier cette nouvelle loi, fruit d'un long processus consultatif.

- **Durée**

La durée et les horaires de travail sont fixés par l'employeur en tenant compte du code et des textes pris pour leur application. Ce dernier aménage également le temps de travail dans les limites fixées par la loi pour les employés.

Pour tout établissement soumis au code, **la durée normale de travail du personnel est fixée à quarante heures par semaine** (sauf pour les établissements agricoles et assimilés dont la durée est fixée à quarante-huit heures par semaine dans la limite de 2 400 heures par an et d'autres établissements soumis à un régime particulier). Les heures de travail effectuées au-delà sont considérées comme heures supplémentaires et sont payées avec majoration.

Les heures pendant lesquelles le travail est considéré comme travail de nuit sont celles comprises entre 21 heures et 5 heures du matin et ne peuvent excéder huit heures consécutives de travail effectif, entrecoupées d'une ou de deux pauses de quinze minutes. Sont exclus du travail de nuit, les femmes enceintes sauf avis médical contraire et les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans, sauf si ces derniers sont en apprentissage, en formation professionnelle, ou en emploi (cf. article 22.2 du code du travail).

- **Contrat de travail**

Est considérée comme travailleur/salarié, quels que soient son sexe, sa race ou sa nationalité, toute personne physique qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité de son employeur (art. 2 du code du travail). Les employeurs peuvent soit embaucher directement leurs travailleurs, soit recourir aux services de l'organisme public de placement ou sociétés privées de placement (cf. art. 11-1 du code du travail).

Le contrat de travail est passé librement et constaté dans les formes qu'il convient aux parties contractantes d'adopter. Toutefois, le contrat de travail à durée déterminée doit être constaté par écrit ou constaté par une lettre d'embauche. Aussi, le contrat de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée, et peut comporter une période d'essai ayant une durée totale maximale fixée par décret en fonction de la catégorie professionnelle et du mode de rémunération (cf. art. 14.5 du code du travail).

Le repos hebdomadaire est obligatoire. Il est au minimum de vingt-quatre heures consécutives et a lieu en principe le dimanche.

L'employé a droit aux jours fériés (environ 13 à 15 jours/an). Ces derniers sont chômés à l'exception de la fête nationale et de la fête du travail qui sont chômés et payés. Hors repos hebdomadaire, **le travailleur bénéficie en principe de 2 jours ouvrables (2,2 jours selon la convention collective) de congés par mois de travail effectif sous réserve des suppléments de congés à raison de l'ancienneté dans la même entreprise.** Le droit pour un salarié de prendre effectivement son congé s'ouvre après une durée de service effectif égale à un an. Le congé doit être effectivement pris dans les douze mois après l'embauche ou le retour du précédent congé (cf. art. 25.4 et 25.5 du code du travail).

Il faut rappeler que **l'âge de la retraite en Côte d'Ivoire est passé en 2012 de 55 ans à 60 ans pour les entreprises du privé.**

- **Emploi du mineur**

Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise avant l'âge de 16 ans ni comme apprentis avant l'âge de 14 ans, sauf dérogation (art. 23.2 du code du travail).

- **Recrutement expatrié**

Il n'existe pas de restriction particulière à l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère. Cependant, l'obligation est faite aux employeurs de déclarer auprès de l'Agence Emploi Jeunes tout poste de travail à pourvoir et d'en publier une offre dans un quotidien à grand tirage pour un mois. Passé cette période, si le poste n'est pourvu par aucun Ivoirien, l'employeur est autorisé à recruter un étranger. L'autorisation d'embauche d'un salarié et son visa de travail sont délivrés par l'Agence Emploi Jeunes. Un visa de longue durée est délivré pour les CDI, un visa de vingt-quatre mois pour les CDD. Tous les frais engagés incombent à l'employeur.

Rappelez-vous que les employés français bénéficient du droit de sécurité sociale.

- **Salaire**

Par salaire, il faut entendre le salaire minimum catégoriel et ses accessoires ainsi que tous les autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèce ou en nature, par l'employeur au travailleur, en raison de son emploi. Un décret fixe les montants du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) et du salaire minimum agricole garanti (SMAG). **Le SMIG a été revalorisé en décembre 2022 et est fixé à 75 000 FCFA/mois (environ 114,34 EUR) depuis le 1^{er} janvier 2023.** Le SMAG, quant à lui, est de 36 000 FCFA (54,72 EUR) et n'a pas été revalorisé récemment. Les négociations se poursuivent en vue d'une revalorisation subséquente des salaires catégoriels selon les secteurs.

L'employeur doit s'affilier à la CNPS (Caisse nationale de prévoyance sociale) et procéder à l'immatriculation de ses salariés. Il verse des cotisations pour les points suivants : prestations familiales, accident du travail, retraite, couverture maladie

universelle (CMU), taxe d'apprentissage, impôt sur les traitements et salaires (local - expatrié). En plus des charges sociales, l'employé est assujéti au paiement de charges fiscales telles que les impôts sur salaire, l'impôt général sur le revenu, la contribution nationale.

- **Rupture du contrat du travail**

Le CDI peut cesser par la volonté, soit du salarié, soit de l'employeur. L'employeur doit disposer d'un motif légitime, c'est-à-dire une faute lourde du salarié, une faute grave, l'incapacité à travailler, un licenciement pour motif économique, ou encore si l'employé remplit les conditions de départ à la retraite.

Un licenciement sans cause réelle et sérieuse peut ouvrir droit au paiement de dommages et intérêts. La résiliation du contrat à durée indéterminée est subordonnée à un préavis donné par l'initiateur de la rupture. Le préavis est fonction de la catégorie professionnelle et de l'ancienneté du travailleur.

Dans le cadre d'un CDD, le contrat prend fin à l'expiration du délai fixé ou d'accord-parties.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Importer en Côte d'Ivoire

LE GUICHET UNIQUE DU COMMERCE EXTÉRIEUR (GUCE)

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les formalités de vérifications des importations des marchandises du Port autonome d'Abidjan (PAA) avaient été confiées à la société Webb Fontaine Côte d'Ivoire (WFCI), qui avait mis en place le **Guichet unique du commerce extérieur** (<https://guce.gouv.ci/>).

Le GUCE est un système en ligne permettant aux opérateurs économiques qui participent au commerce ou au transport de communiquer des informations et documents normalisés à un seul point d'entrée afin de satisfaire à toutes les formalités requises en cas d'importation, d'exportation et de transit.

Cet outil, qui fait intervenir différents départements, dont les Douanes ivoiriennes, le ministère du Commerce, celui de l'Économie et des Finances et autres ministères techniques, **visé à faciliter la tâche aux opérateurs économiques tout en assurant une sécurité des recettes de l'État**. Avec le GUCE, l'opérateur réduit ses délais de dédouanement et coûts liés aux procédures d'enlèvement des marchandises. Aussi, pour le compte de l'État, l'outil favorise une centralisation des données, une progression de la transparence dans les transactions commerciales et un accroissement des recettes par la suppression de la fraude.

Le contrat de la société Webb Fontaine a expiré en septembre 2018, et les autorités ivoiriennes ont décidé de pas le renouveler en janvier 2019. Depuis le mois d'avril 2019, ce sont les Douanes ivoiriennes qui sont chargées d'assurer le suivi de ces opérations.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

- **Important**

Pour importer en Côte-d'Ivoire, il faut soit créer son entreprise, soit avoir un représentant qui dispose d'une entreprise. La création se fait au Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), situé au Plateau, dans un délai annoncé de quarante-huit heures. Cette entreprise doit détenir un numéro d'immatriculation au registre de commerce, une déclaration d'impôt et un code import-export. Pour plus d'infos, visitez www.cepici.gouv.ci. Nous vous conseillons d'avoir recours à un transitaire agréé par la douane ivoirienne, à moins que vous ayez un service transitaire interne.

- **Points à savoir**

Conformément aux circulaires n° 1614, 1618 et 1619/DGD, la **procédure d'importation de toutes les marchandises en Côte d'Ivoire** (à l'exception de celles présentes sur la liste des marchandises exemptées), **dont la valeur FOB est supérieure à 1 M FCFA (1 524 EUR)**, conteneurisées ou en vrac et transportées par voie maritime, aérienne ou terrestre, **devra être déclenchée** par le dépôt des documents suivants : la DAI (Déclaration anticipée à l'importation), le formulaire AD*, la facture finale, le titre de transport, la liste de colisage, et tout autre document relatif à la marchandise importée :

facture fournisseur authentique, certificat d'assurance, facture fret, attestation de vérification le cas échéant, liste de colisage, certificat d'origine telle que EUR 1, UEMOA, CEDEAO, selon le cas.

*Les nouveaux formulaires à remplir sont disponibles sur le site du portail du Guichet unique du commerce extérieur (<https://guce.gouv.ci/>).

FORMALITÉS GUCE

Pour obtenir un compte GUCE, l'opérateur télécharge le formulaire à partir du site <http://www.guce.ci/downloads>

L'opérateur peut constituer un Dossier virtuel de transaction commerciale (DVT) et faire la demande de sa Fiche de déclaration à l'importation (FDI) en ligne, faire une demande d'évaluation et de classification de sa cargaison, demander une licence d'importation ou d'exportation. Enfin, il peut payer en ligne la majorité des frais relatifs à la transaction commerciale (droit de douane et taxes, frais de délivrance de certificats d'import/export, etc.).

Pays	Taux de change douaniers (XOF)
USA	573,960
France	655,957
UK	767,490
Canada	5,311
Allemagne	154,293
Italie	44,962

- **Marchandises exemptes de contrôle documentaire à l'import**

Article 9 du décret n°93-313 du 11 mars 1993 portant application de la loi n°91-999 du 27 décembre 1991.

Sont dispensés des renseignements figurants à l'annexe D, ainsi que de l'obligation d'inspection qualitative, quantitative et de la comparaison des prix : l'or et les autres métaux précieux ; les pierres précieuses ; les objets d'art ; les métaux de récupération ; les explosifs, armes, munitions et autres matériels de guerre destinés aux forces armées

nationales et aux forces de l'ordre ; les animaux vivants ; les poissons, légumes et fruits, frais ou réfrigérés ; les plantes et produits de la floriculture ; les films cinématographiques impressionnés et développés ; les journaux et périodiques courants, timbres postes ou fiscaux, papier timbré, billets de banque, carnets de chèques, passeports ; les effets personnels et objets domestiques usagés ; les véhicules usagés ; les cadeaux personnels ; les colis postaux ; le pétrole brut ou partiellement raffiné ; les échantillons commerciaux ; les dons offerts par les gouvernements étrangers ou par les organismes internationaux à l'État, aux fondations, œuvres de bienfaisance, organisations philanthropiques reconnues d'utilité publique ; les fournitures aux missions diplomatiques et consulaires, ou organismes internationaux, importées pour leurs propres besoins ; les biens importés dans le cadre d'une opération non commerciale, effectuée à titre privé et non répétitive, d'une valeur inférieure à 3 M FCFA (4 574 EUR).

Plus d'infos sur : www.douanes.ci.

- **Circuit de dédouanement**

Il existe trois circuits de dédouanement : le circuit blanc, le circuit vert, le circuit rouge.

- Le circuit blanc : il vise à l'accélération de procédures et concerne un type d'opérateur ;
- Le circuit vert : il permet d'obtenir la main levée de la marchandise après contrôle documentaire. Il concentre 80 % des déclarations ;
- Le circuit rouge : il permet aux importateurs de disposer de leurs marchandises après un contrôle documentaire et physique. Il concerne 20 % des déclarations.

DROITS ET TAXES

Il existe trois sortes de droits et taxes :

- **Taxes** : la redevance statistique (RSTA) de 1 %, le prélèvement communautaire de solidarité (PCS) de 0,8 % – taxe UEMOA –, le prélèvement communautaire CEDEAO (PCC) de 0,5 % et le prélèvement de l'Union africaine (PUA) de 0,2 %.
- **Taxes spécifiques** sur certains produits : viande, sucre, purée de tomates, boissons, tabac, produits pétroliers, etc.
- La **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** est appliquée à un **taux unique de 18 %** sur la majorité des marchandises importées.

- **Droit de douanes UEMOA**

Depuis le 1^{er} janvier 2000 et quel que soit leur point d'entrée dans l'UEMOA, les droits de douanes sur les marchandises sont définis suivant le **Tarif extérieur commun (TEC)**. Le tarif actuellement en vigueur en Côte d'Ivoire est le Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO appliqué depuis 2007.

Droits et taxes permanents

Libellé	Taux des droits de douane
Biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative	0 %
Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques	5 %
Intrants et produits intermédiaires	10 %
Biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs	20 %
Biens spécifiques pour le développement économique	35 %

Source : Droits et taxes en zone UEMOA

• Droit et taxes temporaires

- Taxe dégressive de protection (TDP) : TDP basse = **2,5 %** et TDP haute = **5 %** depuis le 1^{er} mars ;
- Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) : **10 %** du prix de déclenchement.

Récapitulatif des droits et taxes à l'importation en Côte d'Ivoire

Catégories	Marchandises concernées	DD	RSTA	PCS	PCC	PUA	Taux cumulés
0	Biens sociaux essentiels	0 %	1 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	2,50 % ou 20,95 %
1	Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipements, intrants spécifiques	5 %	1 %	8,8 %	0,5 %	0,2 %	7,50 % ou 26,58 %
2	Intrants et produits	10 %	1 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	12,50 % ou 32,48 %
3	Biens de consommation finale et tous les autres produits non repris ailleurs	20 %	1 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	22,50 % ou 44,28 %
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35 %	1 %	0,8 %	0,5 %	0,2 %	37,50 % ou 61,98 %

Il s'agit des droits inscrits au Tarif extérieur commun de la CEDEAO, auxquels il convient d'ajouter, selon le cas, la TVA, les droits d'accises et autres taxes spécifiques.

ENTRETIEN

Solange AMICHIA

Directrice générale

Centre de Promotion des
Investissements en Côte
d'Ivoire (CEPICI)

Pouvez-vous nous présenter les rôle et missions du CEPICI et les derniers résultats à mettre à votre actif?

Le CEPICI est un établissement public national à caractère administratif placé sous l'autorité administrative de la présidence de la République de Côte d'Ivoire. Il est le Guichet unique de l'investissement privé en Côte d'Ivoire. À cet effet, il est l'organe désigné pour fédérer, coordonner et rationaliser toutes les initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion de l'investissement et de développement du secteur privé. À ce titre, les domaines d'intervention sont : la formalisation des entreprises / l'octroi des avantages du code des investissements / l'accompagnement dans l'obtention de terrains industriels/ l'amélioration du climat des affaires / la planification et les études économiques sectorielles / le conseil, l'assistance et la facilitation des investissements/ le développement de partenariats d'affaires/ la promotion des investissements durables / l'organisation de manifestations à caractère économique / le suivi et l'évaluation des investissements.

En termes de résultats, sur la période 2019 - 2022, le CEPICI a mobilisé dans le cadre de ses activités un montant d'investissements privés de 3 049 Mds de FCFA (environ 5 Mds EUR) dont 945,5 Mds F CFA pour la seule année 2022.

Aujourd'hui, les actions du CEPICI dans la promotion des investissements privés ont contribué à la croissance économique du pays et permettent de placer la Côte d'Ivoire parmi les destinations les plus attractives de l'Afrique subsaharienne, notamment pour ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE).

En tant que porte d'entrée des investisseurs en Côte d'Ivoire, pouvez-vous nous donner la tendance des IDE en 2022 ? Et les cinq pays chefs de file dans les IDE ?

Au cours de l'année 2022, 267 entreprises ont obtenu un avis favorable pour bénéficier des dispositions du Code des Investissements contre 200 entreprises en 2021 et 237 entreprises en 2020, soit des hausses respectives de 33,5 % et de 12,66 %.

Le montant global d'investissements mobilisés en 2022, éclaté par secteur phare, donne : les services (482,85 Mds de FCFA), l'industrie (457,45 Mds FCFA), l'agriculture (5,20 Mds de FCFA).

Concernant l'origine de ces investissements, les IDE sont évalués 50,7 % contre 49,3 d'IDN. Les IDE proviennent principalement de l'île Maurice (7,1 %), de la Malaisie (5,3 %), du Maroc (4,5, %), de la France (4,4 %) et d'autres pays (29,3 %).

Peut-on parler d'un code attractif en évoquant le code des investissements en Côte d'Ivoire ?

Le code des investissements concourt à la rentabilité des affaires en Côte d'Ivoire et à la compétitivité du secteur privé ivoirien. Il participe à la création d'emplois et à une croissance économique durable et inclusive. Il accorde aux investisseurs, nationaux comme étrangers, de généreuses incitations, aussi bien en phase d'investissement qu'en phase d'exploitation.

Durant la période d'investissement dont la durée initiale a été fixée à deux ans, les investisseurs bénéficient de mesures dont le but est de réduire le coût d'investissement à réaliser. Il s'agit notamment d'exonérations de droits de douane et d'une suspension ou d'une exonération de paiement de la TVA. En phase d'exploitation, des vacances fiscales ou des crédits d'impôts leur sont accordés, en vue d'accroître la rentabilité de l'investissement réalisé.

Parce qu'il vise à assurer un développement harmonieux de notre pays, ce code offre des incitations plus généreuses aux entreprises qui s'installent dans nos régions, près des matières premières et y créent des emplois pour nos populations. Il s'agit à ce niveau de périodes d'exonérations plus longues allant jusqu'à 15 ans et de crédits d'impôts plus importants.

L'attractivité de notre code des investissements se démontre aussi par les importants résultats enregistrés au cours des années antérieures.

Durant l'année 2022, le montant total des investissements agréés est de 945,5 Mds F CFA contre 742 Mds F CFA en 2021 et 632 Mds F CFA en 2020, sur la même période, soit des hausses respectives de 27,41 % et de 49,70 %.

Il convient d'indiquer que depuis la mise en œuvre des différents codes des investissements, nous enregistrons en 2022, le montant le plus élevé d'investissement agréés depuis la création du CEPICI avec des prévisions de création d'emplois permanents au cours de l'année 2022 s'élevant à 10 367 emplois.

Quelle est selon vous, la première étape administrative pour un investisseur qui envisage une implantation locale ?

Le CEPICI est la porte d'entrée des investisseurs en Côte d'Ivoire. Outre sa mission de ciblage et d'attraction à l'international des entreprises leaders, les experts du CEPICI s'emploient à accompagner les investisseurs en vue de les retenir sur le territoire ivoirien. Il est conseillé à tout investisseur qui envisage une implantation locale, de prendre rendez-vous avec les experts du CEPICI via les différents canaux de communication ou tout simplement de se rendre à nos locaux.

Pour démarrer l'immatriculation d'une entreprise : + 225 25 22 01 79 00 / N° vert 9901

Pour bénéficier des mesures incitatives au titre du Code des Investissements : + 225 27 20 30 68 74

Pour toute information économique et sectorielle : +225 27 20 30 68 75

**Quelles sont les principales restrictions à la création d'une entreprise en Côte d'Ivoire ?
Conseillez-vous, dans le cadre d'une implantation, de se faire accompagner par un cabinet conseil ?**

Il n'y a pas de restriction de droit commun à la création d'entreprise en Côte d'Ivoire. Les procédures sont simplifiées et accessibles aussi bien pour les nationaux que pour les non-nationaux. Toutefois l'exercice de certaines activités peut être soumis à licence ou permis d'affaires généralement délivrés par les ministères de tutelle. À ce niveau, la Direction de l'Attraction des Investissements du CEPICI assure un accompagnement.

Pour l'implantation de son entreprise en Côte d'Ivoire, un investisseur peut selon ses besoins (études d'opportunités, plan d'affaires, études environnementales et sociales, études approfondies) solliciter le concours d'un cabinet conseil. Il doit s'assurer cependant que ce cabinet est crédible et capable de répondre à ses attentes.



NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS VOTRE INVESTISSEMENT

LE GUICHET UNIQUE DE
L'INVESTISSEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

Direction Générale

1^{er} et 2^{ème} étage de l'immeuble
MEMANOU, Boulevard Clozel,
Plateau - Abidjan
Téléphone : +225 27 20 31 14 00
Fax : +225 27 20 31 14 09

Guichet Unique des formalités d'Entreprises (GUFÉ)

Immeuble Grand Siècle, Carrefour
PISAM 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étage,
Cocody - Abidjan
Téléphone : +225 25 22 01 79 01 / 14
Fax : +225 27 20 30 23 94
www.225invest.ci

Contactez-nous

 www.cepici.ci



Suivez-nous

 [Cepici_RCI](#)
 [Cepici Officiel](#)
 [CEPICI Officiel](#)

ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ DES PRODUITS (PROGRAMME VOC CÔTE D'IVOIRE)

Afin de protéger les intérêts des importateurs, des consommateurs, des industries et de l'environnement, le gouvernement a décidé, par décret n°2017-567 daté du 6 septembre 2017, de mettre en œuvre un programme de vérification de la conformité de marchandises à la commande et aux normes avant embarquement à destination de la Côte d'Ivoire à partir du 16 avril 2018.

Le Programme de vérification de la conformité est mandaté par le ministère du Commerce de l'Artisanat et de la Promotion des PME (MCAPPME), et exécuté par quatre mandataires dont Bureau Veritas qui effectue avant expédition et dans le pays d'export la vérification de la conformité des marchandises aux normes ivoiriennes ou internationales applicables et émet un Certificat de Conformité (CdC) nécessaire au dédouanement des marchandises en Côte d'Ivoire.

Les 3 autres mandataires sont : Société Générale de Surveillance (SGS), COTECNA et INTERTEK.

Les objectifs principaux du programme VOC sont :

- Protéger la santé et de la sécurité des consommateurs et des industries ;
- Protéger les investissements des importateurs ;
- Protéger l'environnement ;
- Promouvoir la Conformité ;
- Simplifier les procédures de dédouanement par la délivrance d'un certificat de conformité (CdC).

Les catégories de produits soumis au programme VOC sont :

- Les produits alimentaires ;
- Les produits électriques et électroniques ou d'énergies renouvelables ;
- Les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle ;
- Les matériaux de construction ;
- Les emballages ;
- Les pièces de rechange et accessoires automobiles et lubrifiants ;
- Les machines ;
- Les équipements sous pression ;
- Les équipements de protection individuelle ;
- Les autres produits touchant à la santé, à la sécurité et à l'environnement ;
- Les textiles ;
- Les chaussures ;
- Les jouets.

• Procédures

Etape 1 : Demande de Certificat de Conformité

L'exportateur envoie la demande de certificat de conformité (demande possible en ligne sur <https://verigates.bureauveritas.com>) auprès de Bureau Veritas. Cette demande doit comporter :

- La liste et la désignation des produits exportés, le nom et les coordonnées de l'exportateur et de l'importateur (facture pro forma, crédit documentaire, etc.) ;

- Les documents de conformité éventuellement disponibles pour les marchandises exportées (exemple : certificats tierce partie, rapports d'essais/d'analyses conformément aux normes applicables) ;
- Les certificats ISO 9001 du fabricant ou d'un autre système de management de la qualité tels que ISO 22000, ISO/TS16949, ISO13485, etc.), le cas échéant ;
- L'information concernant le lieu et la date prévisionnelle de disponibilité des marchandises pour permettre la réalisation de l'inspection physique avant expédition. (Remplir le formulaire de demande de certificat appelé RFC).

Etape 2 : Vérification documentaire / Essais

Bureau Veritas étudie toutes les informations transmises par l'exportateur et vérifie la conformité des produits importés par rapport aux exigences réglementaires ivoiriennes. Si nécessaire, des échantillons sont prélevés et des essais/analyses sont effectués en laboratoire.

Etape 3 : Inspection physique

Bureau Veritas vérifie :

- Les produits par rapport aux exigences techniques applicables ;
- Les marchandises soumises à l'inspection par rapport à celles identifiées lors de la vérification documentaire ;
- Que les marchandises correspondent à celles identifiées dans les documents de la transaction ;
- Si nécessaire, l'inspecteur Bureau Veritas prélève des échantillons pour une évaluation complémentaire.

Etape 4 : Certificat de Conformité (CdC)

Bureau Veritas vérifie le rapport d'inspection par rapport aux documents fournis. Lorsque cette vérification finale est satisfaisante, le Certificat de Conformité électronique sécurisé est émis, sinon, un Rapport de Non-conformité est délivré. Il est recommandé aux exportateurs de ne pas expédier la marchandise avant l'émission du Certificat.

• Procédures de facilitation

Afin de faciliter les échanges et d'ajuster le niveau d'intervention en fonction du niveau de risque, 3 routes différentes sont disponibles pour démontrer la conformité des produits :

- **Route A** : Tout type de marchandise, tout type d'exportateur ;
- **Route B (Enregistrement)** : Biens préalablement enregistrés par Bureau Veritas ;
- **Route C (Licence)** : Biens préalablement sous licence Bureau Veritas.

L'enregistrement (Route B) et la Licence (Route C) sont des options proposées aux exportateurs et importateurs réguliers. Les documents et le système en place sont préalablement revus afin de garantir la conformité aux exigences ivoiriennes (rapport de test, certificat, résultats d'analyses, inspection, audits d'usine, etc.).

Les textes réglementaires, documents à fournir et notes d'information sont mis à disposition sur le site du ministère du Commerce ivoirien :

<https://www.commerce.gouv.ci/commerce-exterieur/voc/>
<https://verigates.bureauveritas.com/fr/programmes/cote-divoire>

LEADER MONDIAL DES ESSAIS, DE L'INSPECTION ET DE LA CERTIFICATION

BUREAU VERITAS VOUS PROTÈGE
DE LA CONTREFAÇON ET DES PRODUITS
DANGEREUX ET NON CONFORMES

Nous vérifions les produits par rapport aux exigences techniques applicables, les marchandises soumises à l'inspection par rapport à celles identifiées lors de la vérification documentaire et si nécessaire, prélevons des échantillons pour une évaluation complémentaire.

Bureau Veritas délivre un Certificat de Conformité électronique sécurisé, lorsque cette vérification finale est satisfaisante. Sinon, un Rapport de Non-conformité est émis.

BUREAU VERITAS AVEC VOUS EN CÔTE D'IVOIRE
Contactez-nous dès à présent pour un accompagnement sur-mesure.

01 BP 1453 Abidjan 01

Tél : +225 27 20 31 25 00 - Fax : +225 27 20 31 25 41
contact.civ@bureauveritas.com

conformity.civ@bureauveritas.com
gsit.france@bureauveritas.com



**BUREAU
VERITAS**

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

S'adapter aux spécificités locales de la pratique des affaires



Il est relativement simple d'obtenir un rendez-vous. Les responsables même haut placés se rendent aisément disponibles et sont accessibles (surtout si vous connaissez quelqu'un, qui connaît quelqu'un...). Pour le secteur public, il y a une procédure à suivre, différente d'une institution à une autre. Voici quelques points à connaître absolument.

LES RECOMMANDATIONS DES RESPONSABLES SECTORIELS

La langue des affaires est le français. Comme indiqué précédemment, elle est comprise, parlée et lue par près de 70 % de la population. L'anglais aussi est parlé en entreprise, par certains managers ou directeurs.

L'Ivoirien est très hospitalier mais attend du respect de son interlocuteur. La courtoisie est donc de mise. La communication est détendue. L'interlocuteur peut vous dire « tu » dès la première rencontre ou après trois phrases échangées. Néanmoins, privilégiez l'utilisation d'un langage soutenu et une attitude respectueuse et empreinte de considération. Ne soyez pas choqué d'entendre des anecdotes personnelles ou que l'on vous pose des questions d'ordre familial. La culture ivoirienne est familiale.

« Dis-moi ce que tu portes, je te dirai qui tu es ». De cet adage, retenez que la tenue vestimentaire compte beaucoup. Elle doit être formelle. Le costume est recommandé pour tout rendez-vous d'affaires, tous secteurs confondus. Pour les hommes, le port de la cravate est fortement conseillé en particulier pour des rendez-vous auprès des administrations.

Prenez la peine de remercier celui qui vous reçoit. Le manque de reconnaissance est mal perçu. Revenez sur votre titre et votre nom pour plus de clarté. Ne soyez pas frustré si une autre personne vous reçoit, en remplacement de l'interlocuteur prévu. Les agendas des décideurs sont souvent chargés et les imprévus de dernière minute sont légion.

Comme dans bien des rencontres, on commence par les formules de sympathie (appréciation des locaux, santé de l'interlocuteur, etc.). Même si votre temps est compté, ne commencez jamais par le vif du sujet au risque de braquer votre interlocuteur.

Sachez que l'Ivoirien est fier de lui, de ses compétences et croit en ces capacités. Abordez les sujets comme « la forte croissance du pays », « sa beauté » sans en faire trop. L'Ivoirien apprécie les compliments et éloges.

Nous vous conseillons vivement d'espacer vos rendez-vous d'au moins quarante-cinq minutes à une heure pour y intégrer à la fois retard et temps de trajet entre les rendez-vous (conditions de circulation laborieuses à Abidjan). Honorez tous vos rendez-vous même si vos objectifs sont atteints, car décliner un rendez-vous à la dernière minute sera considéré comme un manque de courtoisie, potentiellement préjudiciable dans le futur.

Dans les conversations hors affaires, il est recommandé de n'exprimer que des opinions positives (garder pour soi les critiques sur le pays) et montrer de l'intérêt concernant les sujets de la vie quotidienne ivoirienne mais sans émettre d'opinion personnelle.

FICHE PRATIQUE

PRÉPARATION DU RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES

HORAIRES

La notion de temps est très familière chez les Ivoiriens. En effet, ils peuvent annuler un rendez-vous parce qu'on leur a annoncé le décès d'un proche, ou parce qu'ils ont programmé un autre entretien en vous oubliant. C'est pourquoi il est recommandé de recontacter la personne avec laquelle vous avez rendez-vous la veille ou le matin même pour avoir une confirmation de l'heure, vous assurer que votre interlocuteur est déjà au bureau, qu'il a bravé les embouteillages et est disposé à vous recevoir. De manière générale, le retard est une coutume locale, il faut donc apprendre à être patient.

Les rendez-vous commencent vers 8-9 heures du matin ; pour une première entrevue, il faut prévoir trente à quarante-cinq minutes. Les horaires de travail sont assez proches de ceux de la France.

LIEU DU RENDEZ-VOUS

C'est vous qui demandez le rendez-vous, c'est donc vous qui vous déplacez. Ce geste est très apprécié et montre la considération que vous avez pour l'interlocuteur. Cela vous permettra entre autres de découvrir l'environnement et les locaux de votre partenaire potentiel.

Il n'y a pas d'adresses précises comme en Europe. L'application Google Maps fonctionne très bien à Abidjan, mais les indications données par votre interlocuteur sont parfois approximatives : « en face de », « proche de », « en direction de ». Nous vous recommandons de louer une voiture avec chauffeur qui réalisera un repérage préalable et vous accompagnera à vos différents rendez-vous.

DÉROULÉ DU RENDEZ-VOUS

Apportez votre plaquette, de manière physique, à votre entretien. Soyez concret. Montrez clairement à votre interlocuteur ce qu'il a à gagner (pour son entreprise et lui). N'hésitez pas à envoyer des échantillons. Après l'entretien, vous pouvez envoyer un mail pour remercier votre interlocuteur de vous avoir reçu et assurer votre suivi. Ne perdez jamais le contact initié à l'occasion de ce premier rendez-vous au risque que votre interlocuteur vous oublie. Préférez des échanges dans la durée et réguliers.

Ne pensez pas être en territoire conquis et que l'interlocuteur acceptera votre proposition dans l'instant. Il a déjà ses fournisseurs, rencontre régulièrement des concurrents, il lui faut du temps afin de mieux analyser l'offre.

Ne soyez pas arrogant, ni trop sûr(e) de vous. Cependant focalisez-vous sur la qualité de vos produits/services. C'est ce qui fera la différence.

Lors des contacts professionnels et personnels, il est très important de toujours avoir des cartes de visite en nombre suffisant : comme partout, leur échange est systématique lors de vos présentations ou vos rendez-vous. Ici, le nom de famille est écrit en lettres capitales. N'oubliez pas d'ajouter votre numéro local si vous en disposez. L'utilisation de l'application WhatsApp est généralisée au détriment des mails ; il est devenu indispensable d'échanger avec votre interlocuteur via ce canal de communication.

REPAS D'AFFAIRES

Le déjeuner : c'est la forme la plus courante du repas d'affaires. Il existe plusieurs restaurants alliant cuisine européenne et ivoirienne. Prévoir en moyenne entre 20 000 FCFA (30 EUR) et 30 000 FCFA (45 EUR) par personne.

Il est conseillé de choisir un restaurant dans le périmètre de travail de votre invité. Le dîner : la cuisine africaine est appréciée le soir. Cependant, il faut tenir compte des embouteillages et des occupations de votre invité. Assurez-vous que l'invitation fait plaisir à votre interlocuteur, avec ou sans conjoint. L'addition est payée par la personne qui a proposé le repas.

Récapitulatif des règles d'or et écueils à éviter



- Regards hautains et sûrs de vous

- Les rendez-vous le vendredi après-midi

- Parler de sujets ayant trait à la politique

- Manquer un rendez-vous

- Remercier son hôte de la réception

- Bien s'imprégner des règles de courtoisie locales (salutations appuyées, demander des nouvelles de la famille, etc.)

- Saluer tout le personnel de l'entreprise

- Espacer ses rendez-vous de 30-45 minutes et les grouper dans le même quartier ou zone rapprochée (Abidjan)

- Goûter aux spécialités locales telles que l'« alloco », l'« attiéké »... et écouter de la musique locale « zouglo », « coupé décalé »...

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Aides et appuis

BUSINESS FRANCE

- **Qui sommes-nous ?**

CONNECTER - ACCÉLÉRER - RÉUSSIR

Au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France est le partenaire clé des entreprises qui veulent se connecter aux marchés mondiaux, accélérer la réalisation et la réussite de leurs projets business.

À Paris, Marseille, en France ou dans nos bureaux à l'étranger, nos 1 420 collaborateurs (65 nationalités) sont présents dans 55 pays, pour plus de 110 couverts en direct ou via un réseau de partenaires.

- Engagées aux côtés des entreprises françaises, nos équipes sont mobilisées pour les guider sur les marchés étrangers, les aider à générer des courants d'affaires et à booster leur RH avec de jeunes talents en Volontariat International en Entreprise (V.I.E).
- Engagées aux côtés des entreprises étrangères pour faire réussir leurs projets en France, nos experts sectoriels informent les investisseurs sur les opportunités, les mettent en contact avec les décideurs publics et les accompagnent jusqu'à leur installation.
- Engagé enfin aux côtés de ses partenaires publics et des acteurs privés réunis au sein des Team France Export et Team France Invest, Business France coordonne un réseau d'interlocuteurs terrain, pro-business.

Le bureau de Business France en Côte d'Ivoire comprend **une équipe de 10 sectoriels de l'export**. Un interlocuteur spécialiste d'un secteur vous conseillera et vous proposera les services les mieux adaptés à votre entreprise dans chacune des filières suivantes :

- Agrotech
- Art de Vivre & Santé
- Industries & Cleantech
- Tech & Services.

- **Que faisons-nous ?**

Pour répondre aux enjeux de votre développement international, notre bureau vous propose 12 offres personnalisables :

- Info Marchés : **S'informer en ligne** sur l'évolution des marchés internationaux couverts par la Team France Export par secteur d'activité et pays, et sur différentes thématiques du commerce international.
- Focus Marchés : **Participer à un évènement** pour mieux comprendre la situation économique d'un marché national ou régional, connaître l'écosystème, les enjeux et opportunités du moment.

- Décryptage Marchés : **Comprendre, analyser un marché** afin d'en connaître le potentiel.
- Décide Export : **Structuration du développement international** de votre entreprise ou d'une action export sur un ou plusieurs marché(s) ciblé(s).
- Académie Export : **Acquisition et développement de compétences techniques** et pratiques de l'export par le suivi de formations ou d'ateliers dédiés.
- Clubs Export : **Partage de bonnes pratiques et d'expériences** entre pairs avec intervention ponctuelle d'experts.
- Com Export : **Développer votre visibilité et son influence** sur les marchés étrangers via les outils et les médias locaux.
- V.I.E : **Confier une mission professionnelle à l'étranger à un talent français** ou ressortissant de l'Espace Économique Européen, âgé de 18 à 28 ans en début de mission pour une durée de 6 à 24 mois.
- Connect Business : **Bénéficier de rendez-vous avec des prospects ou partenaires** étrangers porteurs d'opportunités, ciblés et qualifiés.
- E-Business : **Disposer d'une page dans l'espace France d'une marketplace** ou site internet de référence, avec une visibilité renforcée par des actions de promotion auprès d'acheteurs et prescripteurs locaux.
- Pavillon France : **Disposer d'un espace aménagé individuel ou partagé sur le pavillon France** d'un salon professionnel international et bénéficier de la promotion, de l'animation, et du networking associés.
- Excellence France : **Participer à un évènement sectoriel de promotion** de l'offre française auprès des opérateurs étrangers à des fins de mise en relation.

Pour plus d'informations :

Site de Business France www.businessfrance.fr

Site de la Team France Export : <https://www.teamfrance-export.fr/>

VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (V.I.E.) : UNE SOLUTION RH CLÉ EN MAIN !

Pour les candidats au V.I.E

Le V.I.E. permet aux entreprises de confier à un jeune, homme ou femme de 18 à 28 ans (le VIE doit avoir moins de 29 ans au moment de son départ en mission, sachant qu'un démarrage de contrat V.I.E se fait toujours le 1^{er} de chaque mois). Ce contrat V.I.E est réservé aux Français ou ressortissants d'un pays de l'Espace économique européen. Il est confié au V.I.E une mission professionnelle à l'étranger pendant une période modulable de six à vingt-quatre mois, renouvelable une fois dans la limite des 24 mois.

Différentes missions peuvent être attribuées au jeune : commerciale, marketing, production, financière, administrative, informatique, numérique, etc.

L'intérêt pour un jeune de s'inscrire dans cette démarche :

- Le V.I.E. représente un tremplin pour la carrière et une expérience à forte responsabilité très prisée des recruteurs ;
- La durée de la mission est prise en compte pour la retraite. Par ailleurs, les V.I.E. disposent d'une indemnité correcte.

Pour les entreprises :

La formule V.I.E. s'adresse à toute entreprise, personne morale de droit français, souhaitant développer ses projets à l'international quelle que soit la taille de l'entreprise.

- La société dispose d'une formule clé en main pour recruter un candidat à fort potentiel (gestion du V.I.E., protection sociale et voyage, mise sous statut public, etc.) ;
- La procédure V.I.E. offre aux entreprises la possibilité d'introduire une demande d'affectation pour mener des missions dans plusieurs pays d'une zone géographique (V.I.E. régional) ;
- Les entreprises remplissant les critères d'éligibilité au programme bénéficient de différentes aides financières pour maîtriser l'impact budgétaire du V.I.E.

La Côte d'Ivoire est le 1^{er} pays du continent, avec une centaine de VIE au sein de 80 entreprises distinctes. L'avis des filiales et des PME est très positif ; elles considèrent la formule comme adaptée à leurs besoins en RH et comme une alternative intéressante à l'expatriation.

TÉMOIGNAGE

Anne DIARRASSOUBA, Correspondante V.I.E.



Ma fonction de correspondante V.I.E. se résume en différents points : œuvrer à la reconnaissance du statut ; faire la promotion du dispositif auprès de clients potentiels (filiales françaises, investisseurs étrangers en France, etc.) ; organiser une réunion d'accueil lors de leur prise de fonction ; procéder à l'identification de structures d'hébergement ; donner un avis sur les projets et effectuer la gestion des V.I.E. en poste (demandes de déplacement, avenants, etc.). J'assure également l'animation du réseau, par des événements de réseautage et des visites de sites : rencontres thématiques ou autres Afterwork, etc.

Enfin, le correspondant V.I.E. et le bureau Business France sont garants de la sécurité des V.I.E. dans leur pays d'affectation.

Les V.I.E. sont un vrai vivier de compétences. Business France peut aider les entreprises à trouver le bon profil, depuis la sélection du candidat jusqu'à sa mise à disposition.

LES AVANTAGES DE LA FORMULE V.I.E.

- > **Une opportunité d'évaluer sur le terrain un futur collaborateur**, notamment pour les PME : 95 % des entreprises considèrent le V.I.E. comme un vivier de recrutement pour des salariés de valeur,
- > **Un impact direct sur l'implantation commerciale des entreprises** : pour l'ouverture de marché, 65 % des entreprises considèrent que le V.I.E. a eu un impact direct sur leur implantation commerciale,
- > **Un résultat avéré** : 73 % des entreprises ayant eu recours au V.I.E. ont vu leur chiffre d'affaires progresser, 72 % ont bénéficié d'une hausse de notoriété et 60 % affirment avoir gagné de nouveaux clients,
- > **Un taux de recommandation élevé** : 81 % des entreprises interrogées recommanderaient à une entreprise de même profil de mettre en place des missions V.I.E. et 71 % des entreprises utilisatrices de la formule déclarent y avoir de nouveau recours à l'avenir.

(source : enquête CSA)

FICHE PRATIQUE

FINANCEMENT

Bpifrance est la banque publique d'investissement française, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État. En France, Bpifrance a pour mandat d'accompagner les entreprises de droit français, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres.

Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'export. A ce titre, Bpifrance accompagne directement les entreprises françaises vers l'Afrique, de la phase de prospection à la phase d'implantation, grâce à une gamme de produits financiers complémentaire au marché bancaire traditionnel : Assurance Prospection, Change et Investissement, Garantie des Contrats Commerciaux, Garantie de Projets à l'International, Crédit Export et bien d'autres.

Via sa filiale Bpifrance Assurance Export, Bpifrance assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Toute une gamme de produits d'assurance est ainsi déployée pour sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger.

En phase de prospection, Bpifrance propose par exemple d'indemniser les dépenses de prospection réalisées à l'export, et, à terme, l'entreprise rembourse ce financement intégralement ou non, en fonction du chiffre d'affaires à l'export ainsi développé.

Pour sécuriser les implantations, Bpifrance peut garantir les apports en fonds propre ou quasi-fonds propres des sociétés mères vers les filiales sur le continent africain. En cas d'échec de l'implantation, Bpifrance rembourse 50 % de la perte constatée.

Par ailleurs, afin de favoriser les exportations des entreprises françaises, Bpifrance peut financer, en crédit acheteur ou en rachat de crédit fournisseur, les besoins d'achat d'équipements et de services des opérateurs publics et privés africains. Bpifrance est en mesure de proposer un financement en Euros pouvant couvrir des besoins allant de 1 M EUR à 75 M EUR, pour des maturités de 2 à 10 ans. Le mécanisme fonctionne si au minimum 20 % des équipements et des services achetés sont effectivement produits en France (part française de 20 %).

Enfin, Bpifrance œuvre à partager son expérience et son expertise acquises en France en matière de financement, d'investissement, de garantie et de soutien à l'innovation auprès des États et de leurs acteurs publics dédiés, ce qui permet d'encourager la création d'outils d'intervention sur mesure au bénéfice des start-ups, TPE et PME africaines.

Bpifrance, c'est 50 implantations régionales en France et 9 à l'international, dont 4 en Afrique (Abidjan, Dakar, Casablanca, Nairobi) en soutien de l'accroissement significatif des lignes de métier export sur le continent. Un ancrage unique au plus près des régions françaises, qui permet de connecter les écosystèmes, sociétés, investisseurs et structures d'accompagnement entre l'Afrique et la Côte d'Ivoire.

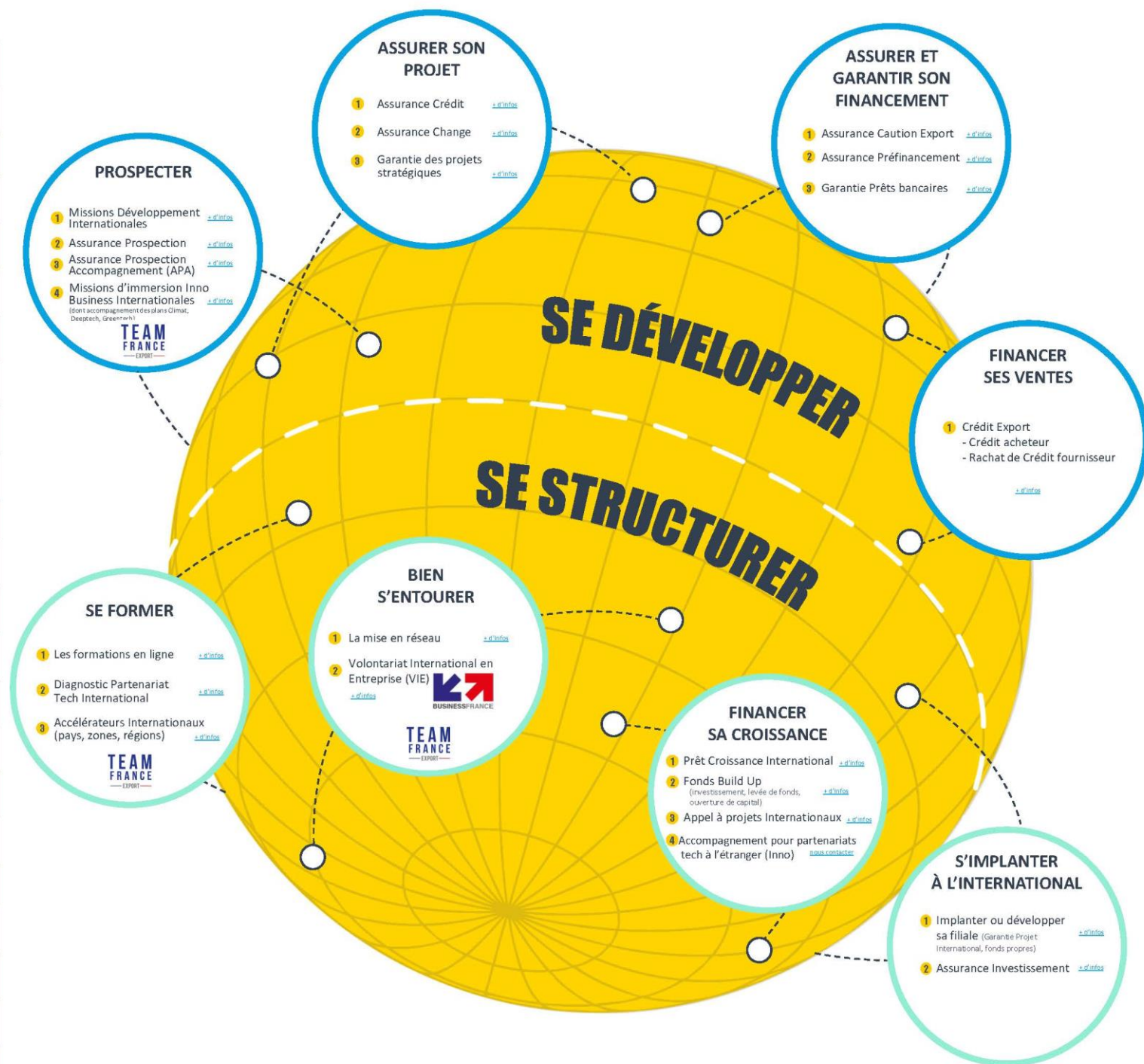
Bpifrance travaille en étroite collaboration avec les membres de la Team France Export, les Services économiques, l'Agence française de développement et Proparco.

Contact sur zone :
Arnaud FLORIS, Coordinateur Afrique, Bpifrance
abidjan@bpifrance.fr

BPIFRANCE VOUS ACCOMPAGNE À L'INTERNATIONAL

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Voyagez à travers nos différents produits
en toute liberté



AUTRES DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Il existe plusieurs organisations présentes en Côte d'Ivoire qui sont des appuis importants dans la vie des affaires.

- **Chambre de Commerce et d'Industrie France Côte d'Ivoire : CCIFCI**

La Chambre de commerce et d'industrie française est présente en Côte d'Ivoire depuis plus de vingt ans. Avec près de mille entreprises membres, la CCIFCI est un acteur clé de l'animation de la communauté d'affaires franco-ivoirienne. La CCIFCI organise des événements de réseautage, d'information et de formation pour ses membres.

La chambre peut assister toute entreprise française en phase d'implantation : démarches de création d'entreprise en Côte d'Ivoire et solutions d'hébergement pour votre future société et vous-même. Elle est présidée M. Jean-Louis LEGRAS. Son directeur est M. Amaury POURKIER.

- **Cercle Français des Affaires en Côte d'Ivoire : CFACI**

Le Cercle français d'affaires de Côte d'Ivoire est une association créée en 2013 et qui rassemble aujourd'hui plus de 500 membres, en majorité des entrepreneurs français implantés en Côte d'Ivoire, mais aussi des PME et autres profils.

Ses missions consistent à :

- Identifier et défendre les intérêts des membres ;
- Favoriser la mise en relation entre les membres, avec les grandes entreprises et avec les administrations et les institutions françaises et ivoiriennes ;
- Engager des actions pour promouvoir le savoir-faire de ses membres.

Afin de remplir ses missions, le CFACI a mis en place cinq commissions (communication, économique et sociale, événementiel, juridique et fiscale, santé).

- **Chambre de Commerce Européenne : Eurocham CI**

La Chambre de commerce européenne en Côte d'Ivoire, créée en 2009, est la représentation de la communauté des affaires européennes. Elle facilite l'activité des entreprises d'origine européenne ou à capitaux européens en Côte d'Ivoire, tout en favorisant les échanges industriels et commerciaux entre l'Europe et la Côte d'Ivoire. Eurocham Côte d'Ivoire compte environ 200 membres.

- **Conseillers du commerce Extérieur de la France (CCE) – Comité Côte d'Ivoire**

Un réseau exemplaire de 4 500 chefs d'entreprise et experts de l'international, choisis pour leur compétence et leur expérience, aux côtés de l'équipe de France de l'export et au service du développement de la présence économique française dans le monde.

Dans toutes les régions et dans plus de 150 pays à l'étranger, les CCE ont quatre missions principales :

- Conseil aux pouvoirs publics ;
- Promotion de l'attractivité de la France ;
- Appui aux entreprises ;
- Formation des jeunes à l'international (VIE).

De plus, ils réalisent un vaste panel d'actions bénévoles dont les plus importantes sont :

- Participation aux diverses instances de conseil économique, au ministère, en région et dans les ambassades à l'étranger ;
- Mise en place d'enquêtes, publication de notes et de recommandations ;
- Organisation de colloques, forums et symposiums ;
- Parrainage de PME à l'international ;
- Soutien au développement du dispositif V.I.E. ;
- Tutorat et sensibilisation des jeunes aux métiers de l'international.

En Côte d'Ivoire, la section CCE réunit 30 à 35 hommes d'affaires couvrant l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Il s'agit d'un comité très actif et dirigé par un bureau de huit membres et dont le président est M. Gilles CARDONA, assisté de son secrétaire général, M. Dominique GOUVERNAYRE.

.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Trouver le bon partenaire commercial

LES IMPORTATEURS-DISTRIBUTEURS

En Côte d'Ivoire, vous avez la possibilité de passer par un distributeur. Il en existe dans tous les domaines d'activités : automobile, médical, grande distribution, etc. L'avantage est que le distributeur possède une clientèle établie et connaît déjà le marché ivoirien. Il n'est généralement pas autorisé à dévoiler l'étendue de ses données clients et demeure libre de fixer sa propre politique commerciale.

Les distributeurs apprécient l'appui qui peut être apporté en formation sur les produits à vendre, en communication, en maintenance / assistance technique / SAV. N'hésitez pas à vous renseigner sur votre distributeur potentiel auprès de Business France, de la Coface, de votre banque ou tout autre organisme d'accompagnement à l'export afin de vérifier l'existence et surtout la solvabilité de ce dernier.

Nous vous conseillons de privilégier les transactions financières de banque à banque. Pour la signature des contrats, vous pouvez négocier sur la base d'une exclusivité, d'une franchise etc. Vous pouvez également impliquer votre distributeur potentiel dans vos procédures de production, dédouanement et autres démarches administratives. Selon les clauses de votre contrat, il est fortement conseillé de le soumettre à un avocat. Il est également préférable de maintenir de bonnes relations avec vos partenaires même en cas de désaccord ou rupture de contrat.

Les professionnels ivoiriens veulent privilégier des partenariats de type gagnant-gagnant, notamment lorsqu'il s'agit d'un besoin local bien spécifique avec une réelle contrepartie pour le partenaire.

Avantages	Inconvénients
Relativement facile et mise en place rapide	La maîtrise de la politique commerciale est réduite, voire nulle
Investissements financiers et humains limités	La connaissance du marché et les contacts clients ne sont pas totalement partagés

LES AGENTS, REPRESENTANTS COMMERCIAUX

L'agent commercial partage sa connaissance du marché et assure la maîtrise du portefeuille client. Ce dernier doit connaître le marché et en avoir une bonne expérience. Il a une liberté d'organisation et travaille la plupart du temps par objectif (mensuel ou annuel). Néanmoins, la réussite du projet dépend uniquement de sa performance. Il n'offre pas certains services à forte valeur ajoutée tels que le stockage, la facturation, le service après-vente, ce qui peut entraver les possibilités de développement. L'agent commercial étant un commerçant, il est important de vérifier son inscription au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM).

Dans le processus de sélection d'un agent commercial, vous devez vous assurer de la qualité de son portefeuille clients et croiser un maximum d'informations à son sujet :

objectif de CA ou de commandes pour la 1^{ère} année, plan d'actions qu'il compte mettre en place pour développer les ventes (déplacement sur salons, missions de prospection), etc.

Dans la pratique, il est également recommandé de suivre votre agent sur le terrain (au démarrage du contrat). Ainsi vous pourrez tester sa motivation et ses capacités commerciales, vous faire votre propre idée du marché et obtenir des retours clients en direct. Compte tenu de l'éloignement, il est déconseillé de suivre un marché à distance ; il vous sera difficile de nouer et d'entretenir des relations étroites avec les clients et de connaître les tendances/évolutions du marché.

CADRE JURIDIQUE

L'article 216 de l'Acte uniforme OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires) du 15 décembre 2010 portant sur le droit commercial général dispose que « l'agent commercial est un mandataire professionnel chargé de façon permanente de négocier et, éventuellement, de conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestations de services, au nom et pour le compte de producteurs, d'industriels, de commerçants ou d'autres agents commerciaux, sans être lié envers eux par un contrat de travail ». Ainsi l'agent commercial (le mandataire) travaille pour le compte d'un mandant. L'Acte uniforme accorde la pluralité des mandants mais ce dernier doit respecter l'obligation de non-concurrence (sauf accord écrit de son premier mandant dans un secteur précis). Ce mandat exclut toute subordination entre le mandataire et le mandant. Il travaille indépendamment, ce qui règle le volet fiscal et la protection sociale.

RÉMUNÉRATION

L'agent commercial est rémunéré sur commissions, qui varient selon le nombre ou la valeur des affaires confiées (de 3 à 10 % la plupart du temps). Sa rémunération n'est donc pas fixe. Les modalités de calcul des commissions sont déterminées dans le contrat. En cas d'exclusivité, l'agent commercial a droit automatiquement à une commission pour toute affaire faite dans la zone durant la durée du contrat.

CONTRAT

Vous pouvez opter pour un contrat à durée déterminée ou un contrat à durée indéterminée. Voici entre autres les obligations des parties à faire ressortir dans votre contrat avec le mandataire :

- Le mandant et le mandataire sont tenus l'un envers l'autre d'une obligation de loyauté et d'un devoir d'information ;
- Les obligations et devoirs réciproques sont indispensables à la bonne exécution du contrat, ce qui veut dire que le mandataire doit respecter les instructions de son mandant afin de préserver les intérêts de ce dernier ;
- Le mandant adresse régulièrement des instructions précises assorties d'informations pertinentes au mandataire durant son mandat.

Cependant en cas de rupture de contrat (peu importe le motif), l'agent commercial a droit à une indemnité compensatrice (sauf prérogatives). Le montant minimum légal de l'indemnité compensatrice est fixé par la loi qui en détermine les modalités de calcul.

LA VENTE DIRECTE

VENDRE AUX GRANDS COMPTES

Pour réussir les ventes aux grands comptes, il faut une importante force commerciale, qui se consacrera à cette mission. De même, le responsable commercial en charge de ce dossier doit être dynamique, réactif, persévérant et continuellement disponible.

VENDRE AUX DÉTAILLANTS SANS INTERMÉDIAIRE

Sans intermédiaire local, le service export de la maison mère doit pouvoir gérer tous les aspects administratifs, logistiques, etc. Il doit venir régulièrement sur le marché pour présenter ses produits. Dans ce cas, participer aux salons professionnels clés du secteur devient indispensable pour entretenir les relations avec les clients existants, et en recruter de nouveaux. Lors de ces salons, le service export est en contact direct avec les prospects et bénéficie donc d'une plus grande réactivité. Dans ce cas, il n'y a pas d'intermédiaire à rémunérer et vous maîtrisez complètement votre politique commerciale.

À ce niveau, le bureau Business France d'Abidjan vous propose deux accompagnements à l'export possibles :

- Offre 1 : vous participez à un salon, et vous avez déjà payé votre stand et tous les frais afférents pour être exposant. Le bureau Business France d'Abidjan vous organise une série de rendez-vous avec ciblage en amont. Ainsi, pendant le déroulement du salon, vous recevez sur votre stand des prospects avec qui vous pourrez discuter directement et vendre vos produits.
- Offre 2 : à l'occasion d'un salon dans le pays, si vous n'êtes pas exposant, Business France vous permet de visiter le salon et les différents stands. Le bureau organise pour vous des rencontres ciblées avec les exposants de ce salon et autres personnes influentes du secteur.

VENTE EN LIGNE OU E-COMMERCE

E-COMMERCE

Le secteur du numérique et des nouvelles technologies en Côte d'Ivoire est en forte croissance, allant de 7 à 9 % en moyenne par an, avec un niveau d'investissement soutenu. Avec 75 % du chiffre d'affaires du secteur, l'essentiel de l'activité se concentre dans le domaine de la téléphonie mobile. Si la grande distribution est majoritairement dominée par l'alimentaire, le e-commerce ivoirien se positionne plutôt sur l'électronique, l'électroménager, le textile, la cosmétique, les chaussures, etc. La Côte d'Ivoire est une destination privilégiée en termes d'investissement dans la zone UEMOA. Cette croissance économique, accompagnée d'un boom du secteur des télécommunications et l'émergence d'une classe moyenne, a vu la montée en puissance du secteur du e-commerce.

Conséquence directe, nous assistons actuellement à la prolifération de plateformes de e-commerce en tout genre sur le web ivoirien.

Vous pouvez consulter la réglementation sur le site du ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : <http://www.commerce.gouv.ci/e-commerce.php>

INNOVATION DANS LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Il convient de noter le **développement massif des services de paiement via la téléphonie mobile** (factures eau, électricité, Internet, etc.); ces services ont été développés spécifiquement pour les marchés africains.

ACTEURS DU E-COMMERCE EN CÔTE D'IVOIRE

En Côte d'Ivoire, s'il est indéniable qu'avec l'accroissement du nombre d'utilisateurs Internet et l'avènement des réseaux sociaux, notamment Facebook, les internautes ivoiriens sont quasiment tous devenus des « e-journalistes », force est de reconnaître qu'une majorité de ces derniers sont aujourd'hui des « e-commerçants ». Outre les acteurs traditionnels de ce secteur et bien entendu la vingtaine de sites de e-commerce qui opèrent actuellement en Côte d'Ivoire sur des niches (électronique, mode, téléphonie, produits informatiques, électroménager), un nouveau type d'acteurs a émergé : les groupes sur les réseaux sociaux qui développent la vente en ligne dans une approche plus directe.

Dans sa configuration, l'on recense ainsi la présence de quatre principaux acteurs du e-commerce en Côte d'Ivoire :

- Les pures players, des acteurs ayant une présence exclusivement en ligne comme Jumia mais aussi des acteurs internationaux qui effectuent des livraisons en Côte d'Ivoire comme AliExpress ;
- Les filiales de distributeurs classiques comme Babiken, Librairie de France, etc. ;
- Les marketplace purs et les conciergeries à l'instar de Glovo, Jumia Food, CoinAfrique, etc. ;
- Les groupes sur les réseaux sociaux, notamment Facebook, Instagram, Snapchat et WhatsApp : on peut citer Zoom Market (800 000 membres), les Reines du Shopping (600 000 membres), le Djassa Virtuel (150 000 membres). On y trouvera un peu de tout, de la paire de baskets au dernier iPhone, en surfant sur des offres de micro-ondes ou encore de téléviseurs.

Les barrières à l'entrée étant faibles, cela a favorisé la prolifération des offres en termes de sites de e-commerce. Les anciens opérateurs en sont conscients et redoublent d'efforts dans les services offerts pour maintenir leur position. Les nouveaux entrants essaient soit de se spécialiser sur une niche, soit d'apporter un avantage compétitif dans le service, tel un prix minimum de livraison ou une rapidité de livraison.

La raison principale des achats en ligne reste incontestablement le gain de temps. Les prix se situent dans la moyenne et le rapport qualité-prix est correct. Des délais de livraison acceptables (quarante-huit heures au plus) et la possibilité de retourner le produit expliquent aussi cet engouement.

QUELQUES SITES DE E-COMMERCE EN CÔTE D'IVOIRE

Jumia : Fondé en 2012 par l'incubateur de start-ups allemand Rocket Internet, Jumia commercialise sur sa plateforme des milliers de produits, allant de l'électroménager aux articles de prêt-à-porter. Un véritable magasin en ligne. Il travaille avec des locaux, ce qui raccourcit le délai de livraison, et le paiement des produits commandés se fait soit par mobile money, soit sur le système du cash on delivery. Site : www.jumia.ci.

Babiken.net : Babiken.net est la boutique en ligne d'un grossiste spécialisé dans la vente d'électroménager. Site : www.jumia.ci.

Librairie de France : c'est une plateforme web de la Librairie de France basée en Côte d'Ivoire qui permet désormais de consulter une librairie en ligne pour y faire des achats. Le site propose aussi de la maroquinerie, de l'informatique, de la papeterie, et de la presse. Site : www.librairiedefrance.net

ÉTABLIR LE BON CONTRAT COMMERCIAL

• Définition du contrat commercial

Un contrat commercial, appelé aussi « acte commercial », est un contrat qui régit les rapports entre un vendeur et un acheteur dans le cadre d'une activité de commerce.

Pour qu'un contrat soit qualifié de « commercial », il doit être conclu par un commerçant, ou son objet doit être commercial. En effet, l'acte commercial suit un régime juridique spécifique.

Il s'agit généralement de contrats dits « nommés » :

- Un contrat de vente ;
 - Un contrat de franchise ;
 - Un contrat de bail commercial ;
 - Un contrat commercial mixte (entre un vendeur commerçant et un non commerçant)
- N.B : le contrat « innommé » n'est pas un contrat commercial.

• Les clauses du contrat commercial

Les clauses du contrat commercial sont le fruit d'une négociation libre entre les cocontractants. Le droit accorde la liberté aux entreprises dans la manière d'appréhender et de définir leurs relations commerciales.

Il est donc nécessaire de définir précisément dans chaque contrat toutes les spécificités du rapport commercial unissant les parties, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Les principaux points sont :

- L'objet du contrat (caractéristiques du bien à vendre) ;
- Le prix (détermination du prix réel et sérieux de l'article) ;
- Les conditions de vente (date, lieu et moyen de paiement, échéance, pénalités en cas de retard... doivent être clarifiés) ;
- La durée (durée du contrat du mandataire et son renouvellement) ;
- Les obligations (obligation entre vendeur et acheteur, clause de réserve, clause de transfert de garantie, clause attributive de compétence, clause pénale, clause résolutoire...) ;
- Le tribunal compétent en cas de litige qui est celui du signataire qui se voit assigner en justice (le défendeur) et non celui qui attaque (sauf clause contraire mentionnée dans le contrat commercial) ;
- Une clause d'arbitrage peut être insérée dans l'acte commercial ; Il faut préciser que les signataires doivent être en capacité de contractualiser ; le consentement doit être libre de tout vice (dol, erreur, violence), l'objet et la cause du contrat doivent être licites et non contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le contrat commercial jouit de la liberté de la preuve. Des Conditions Générales de Vente peuvent accompagner le contrat commercial pour encadrer de bout en bout la relation juridique entre les parties.

RELATIONS AVEC LES BAILLEURS DE FONDS

Organisme	Secteurs / Projets	Lien
Agence française de développement	Promotion de l'emploi des jeunes ; amélioration de l'offre et de la qualité des soins ; développement des infrastructures ; développement agricole ; amélioration de la gouvernance économique et financière, institutionnelle et citoyenne, et territoriale ; soutien au secteur privé, particulièrement du secteur de la microfinance	www.afd.fr/fr/page-region-pays/cote-divoire#actualites
Banque africaine de développement	Énergie ; transport ; eau et assainissement ; agriculture	www.afdb.org/fr/
Banque ouest-africaine de développement	Énergie et infrastructures	www.boad.org/
Fonds monétaire international	Soutien du secteur privé ; développement du capital humain et renforcement de la gestion des finances publiques	www.imf.org/fr/Countries/ResRep/CIV
Banque mondiale	Soutien du secteur privé (sur ressources IDA, plus les contributions de IFC et de MIGA) ; développement du capital humain et renforcement de la gestion des finances publiques	www.banquemondiale.org/fr/country/cotedivoire
Union européenne	Promotion de la stabilité et de la croissance économique du pays ; amélioration des conditions de vie des populations ; lutte contre la pauvreté ; développement durable ; promotion des valeurs fondamentales, de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme	https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/82/about-european-external-action-service-eeas_en

L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT (AFD)

Le groupe Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus cohérent et résilient. L'AFD construit avec ses partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Les équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. L'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des objectifs de développement durable pour un monde en commun.

La Côte d'Ivoire est l'un des premiers pays d'intervention de l'AFD, avec un portefeuille actif de près de 3 Mds EUR (1,5 Md EUR en prêts, 1,4 Md EUR en subventions). Les interventions du Groupe AFD en Côte d'Ivoire s'inscrivent dans le Plan National de Développement 2021-2025 du gouvernement. Elles sont significatives en volume et diversifiées, grâce notamment aux Contrats de Développement et de Désendettement (C2D), dont la Côte d'Ivoire bénéficie pour un montant inédit cumulé de 2,9 Mds EUR, et la reprise progressive des prêts souverains depuis 2016, pour un total d'engagements de 1,5 Md EUR. Mais l'ensemble des instruments financiers du Groupe y est déployé :

subventions, prêts souverains et non souverains, garanties aux banques, subventions aux Organisations de la Société Civile, mobilisation d'expertise publique ou privée.

L'AFD accompagne ainsi près de 70 projets de développement dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, du développement urbain, de la biodiversité et de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des infrastructures, de la justice, des secteurs sociaux (éducation sur l'ensemble du continuum, santé) ou plus récemment des industries culturelles et créatives ou le sport.

Toutes les entités du groupe AFD sont représentées en Côte d'Ivoire : l'agence AFD dans le pays, la Direction Régionale Golfe de Guinée, la représentation régionale de Proparco et la représentation régionale d'Expertise France. L'Agence AFD est composée d'une trentaine de personnes, réparties par pôle sectoriels (Santé, Éducation, Infrastructures, Agriculture-biodiversité-environnement, Gouvernance, Développement urbain) ou support.

L'ensemble des marchés financés est disponible sur le site DG Market : [Agence Française de Développement - dgMarket](#)

Pour plus d'informations : <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/cote-divoire>

PROPARCO

Filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, Proparco intervient depuis plus de 40 ans pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Proparco participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen-Orient. Ses interventions visent à renforcer la contribution des acteurs privés à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), adoptés par la communauté internationale en 2015. Dans ce but, Proparco finance des sociétés dont l'activité participe à la création d'emplois et de revenus décents, à la fourniture de biens et de services essentiels, ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique.

La Côte d'Ivoire est le premier pays d'intervention de Proparco en Afrique de l'Ouest. Proparco intervient avec des prêts, des prises de participation, des garanties et de l'assistance technique. Ces projets servent le secteur financier à travers un continuum d'outils de garantie et de financement au service de banques et institutions de microfinance, le secteur agro-industriel et le secteur des services, le secteur de l'énergie, et celui des infrastructures. Son activité de garanties bancaires est déployée par ses institutions financières partenaires : SGCI, Ecobank, BICICI, SIB, ALIOS, NSIA et Advans.

Dans le cadre de l'initiative « Choose Africa » qui concrétise la volonté de la France de soutenir la révolution de l'entrepreneuriat et de l'innovation en Afrique, Proparco œuvre à la mobilisation du réseau des partenaires français et ivoiriens (fonds d'investissement, banques, institutions de microfinance, incubateurs) pour accompagner la croissance des start-ups, TPE et PME.

EXPERTISE FRANCE

Également filiale du groupe AFD, Expertise France est un acteur clé de la coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. Gouvernance, sécurité, climat, santé, éducation, etc. Elle intervient sur des domaines clés du développement durable et contribue aux côtés de ses partenaires à la concrétisation de l'Agenda 2030.

LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) est une institution multilatérale de financement du développement comprenant trois entités distinctes : la Banque africaine de développement, l'institution mère du groupe dont le siège se situe à Abidjan ; et deux institutions affiliées, le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds spécial du Nigéria (FSN). Le groupe de la BAD est la première institution de financement du développement en Afrique. Il fait partie des cinq principales banques multilatérales de développement (BMD).

Le groupe de la BAD a pour objectif général de faire reculer la pauvreté dans ses pays membres régionaux en contribuant à leur développement économique durable et à leur progrès social. À cet effet, il mobilise des ressources internes et externes pour promouvoir l'investissement et fournit une assistance technique aux pays membres régionaux (PMR) ainsi que des conseils sur les politiques à mettre en œuvre.

La BAD fournit une assistance directe aux entreprises privées et aux institutions financières en utilisant divers instruments, dont les prêts à terme, les prises de participation au capital, les investissements sous forme de quasi-capital, les garanties, les garanties d'émission et les services de conseil. Elle accorde également des lignes de crédit aux institutions financières qui les rétrocèdent à des PME. Pour les entreprises intéressées à rencontrer la BAD, elle organise deux fois par an des semaines d'affaires multisectorielles. Les séminaires d'opportunités d'affaires (SOA) sont des événements qui réunissent en un seul lieu des consultants, des entrepreneurs, des industriels et des fournisseurs des pays membres de la BAD désireux de fournir des biens et des services pour les projets de la BAD en Afrique.

Par ailleurs, le bureau Business France d'Abidjan avec le soutien de l'ambassade de France à Abidjan et la Direction générale du Trésor propose, depuis septembre 2018, les services d'un représentant local permanent auprès du groupe de la BAD vous assurant un lien avec l'institution financière :

- Analyse et suivi des orientations stratégiques de la Banque et de leur impact pour votre entreprise ;
- Identification des projets les plus porteurs ;
- Définition d'une stratégie de suivi des projets financés ;
- Mise en relation avec les consultants préparant les projets ;
- Organisation d'entretiens avec les chefs de projet de la Banque ;
- Identification de la concurrence et benchmark de votre entreprise ;
- Veille sur les appels d'offres (alerte sur le lancement, mise en place des bons de partenariats, identification des adjudicataires...) ;
- Présentation de votre savoir-faire à l'occasion d'un Brown Bag Seminar.

LA BANQUE OUEST-AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) est l'institution commune de financement du développement des États de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Les États membres sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La BOAD participe activement au financement de l'activité économique en Côte d'Ivoire depuis 2012. Ses interventions sont concentrées sur l'énergie et les infrastructures.

LE FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL

À la demande des autorités ivoiriennes, un nouveau programme triennal (2016-2019) a été mis en place en décembre 2016. Soutenu à la fois par une Facilité élargie de crédit (FEC) et un Mécanisme élargi de crédit (MEDC), ce programme est structuré autour des axes suivants : (i) la préservation des marges de manœuvre budgétaire de l'État, (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et des entreprises publiques, (iii) le développement du secteur privé, (iv) l'assainissement et le développement du secteur financier, et (v) le renforcement de l'appareil statistique. Il ouvre accès à 649 M USD de ressources sur trois ans (75 % de la quote-part du pays).

LA BANQUE MONDIALE

Le groupe de la Banque mondiale est l'une des principales sources de financement et de savoir pour les pays en développement. Il se compose de cinq institutions engagées en faveur de la réduction de la pauvreté, d'un plus grand partage de la prospérité et de la promotion d'un développement durable.

La Banque mondiale accorde une attention particulière à l'Afrique.

Les montants engagés par la Banque mondiale depuis 2012 s'élèvent à 779 M USD, dont 200 M USD en aide budgétaire, 250 M USD en aide projets, portant notamment sur la réhabilitation des routes urbaines (100 M USD), l'extension d'un champ gazier (60 M USD) opéré par la société Foxtrot (Bouygues) et la subvention à l'emploi des jeunes (50 M).

LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE

La Délégation de l'Union européenne a pour missions :

- D'assurer la représentation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire ;
- De renforcer et suivre dans ce cadre les relations bilatérales dans les domaines des relations politiques, économiques, commerciales et de coopération ;
- De promouvoir et défendre les valeurs et intérêts de l'Union européenne ;
- De poursuivre les politiques de l'UE dans tous les domaines de sa compétence ;
- D'assurer la gestion des programmes et projets déconcentrés dans le cadre de la réforme de la gestion de l'aide extérieure.

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

BEI Monde est la branche de la BEI chargée des opérations en dehors de l'Union européenne. Elle soutient l'action pour le climat, la croissance économique et le développement. Elle propose une gamme de services d'assistance financière et de conseils techniques. Elle contribue à relever les économies et à améliorer les sociétés dans les régions du monde qui ont le plus besoin d'aide. Ses activités complètent les programmes hautement prioritaires de l'Union européenne, tels que la stratégie « Global Gateway » et le pacte vert. En 2022, les investissements de BEI Monde en Afrique se sont élevés à 4,2 Mds EUR. Près de la moitié de ses activités en 2022 ont appuyé l'action pour le climat et la durabilité environnementale. Quelque 47 % de ses investissements ont aidé les États les moins avancés et les plus fragiles. Son Pôle régional pour l'Afrique de l'Ouest et Centrale compte 11 collaborateurs avec une compétence régionale (16 pays d'Afrique de l'Ouest et 7 pays d'Afrique centrale).

[BEI MONDE - PARTENARIATS – POPULATIONS – IMPACT \(eib.org\)](https://eib.org/fr/partnerships/partnerships)

ENTRETIEN

Aurélié PUJO

Partner and General
Counsel

Fanny LAPLACE

Investment Manager

AMETHIS

Amethis est un gestionnaire de fonds d'investissement dédiés au continent africain, disposant d'une capacité d'investissement de près de 850 MEUR. Amethis investit en capital-développement dans des entreprises en forte croissance dans une diversité de secteurs du continent africain. En tant qu'actionnaire engagé, Amethis offre un soutien et une expertise essentiels à travers son réseau international, ses opportunités de croissance externe et sa gouvernance de qualité.

Pourriez-vous nous donner un bref aperçu de vos activités en Côte d'Ivoire ?

La Côte d'Ivoire est le premier pays africain dans lequel Amethis a ouvert un bureau en 2015. Un choix de s'implanter en Côte d'Ivoire motivé par le rôle de locomotive que représente le pays dans la sous-région, à travers sa forte et résiliente croissance économique, son industrialisation grandissante, son urbanisation accélérée combinée à la qualité de son tissu économique.

Aujourd'hui, nous avons une équipe de 6 professionnels sur place (1 Investment Manager, 1 Associate, 2 analystes VIE, 1 Office Manager et moi-même, Partner & General Counsel) qui couvrent nos activités d'investissement en Afrique de l'Ouest.

Depuis la création d'Amethis en 2012, 10 investissements ont été réalisés en Afrique de l'Ouest sur les 20 investissements d'Amethis Fonds I et Amethis Fonds II, dont 6 en Côte d'Ivoire. Sur les 6 investissements réalisés en Côte d'Ivoire à date, 2 ont été sortis de notre portefeuille avec succès. À ce jour, nous avons mobilisé en faveur du secteur privé ivoirien près de 250 M EUR (en direct et en co-investissement), ce qui témoigne de notre confiance dans ce pays.

Nous investissons dans des PME qui fournissent des biens et services de qualité aux consommateurs africains (santé, distribution de biens de consommation, services financiers) et sont conscientes de leurs responsabilités environnementales et sociales. Nos participations peuvent aller de 20 MEUR à 40 MEUR. Alors que nous avons principalement investi dans des participations minoritaires avec notre Fonds I et notre Fonds II, Amethis Fonds III (actuellement en cours de levée) vise des investissements minoritaires et majoritaires dans des entreprises familiales en forte croissance et/ou en transition générationnelle, que nous souhaitons accompagner dans leur prochain stade de croissance.

Amethis a ainsi créé Novamed, le premier groupe de santé privé ivoirien avec près de 300 lits et une présence dans les principales villes du pays (Abidjan, San Pedro, Bouaké) ; a soutenu le groupe NSIA, leader de la banque et de l'assurance en Afrique subsaharienne, dans le développement de ses activités bancaires ; a participé au redressement du groupe de distribution agroalimentaire CDCI...

Amethis a aussi noué en 2022 un partenariat avec SIBM, leader de la production de produits préfabriqués en béton et amené ce groupe ivoirien à s'étendre dans la sous-région. Amethis est aussi actionnaire du Groupe Afriwara, un des premiers producteurs de bonbons et biscuits dans le pays avec des marques historiques tels que les bonbons Pecto, et du groupe Premium, distributeur régional de biens d'équipement. Elle a enfin soutenu pendant près de dix ans Pétrolvoire, multipliant par deux son réseau de stations-services, et permettant à ce champion ivoirien de devenir le premier distributeur de gaz LPG en Côte d'Ivoire.

Quelle est votre vision du secteur privé en Côte d'Ivoire ? qu'est-ce qui caractérise les acteurs ivoiriens des autres pays de la région ?

Le secteur privé en Côte d'Ivoire est l'un des plus dynamiques de la région et s'inscrit plus largement dans une économie diversifiée, intégrée dans une union monétaire et douanière, et membre de l'OHADA. Malgré une forte inflation (+ 6 % en moyenne sur 2022) essentiellement généré par le contexte mondial post-crise Covid-19 et crise en Ukraine, la Côte d'Ivoire continue d'enregistrer une solide croissance de son économie estimée à plus de 6 % en 2022 et 2023, et notamment tirée par l'agriculture (cacao, anacarde, avec une forte progression de l'activité de transformation), l'activité industrielle, les bâtiments et travaux publics (plusieurs projets clés d'infrastructure : ponts, routes, centrale solaire, etc.), les transports, et le commerce. Le gouvernement poursuit ses initiatives fortes pour développer des secteurs clés au développement économique du pays notamment la santé

(réhabilitation et construction de nouveaux centres de santé à Abidjan et à l'intérieur du pays, déploiement accéléré de la CMU).

De plus, l'environnement des affaires est attractif et en constante amélioration : la gouvernance des entreprises est de plus en plus sophistiquée, les partenaires commerciaux engagés dans des relations de long terme, le cadre réglementaire est connu et accommodant.

Par ailleurs, le développement du secteur privé en Côte d'Ivoire a vu l'émergence et la consolidation de groupes privés ivoiriens ayant atteint des tailles critiques, faisant d'eux de potentiels champions régionaux avec l'ambition de se développer hors de la Côte d'Ivoire. Amethis peut leur donner accès à sa communauté de partenaires dans la sous-région mais aussi en Afrique anglophone, en Afrique du Nord et en Europe.

Nous poursuivons notre stratégie d'investissement et de déploiement de nos fonds sur le continent et dans des secteurs variés, en ciblant principalement cinq macro-secteurs clés attractifs : la santé, les services financiers non bancaires, l'infrastructures/secteurs liés à l'énergie, l'industrie manufacturière et distribution, et les services aux entreprises.

La Côte d'Ivoire continuera d'être un pays clé dans notre stratégie d'investissement et de déploiement d'Amethis Fonds III.



AMETHIS

Amethis est un gestionnaire de fonds d'investissement dédiés au continent africain, disposant d'une capacité d'investissement de plus de 725m€.

En tant qu'actionnaire engagé, Amethis offre un soutien et une expertise essentiels à travers son réseau international, ses opportunités de croissance externe et sa gouvernance de qualité.



**SOUTENIR LA CROISSANCE DE
CHAMPIONS AFRICAINS**

Paris | Luxembourg | Abidjan | Casablanca | Nairobi
www.amethis.com

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Réussir son implantation

LE CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE (CEPICI)

Le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) est le Guichet Unique de l'Investissement en Côte d'Ivoire. Placé sous l'autorité et la tutelle du président de la République, le CEPICI est un Établissement public à caractère administratif.

L'article 4 du Décret N° 2012-867 du 06 septembre 2012 portant création du CEPICI, stipule qu'il fédère, coordonne et rationalise l'ensemble des initiatives et actions gouvernementales en matière de promotion, de facilitation des investissements et de développement du secteur privé.

Les domaines d'expertises sont :

- Formalisation des entreprises au GUF ;
- Octroi des avantages du code des investissements ;
- Accompagnement dans l'obtention de terrains industriels ;
- Amélioration du climat des affaires ;
- Planification et études économiques sectorielles ;
- Conseil, assistance et facilitation des investissements ;
- Développement de partenariats d'affaires ;
- Promotion des investissements durables ;
- Organisation de manifestations à caractère économique ;
- Suivi-évaluation des investissements.

De plus, une plateforme de création d'entreprises par voie électronique sera bientôt disponible, accessible aux usagers en ligne via internet. Désormais, l'immatriculation d'une entreprise au registre de commerce et auprès des différentes administrations donne lieu à l'établissement d'un identifiant unique, partagé entre ces administrations.

Le CEPICI tient un répertoire électronique des entreprises disposant de l'identifiant unique contenant toutes les informations relatives aux entreprises immatriculées.

Une mise à jour de la base de données sera faite pour permettre aux entreprises antérieurement créées de pouvoir bénéficier d'un identifiant unique. Le délai communiqué pour l'accomplissement de cette formalité est de 2 ans.

LES FORMES DE SOCIÉTÉS

• Régime juridique

La Côte d'Ivoire est membre de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires). C'est une institution régionale qui regroupe aujourd'hui 17 États (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée, Guinée Équatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, République

démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo) issus de l'UEMOA, du CEMAC, la plupart francophones. Ces États, à l'instar de la Côte d'Ivoire, partagent la même législation sur les sociétés commerciales.

- **Conditions légales de constitution**

Plusieurs conditions existent relativement à la capacité, au nombre d'associés minimum imposé par la loi, au capital minimum, au mode de direction de l'entreprise à créer.

Forme juridique	Capacité des associés	Nombre minimum d'associés	Forme de l'acte de constitution	Capital social minimum	Mode de direction
L'Entrepreneur	Majorité exigée : 21 ans révolus. Mineur émancipé (marié ou qui a fait l'objet d'une émancipation de la part de ses parents)	1 personne physique : l'entrepreneur individuel	Pas de forme particulière prévue : une simple déclaration suffit	Pas de capital minimum imposé	Décisions personnelles prises par l'entrepreneur
L'entreprise individuelle	Majorité exigée : 21 ans révolus. Mineur émancipé (marié ou qui a fait l'objet d'une émancipation de la part de ses parents)	1 personne physique : l'entrepreneur individuel avec possibilité de désigner une ou des personnes pouvant engager l'entreprise	Une simple déclaration suffit	Pas de capital minimum imposé	Décisions personnelles prises par l'entrepreneur
Société en Nom Collectif (SNC)	21 ans révolus (Majorité requise)	2 associés* minimum <i>*deux époux ne peuvent pas être associés d'une SNC.</i>	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé	Un / plusieurs gérants associés ou non, personnes physiques ou morales
Société en Commandite Simple	Majorité exigée pour les associés commandités* <i>*Un mineur émancipé peut être associé commanditaire</i>	2 associés minimum	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé	Société gérée par tous les associés sauf stipulation contraire des statuts, dans ce cas un ou plusieurs gérants sont désignés parmi les associés commandités
Société en Participation	Majorité exigée	2 associés minimum	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé	Un gérant* <i>*Chaque associé contracte en son nom personnel et est seul engagé à l'égard des tiers</i>

Source : Tableau descriptif des conditions légales de constitution – cci

Forme juridique	Capacité des associés	Nombre d'associés	Forme de l'acte de constitution	Capital social minimum	Mode de direction
Société à Responsabilité Limitée (SARL) (crée par acte sous seing privée)	Majorité des associés* <i>*mineur peut être associé à condition d'être représenté dans les actes par son tuteur légal</i>	2 associés minimum	Contrat de société	5 000 F CFA (8 EUR)	Un ou plusieurs gérants placés sous le contrôle des associés avec possibilité d'en limiter les pouvoirs.
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (crée par acte sous seing privée)		1 associé	Acte Unilatéral de constitution	5 000 F CFA (8 EUR)	
Société par actions simplifiées (SAS)	Majorité des associés* <i>*mineur peut être associé à condition d'être représenté dans les actes par son tuteur légal</i>	2 associés minimum	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé. La valeur nominale est librement fixée par les statuts	Un ou plusieurs Présidents et/ou DG ou DGA
Société par actions simplifiées Unipersonnelle		1 associé	Acte Unilatéral de constitution	Pas de capital minimum imposé. La valeur nominale est librement fixée par les statuts	
Société Anonyme	Majorité des associés* <i>*mineur peut être associé à condition d'être représenté dans les actes par son tuteur légal</i>	2 actionnaires minimum	Contrat de société	10 000 000 F CFA (15 244 EUR) minimum. Il est divisé en action dont la valeur nominale est librement fixée par les statuts. 100 000 000 FCFA (152 439 025 EUR) quand la SA fait un appel public à l'épargne. (art.824 al.1 ^{er})	Un conseil d'administration ou un administrateur général
Société Anonyme Unipersonnelle (SA)		1 actionnaire unique	Contrat de société unilatéral		
Groupe d'Intérêt Economique (GIE)	Capacité n'étant pas à rechercher puisqu'il s'agit d'un groupe de sociétés ou d'entreprises préexistantes	2 personnes ou plusieurs personnes physiques ou morales exerçant déjà : une activité commerciale/ une activité libérale	Contrat de société	Pas de capital minimum imposé Le GIE peut être constitué sans capital	Une ou plusieurs personnes physiques ou morales désignées comme administrateurs
Société créée de fait	La société créée de fait ne répond à aucun formalisme particulier. Lorsque que l'existence de cette société est reconnue par le juge, les règles de la Société en Nom Collectif sont applicables aux associés				

Source : Tableau descriptif des conditions légales de constitution – cci (personnes morales)

- Choisir sa structure juridique

Il est conseillé d'adapter à votre projet de création d'entreprise, un cadre juridique qui permettra de voir le jour en toute légalité. Quelle que soit l'activité qui sera exercée, industrielle, commerciale, artisanale, ou libérale, le choix d'une forme juridique se fera entre :

- Une entreprise individuelle : ici, vous avez une grande liberté d'action. En contrepartie, vous êtes responsable des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de vos biens y compris ceux que vous avez acquis avec votre conjoint (mariage civil avec l'option de la communauté de biens) ;
- Une société : ici, la société dispose de son propre patrimoine (en principe, les biens personnels des associés sont à l'abri de l'action des créanciers de l'entreprise, à l'exception de la société en nom collectif).

En outre, il faut noter que les choix de la structure reposent sur certains critères dont il faut tenir compte à savoir la nature de l'activité, la volonté de s'associer, l'organisation patrimoniale, les besoins financiers, le fonctionnement de l'entreprise, le régime fiscal de l'entrepreneur et de l'entreprise, et la crédibilité vis-à-vis des partenaires (banquiers, clients, fournisseurs, etc.).

- **Formalités et coût de création**

- Personnes morales (SARL, SA, GIE, SUARL)

Vous devez fournir les éléments suivants :

- Une (1) copie de la pièce d'identité du dirigeant et des actionnaires ou associés ;
- Cinq (5) exemplaires des statuts de la société et/ou du PV de l'Assemblée ;
- Un (1) exemplaire de la déclaration notariée (dans le cas de SA, SAS et GIE) de souscription et de versement ;
- Deux (2) exemplaires du contrat de bail ou 2 copies du titre de propriété ou de l'attestation de propriété ;
- Une (1) déclaration sur l'honneur signés des dirigeants, administrateurs, associés tous indéfiniment et personnellement responsables, compétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait de casier judiciaire datant de trois mois ;
- Un (1) exemplaire de la liste certifiée conforme des dirigeants, administrateurs ou associés tenus indéfiniment et personnellement responsables ou ayant pouvoir d'engager la société ;
- Une (1) procuration légalisée en cas de dépôt de dossier par un mandataire ;
- Un (1) plan de localisation du lieu de l'exercice de l'activité.

Type de sociétés	Procédure Notariale	Droit d'enregistrement	Droit de timbre	Registre de commerce	Publication de l'avis de constitution	Code import - export
SA avec capital de 10 M FCFA	Obligatoire	Formalité faite	-	10 000 FCFA (16 EUR) (RCCM) + 5 000 FCFA (8 EUR) (certificat de dépôt au Greffe)	Par voie électronique sur le site du CEPICI	30 000 FCFA (46 EUR)
SA avec capital sup à 10 M FCFA		0,3 % du capital 0,1 % de la fraction du capital sup à 5 Mds F CFA 18 000 FCFA (28 EUR) pour la DNSV 18 000 FCFA (28 EUR) pour le PV de l'Assemblée	500 FCFA (0,76 EUR) par page (statuts, DNSV et contrat de bail)			
SARL avec capital n'excédant pas 10 M FCFA	Supprimée	Formalité faite	-			
SARL avec capital sup à 10 M FCFA		0,3 % du capital 0,1 % de la fraction du capital sup à 5 Mds F CFA 18 000 FCFA (28 EUR) pour la DNSV 18 000 FCFA (28 EUR) * pour le PV de l'Assemblée *Minimum de perception fixé à 18 000 FCFA (28 EUR)	500 FCFA (0,76 EUR)par page (statuts, DSV et contrat de bail)			

Source : CEPICI

*Le contrat de bail doit être soumis aux formalités de l'enregistrement (cf. Art 550 Alinéa 1) du Code Général des Impôts au taux de 2,5 % du montant du loyer couvrant la période de bail. (Cette formalité est effectuée au Guichet des Formalités/ CEPICI ou dans tout service d'enregistrement des Impôts).

- Entreprise individuelle

Vous devez fournir les éléments suivants :

- Une (1) photocopie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) du dirigeant ;
- Une (1) photocopie de l'extrait d'acte de naissance du dirigeant ;

- Deux (2) exemplaires du contrat de bail* (original + copie) ou deux (2) copies du titre de propriété ou de l'attestation de propriété ;
- Une (1) déclaration sur l'honneur signée par le demandeur, complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait du casier judiciaire du lieu de naissance datant de moins de 3 mois ou à défaut tout autre document qui en tient lieu ;
- Un (1) certificat de résidence datant de moins de six (6) mois ;
- Un (1) extrait d'acte de mariage ou la copie du livret de famille (page relative aux conjoints) si marié légalement ;
- Une (1) autorisation préalable d'exercer l'activité ;
- Un (1) plan de localisation du lieu d'exercice de l'activité.

En cas de désignation d'une personne pouvant engager l'entreprise, produire : Une copie de la carte nationale d'identité ; une déclaration sur l'honneur signée par le demandeur, complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ou à défaut tout autre document qui en tient lieu ; un certificat de résidence.

Registre de commerce	Code import –export (pour les usagers du commerce extérieur)
10 000 FCFA (16 EUR)	30 000 FCFA (46 EUR)

Source : CEPICI

**Le contrat de bail doit être soumis aux formalités de l'enregistrement (cf. Art 550 Alinéa 1) du Code Général des Impôts au taux de 2,5 % du montant du loyer couvrant la période de bail. (Cette formalité est effectuée au Guichet des Formalités/ CEPICI ou dans tout service d'enregistrement des Impôts).*

OUVRIR UN BUREAU DE REPRESENTATION / CREER UNE SUCCURSALE

• Caractéristiques du bureau de représentation

Le bureau de liaison ou de représentation est un « établissement appartenant à une société et chargé de faire le lien entre cette dernière et le marché de l'état-partie dans lequel il se situe » (Art 120-1 AUDSCGIE).

Il exerce une activité préparatoire ou une activité auxiliaire à celle de la société qui en est la propriétaire et n'est doté d'aucune autonomie de gestion. Il n'a pas à être apporté à une société de l'un des états-parties de l'OHADA au terme d'une quelconque période tant qu'il exerce une activité préparatoire ou auxiliaire à celle de la société qui en est propriétaire.

N.B : Le bureau de liaison ou de représentation ne doit pas effectuer les mêmes activités que la société qui en est propriétaire. À défaut, la société propriétaire devra requérir, dans les 30 jours suivant le changement d'activités exercées, une rectification au registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM) en vue de la transformation du bureau en succursale (voir article 120-5 AUDSCGIE).

Si la demande de rectification n'est pas requise auprès du Greffe, le greffier ou tout intéressé pourra requérir la radiation du bureau de liaison ou de représentation auprès de la juridiction compétente. La radiation n'intervient qu'après la décision de la juridiction compétente.

- **Caractéristiques de la succursale**

La succursale se définit comme un établissement secondaire sans personnalité juridique propre mais doté d'une certaine autonomie de gestion. C'est dire que la succursale représente un des organes par l'intermédiaire duquel vit et se développe une société commerciale.

La notion de succursale se distingue de la notion de filiale en ce que par définition la première n'est qu'une simple exploitation sans personnalité morale distincte de la société mère alors que la filiale est une entité indépendante et jouissant d'une personnalité morale.

La succursale d'une société, de par sa nature, présente toutefois des particularités dans le droit OHADA. La succursale n'a pas de personnalité juridique propre. Les textes précisent à cet égard : « la succursale n'a pas de personnalité juridique autonome, distincte de celle de la société ou de la personne physique propriétaire. ».

Créer une succursale suppose l'existence préalable d'une structure principale jouissant de la personnalité juridique. En effet, l'on peut créer une succursale en vue de démarrer des activités commerciales et opérationnelles sans pour autant obtenir les formalités et obligations requises pour la création et le fonctionnement d'une société commerciale.

Vous avez la latitude de constituer une succursale de plein exercice. Néanmoins, il faut que cette dernière soit transformée en société après deux ans d'existence, sauf dérogation accordée par le Ministère du Commerce. Il faut noter que, dans la pratique, une société étrangère peut immatriculer une succursale. Ensuite, elle fera reconnaître fiscalement l'absence de toute opération commerciale de cette succursale.

- **Fiscalité**

D'un point de vue fiscal, le bureau de représentation et la succursale se distinguent en 2 catégories selon qu'ils exercent des activités auxiliaires ou à caractère préparatoire des activités de l'entreprise, ou qu'ils déploient l'activité même de l'entreprise mère.

Les bureaux de liaison exerçant des activités à caractère préparatoire ou auxiliaire :

- ✓ Les organismes dont les prestations ne constituent pas l'objet même de l'entreprise représentée ;
- ✓ Les bureaux de liaison réalisant exclusivement des activités de recherche scientifique, de collecte d'informations, ainsi que ceux installés à des fins de publicité, sauf si ces activités correspondent à l'objet même de l'entreprise représentée ;
- ✓ Les bureaux de prospection ou d'études installés en vue de l'implémentation d'un établissement industriel ou commercial en Côte d'Ivoire.

Toutefois, les activités de ces organismes de prospection ou d'études perdent leur caractère auxiliaire ou préparatoire, dès lors que leur présence en Côte d'Ivoire excède 24 mois.

Obligations fiscales :

- ✓ Impôt Minimum Forfaitaire (Impôt sur les bénéfices commerciaux) ;
- ✓ Taxe Spéciale d'Équipement ;
- ✓ Impôts sur les Traitements et Salaires ;
- ✓ Taxe pour la formation professionnelle (FDFP).

Exonérations fiscales de droit commun :

- ✓ Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- ✓ Impôt sur les Revenus des Valeurs Mobilières ;
- ✓ Contribution des patentes.

Les autres types de bureaux de liaison :

- ✓ Les bureaux de liaison qui exercent tout ou partie de l'activité même de l'entreprise qu'ils représentent c'est-à-dire ceux dont l'activité ne revêt pas un caractère préparatoire ou auxiliaire ;
- ✓ Les bureaux de représentation ou de liaison en relation directe ou indirecte de quelque manière que ce soit avec la clientèle ou les fournisseurs de l'entreprise qu'ils représentent.

Il s'agit notamment des bureaux de liaison ayant pour objet :

- Le suivi de l'exécution de contrats portant sur des brevets ;
- Les achats pour le compte de l'entreprise ;
- La transmission de commandes de clients ou de l'entreprise ;
- La livraison de marchandises aux clients de l'entreprise ;
- La réception ou l'entreposage de stocks de marchandises ;
- Le service après-vente ;
- La coordination et la surveillance des activités de filiales.

Obligations fiscales :

Ces bureaux de liaison sont passibles de tous les impôts et taxes, cependant des modalités particulières de détermination des bases imposables leur sont accordées.

• Modalités de création

- Une (1) photocopie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) du dirigeant ; Rajouter un extrait d'acte de naissance si la filiation ne figure pas sur la pièce produite ;
- Une (1) copie des statuts de la société-mère ;
- Une (1) copie de la pièce d'identité des gérants, administrateurs ou associés de la société-mère ;
- Une (1) copie du registre de commerce de la société-mère ;
- Une (1) déclaration sur l'honneur signée du gérant ou dirigeant de la succursale, complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait de casier judiciaire du lieu de naissance datant de moins de trois mois ou à défaut tout autre document en tenant lieu ;
- Cinq (5) exemplaires du procès-verbal (P.V) d'ouverture de la succursale contenant les mentions suivantes :
 - Décision d'ouverture de la succursale / Bureau de représentation en CI ;
 - Nom de la succursale / Bureau de représentation ;
 - Objet social de la succursale/ Bureau de représentation ;
 - Le pouvoir et le nom du Gérant de la succursale/ Bureau de représentation ;
 - Adresse géographique et postale de la succursale / Bureau de représentation.
- Un (1) exemplaire de la liste certifiée conforme du ou des dirigeant(s) de la succursale ;

- Deux (2) exemplaires du **contrat de bail*** (original + copie) ou deux (2) copies du titre de propriété ou de l'attestation de propriété ;
- Un (1) procuration légalisée (sauf pour les notaires) en cas de mandat ;
- Un (1) plan de localisation du lieu d'exercice de l'activité ;
- Un (1) Formulaire unique « Personne Morale » dûment rempli par le Dirigeant ou mandataire.

• Coût de création

Le contrat de bail doit être soumis aux formalités de l'enregistrement au taux de 2,5 % du montant du loyer couvrant la période de bail. Cette formalité est effectuée dans les services d'enregistrement de la Direction Générale des Impôts ou au Guichet des formalités du CEPICI.

Droits d'enregistrement	Droits de timbre	Registre de commerce	Publication de l'avis	Code import-export
18 000 FCFA (28 EUR) pour le Procès-Verbal de l'Assemblée	500 FCFA/ page (Contrat de bail et PV)	10 000 FCFA (16 EUR) (RCCM) + 5 000 FCFA (8 EUR) (Certificat de greffe de dépôt)	Par voie électronique sur le site du CEPICI	30 000 FCFA (46 EUR)
			Cout zéro du GFE	

Source : CEPICI

LES AUTRES FORMES D'IMPLANTATION

• Franchise

La franchise est un contrat de vente et de distribution de biens ou services par lequel une entreprise dite « le franchiseur » concède à une ou plusieurs entreprises indépendantes, « les franchisés », le droit d'utiliser tout ou partie des titres de propriétés intellectuelles lui appartenant (nom commercial, marque, brevet, droit d'auteur, savoir-faire, assistance technique, etc.), en contrepartie d'une rémunération directe ou indirecte (pourcentage sur le chiffre d'affaires ou sur les bénéfices).

L'on note l'absence de règles spécifiques à la franchise dans la plupart des états francophones d'Afrique subsaharienne, les règles de droit commun (OHADA, UEMOA, CEMAC, OAPI, etc.) s'appliquant. En effet, les textes de l'OHADA ne prévoient pas de cadre juridique particulier pour la franchise. En outre, elle bénéficie d'un cadre légal dans la mesure où elle est régie au même titre que les succursales.

Ainsi en Côte d'Ivoire, il existe plusieurs enseignes présentes dans différents domaines. Citons entre autres le prêt à porter avec les marques Kiabi, Guess, Aldo ; la restauration avec les enseignes Paul, Burger King, KFC, Hippopotamus ; la grande distribution avec Carrefour, Casino, Super U ; et enfin l'hi-Tech avec la Fnac.

- **Création d'une joint-venture**

La Joint-Venture (JV) est très courante en Côte d'Ivoire. En effet, elle désigne un contrat par lequel les opérateurs économiques s'associent en vue de conduire un projet dont les gains seront partagés mutuellement.

Selon l'OHADA, une JV ne dispose pas de statut juridique propre. Elle peut prendre la forme d'un GIE (Groupement d'Intérêt Économique), structure légale à but non lucratif, jouissant d'une personnalité juridique et sans exigence de capital à travers laquelle les opérateurs économiques mettent en commun des moyens pour mener une activité commune (généralement dans le prolongement de leurs activités initiales) en vue de créer des synergies, des économies au profit de chaque acteur. Elle peut prendre la forme d'une société légalement constituée ou d'une société informelle (société de fait, société en participation).

Elle peut être une solution durable et efficace de pénétrer le marché ivoirien. Les structures locales apportent l'expertise et le réseau tandis que les entreprises étrangères apportent le financement et la technicité, au profit d'une économie grandissante et de la réduction du chômage.

En Côte d'Ivoire la JV est courante dans le domaine pétrolier et minier. Dernier rapprochement en date dans le secteur de l'agro-industrie, celui de CFAO et de Heineken qui ont investi 152 M EUR afin d'installer une brasserie.

- **Acquisition d'une structure locale existante**

Vous avez la possibilité de racheter tout ou partie d'une activité existante. En effet, cette opportunité s'avère indispensable quand le secteur d'activité impose l'acquisition d'une licence d'exploitation.

Lorsque vous rachetez une activité, pensez à visiter le site de l'activité, à faire réaliser les états des lieux par un cabinet d'audit. Procédez vous-même à une petite enquête de réputation sur l'entreprise et sur ses dirigeants (informations auprès des organisations étatiques, chambres de commerces, expatriés dans le domaine ou autres, etc.) ainsi qu'à la collecte des comptes annuels auprès du tribunal du commerce. Demandez également que le vendeur produise une attestation de régularité fiscale et sociale. Afin de parer à l'apparition subséquente de dettes, faites inscrire des clauses résolutoires dans votre contrat d'achat. Si la décision d'acquisition est fortement influencée par la possession d'un droit ou d'un bien particulier, prenez la peine de vérifier auprès des autorités compétentes que ce droit ou ce bien est régulier et que le vendeur en est bel et bien le propriétaire.

Pour l'acquisition de terrains en zone rurale et dans la ville d'Abidjan, il existe des risques importants sur la régularité des titres de propriétés (ACD).

Pour terminer, concluez toujours ce genre d'affaire devant un notaire et évitez les actes sous seing privé.

De plus, le CEPICI facilite l'obtention des terrains à usage industriel. En effet, l'Etat ivoirien met à disposition des industriels des terrains pour la réalisation de projets industriels. Ces terrains sont concédés sous forme de bail emphytéotique. Une redevance annuelle au m² est exigible.

Le coût des redevances relatives y est fixé par le décret n°2013-463 du 19 juin 2013 fixant les montants et les modalités de paiement de la redevance d'occupation des terrains industriels.

ENTRETIEN

LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

Vincent LAMOUCHE

Directeur Général

OLEA COTE D'IVOIRE

Lancé en 20217, OLEA est le réseau de courtage en assurance au service du secteur privé panafricain et des entreprises françaises qui s'implantent sur le continent. Une identité résolument africaine guidée par des valeurs fortes : intégrité, proximité, innovation, indépendance et excellence.

Quelle est la situation du marché de l'assurance en Côte d'Ivoire ?

Portée par une croissance économique incomparable au cours de ces dernières années, l'évolution du marché ivoirien de l'assurance ivoirien s'appuie sur 3 facteurs majeurs : les grands projets structurels lancés par l'État, l'extension progressive de la législation sur les assurances obligatoires (assurance construction, etc.) et la prise de conscience par les entreprises de leur Responsabilité Sociale, qui les poussent à assurer systématiquement le capital humain dans le processus de fidélisation du personnel.

Avec près de 486 Mds FCFA (environ 730 M EUR) de primes générées et placées en 2021, la Côte d'Ivoire est

incontestablement le marché le plus porteur d'Afrique francophone. Le nombre d'acteurs évoluant dans ce secteur est en constante progression avec plus de 30 compagnies d'assurance (vie et non vie) et plus de 200 courtiers en 2021. Cependant, le taux de pénétration du marché reste très faible : moins de 2 % et une densité d'assurance de 27 EUR en 2021 (Source : Atlas Magazine).

Dans ce contexte, OLEA Côte d'Ivoire, ainsi que les 23 autres filiales du groupe OLEA, se positionnent comme étant des alternatives aux acteurs traditionnels du courtage en Afrique. Nous nous appuyons sur des entrepreneurs expérimentés, dotés d'outils innovants et performants, afin de pouvoir accompagner nos clients sur un continent passionnant et en pleine mutation.

Quelles sont les tendances particulières liées au marché ivoirien de l'assurance ?

Les années à venir seront pleines de défis pour la régularisation, la sécurisation et normalisation des pratiques du secteur.

Au titre de la régularisation, la mise en application stricte de l'article 13 du Code des Assurances impose aux entreprises de procéder au paiement des primes d'assurances avant la mise en place ou le renouvellement des contrats (conformément au principe du « cash before cover »).

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux, la Côte d'Ivoire a entamé depuis 2016 son processus de sécurisation. Ce dernier s'accroît de plus en plus avec l'obligation pour les sociétés locales de courtage voulant établir des relations d'affaires avec de grands acteurs internationaux ; de mettre en place des procédures de conformité et de due diligence. Au titre de la sécurisation des contrats, le premier pas a été lancé le 1^{er} janvier 2023, avec l'entrée en vigueur de l'attestation automobile digitale, dont le but principal est la lutte contre la fraude à l'assurance.

Au titre de la normalisation des pratiques du secteur, depuis fin 2022, on assiste à la multiplication des procédures de contrôle visant à confirmer l'application des ajustements sur les contrats d'assurances santé. L'objectif est de préserver l'équilibre de cette branche, en évitant les pratiques anti-concurrentielles semblables au dumping.

Pour tenir compte et anticiper ces évolutions, nous proposons aux opérateurs économiques présents en Côte d'Ivoire, de procéder à l'évaluation des risques de leurs entreprises par un audit de l'existant suivi de la maîtrise du placement de leur risque.

Au quotidien, OLEA met à la disposition de ses clients des outils de pilotages permettant aux décideurs d'avoir une visibilité locale et multi pays sur la gestion de leurs contrats quelques soit le risque (automobile, assurance de personnes, transport, construction etc.).

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Le centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) est le guichet unique de l'investissement en Côte d'Ivoire.
- > Bien choisir sa structure juridique (caractéristiques, fiscalité, formalités et coûts de création, modalités de création).
- > La Côte d'Ivoire est membre de l'OHADA.
- > Bien choisir la localisation physique de ses bureaux en fonction de son activité et solliciter les compétences des partenaires référencés « Solutions Team France Export » notamment pour l'hébergement et la domiciliation.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se faire connaître

LES PRINCIPAUX MEDIAS ET SUPPORTS MEDIAS

En Côte d'Ivoire, on distingue quatre principaux médias de communication : la télévision, la radio, la presse écrite et l'internet.

Le classement mondial de la liberté de la presse 2022 de Reporters sans frontières (RSF) a établi la situation relative de 180 pays au regard des performances en matière de pluralisme, d'indépendance des médias, de respect de la sécurité et de la liberté des journalistes. La France figure à la 26^e place et la Côte d'Ivoire a largement progressé à la 37^e place.

Les spots télévisés, radios et affichage grand public doivent être validés par le service de la communication publicitaire, qui est l'organe de réglementation des professions publicitaires en Côte d'Ivoire. Il travaille de concert avec les agences conseils agréées.

L'audience de la presse écrite se limite aux zones urbaines et à destination d'un public sélectionné, c'est pourquoi elle doit être accompagnée de la télévision et de la radio qui permettront de mieux expliquer et de relayer une information oralement au-delà des campagnes écrites. Ce type d'action est conseillé aux marques voulant toucher une large cible.

En Côte d'Ivoire, l'annonceur est soumis à la TVA de 18 % et à la TSP (taxe sur la publicité) de 3 % sur la base du chiffre d'affaires total taxable (art. 421 du code général des impôts ivoirien).

- **La télévision**

Elle est composée du service public et de l'offre satellitaire privée.

Le secteur public compte uniquement deux chaînes, qui émettent depuis Abidjan : la RTI 1 (Radiotélévision ivoirienne) et la RTI 2. La RTI 1 propose un programme très varié. La RTI 2, quant à elle, est plutôt consacrée à un public jeune. Les ressources financières de ces chaînes proviennent des recettes publicitaires, de la redevance audiovisuelle et des subventions de l'État.

Les publicités de ces chaînes télévisées sont gérées chacune par des régies publicitaires (RTI 1 : RTI Publicité), (RTI 2 : Cyclone). Ce département a pour mission d'identifier et d'exploiter toutes les possibilités de rentabilité offertes par les différents supports télévision et de la RTI. Les services publicitaires les plus coûteux sont les publireportages et prêt à diffuser (PAD) allant de 1 600 000 à près de 2 000 000 de FCFA HT pour en moyenne cinq minutes.

L'offre satellitaire privée est majoritairement occupée par les bouquets Orange TV et Canal+ (Tout Canal+, Évasion+, et les Chaînes Canal+) et couvre tout le territoire ivoirien. Canal+ propose aux téléspectateurs jusqu'à 328 chaînes (télés et radios) selon le bouquet

sélectionné. La TV d'Orange propose quant à elle plus de 35 chaînes TV nationales et internationales gratuites (et 200 en options).

- **La radio**

Elle est riche de nombreuses stations émettant en modulation de fréquence (FM).

- Les radios privées non commerciales : ce sont des radios de proximité, présentes à Abidjan et à l'intérieur du pays. Il y en a 165, telles que Cocody FM (98.50 MHz) ou Bonne santé (106.40 MHz) ;
- Les radios rurales : elles sont présentes dans les grandes régions du pays, comme Radio San Pedro (90.00 MHz) ;
- Les radios confessionnelles : elles sont de toutes les confessions religieuses dont évangélique, musulmane, catholique et sont au nombre de huit telles que Fréquence vie (89.40 MHz), Al-Bayane (95.70 MHz), Radio Espoir (102.80 MHz), ou encore Radio Nationale Catholique (102.50 MHz) ;
- Les radios commerciales privées : elles sont cinq, à savoir, Radio Jam (99.30 MHz), Nostalgie (101.10 MHz), Trace FM (95.0 MHz), Hit Radio (93.3 MHz) et Vibe Radio (94.6 MHz). Généralement, elles proposent des musiques contemporaines et des émissions à fort audimat ;
- Les radios écoles telles qu'Atlantique FM (107.20 MHz) et ISTC FM (103.80 MHz) ;
- Les radios étrangères : elles sont au nombre de trois, à savoir, RFI (Radio France internationale) (97.6 MHz), BBC (94.3 MHz), La voix de l'Amérique (99.0 MHz) ;
- La radio institutionnelle : ONUCI FM (96.00 MHz) ;
- Les radios d'État : elles ne sont que deux, à savoir, Radio CI (88.0 MHz) et Fréquence 2 (92.2 MHz).

- **La presse écrite**

La presse écrite est assez limitée en Côte d'Ivoire. De manière générale, les ventes des journaux sont plutôt faibles pour cette presse partisane. En effet, un journal acheté se retrouve vite très partagé. On surnomme les Ivoiriens des « titrologues », car ils se cantonnent souvent à la lecture des grands titres des journaux punaisés sur de grands contreplaqués. Toutefois, une frange des lecteurs (managers, chefs d'entreprise, décideurs de la place) achète quotidiennement les journaux.

On en distingue plusieurs types :

- **La presse quotidienne**

En Côte d'Ivoire, une vingtaine de journaux paraissent quotidiennement (dont deux quotidiens sportifs). La presse est présente sur les marchés et dans les kiosques de chaque quartier. Elle est très marquée politiquement.

La priorité est souvent donnée aux actualités nationales, régionales et en dernier lieu internationales. Le quotidien coûte 300 FCFA (0,36 EUR).

Les journaux sont classés par appartenance politique :

- Fraternité Matin : un journal gouvernemental, très proche du pouvoir en place, car il défend les actions de l'État. Il est le plus ancien (1964) et le seul à dépasser les 1 000 exemplaires quotidiens ;
- **Les journaux verts** : parti du RDR et du PDCI - RDA ;
- **Les journaux blancs** : neutre ou d'investigation ;
- **Les journaux bleus** : parti du FPI / pro Gbagbo.

Logo	Nom du journal	Pourcentage des ventes (%)	Appartenance politique
	Fraternité Matin	37	Journal d'État
	Le Nouveau Réveil	12	Journal vert
	Le Patriote	5	
	Soir Info	16	
	L'Inter	8	Journal blanc
	Notre Voie	1,5	Journal bleu
	Le Temps	6	

Source : les statistiques de vente des journaux en 2019 - Autorité Nationale de la Presse (ANP)

- **La presse hebdomadaire** : la plupart des journaux hebdomadaires traitent de sujets divers, tels que :
 - L'économie : ces journaux présentent la situation économique, les secteurs sur lesquels investir et les topos sur les bonnes affaires. Les principaux sont : Le Journal de l'économie et La Tribune de l'économie qui coûtent 500 FCFA (0,76 EUR) ;
 - Le sport : ces journaux donnent des informations sur le football ivoirien et international. Les Ivoiriens suivent le sport et surtout les nombreux joueurs ivoiriens évoluant à l'international qui font la fierté du pays. Les principaux clubs de football nationaux sont Les Aiglons et l'ASEC Mimosas.
- **La presse satirique** : L'Éléphant déchaîné est un bihebdomadaire qui paraît les mardi et vendredi et qui est très critique sur différents sujets liés à la gouvernance publique et à la gestion des affaires courantes du pays.
- **Les faits divers et presse people** : ces journaux donnent l'actualité des artistes nationaux et internationaux. Les Ivoiriens s'adonnent facilement aux potins, faits divers, histoires de sorcellerie et de mystère, sans oublier les histoires d'amour. Bref, des journaux pour « s'afférer » comme on le dit ici. Les principaux sont : Go magazine, Star Magazine, et Allo Police.
- **La presse mensuelle** : la plupart du temps, elle traite d'économie, d'actualité people, de sport, de santé, de cuisine, de mode et des bons plans. Ces magazines coûtent 1 500 ou 2 000 FCFA (3 EUR), bien que quelques-uns soient gratuits et possèdent leurs propres réseaux de distribution. Les principaux magazines sont :
 - Économie, management : PME Magazine, Tycoon ;
 - People : Life Magazine ;
 - Bons plans : Abidjan Planet, BAAB (gratuit) ;
 - Cuisine : Cordon Bleu.

Ces magazines vendent des espaces pour les publiereportages, les couvertures et autres. Il faut préalablement vérifier la cible de chaque magazine avant vos insertions, qui avoisinent les 500 000 à 600 000 FCFA (763 à 915 EUR).

- **Internet**

Il est devenu l'élément important à incorporer dans son plan de communication. En effet, Internet a connu une forte progression même s'il est centré sur une cible jeune, urbaine et lettrée. Les bannières publicitaires sont très répandues sur les sites d'information et de presse.

Les principaux sites sont :

- www.abidjan.net
- www.koaci.com
- www.lepointsur.com
- www.connectionivoirienne.net
- www.educarriere.ci

Les blogs ivoiriens sont d'autres moyens de rehausser votre image sur les différentes pages traitant de thèmes spécifiques. Vous pouvez aussi mettre en place un concept très rapide afin d'amener la cible à cliquer directement sur un lien.

De même, les réseaux sociaux sont les nouveaux médias populaires en Côte d'Ivoire. Avec l'appui de Community managers (cf. chapitre Trouver le bon partenaire commercial – e-commerce), ils relaient les plus grandes informations notamment sur Facebook, Twitter ou LinkedIn. Certains groupes sur Facebook, comme « Un consommateur averti en vaut deux (UCAEVD) », permettent de s'informer des produits et services et de tout ce qui nous entoure en Côte d'Ivoire : du guichet automatique d'une banque X défaillante, au service déplorable d'un commerce, ou encore aux atouts d'un nouveau produit-service. Les droits de réponse sont aussi possibles de la part des entreprises. Sur cette page, le client est vraiment roi, et le consommateur a souvent le dernier mot. Les entreprises doivent prendre en compte cette dimension. Attention aux faux pas !

- **Le plus en Côte d'Ivoire : l'affichage**

L'affichage est un support media très prisé. La ville d'Abidjan en regorge. C'est le support à privilégier pour se faire voir, certes coûteux mais il demeure très efficace. Il faut compter 150 000 FCFA (229 EUR) / 30 jours pour la location d'un panneau de 12 m². L'impression de l'affichage se monte à 50 000 FCFA (77 EUR) et varie en fonction des rapports que vous avez avec votre imprimeur. On compte aussi les 18 m², les affiches déroulantes, les affiches sur les façades des immeubles et autres emplacements stratégiques, tels que le mobilier urbain dans les aéroports, les abribus et les bus de la SOTRA. Il est nécessaire de traiter avec une régie publicitaire. L'entreprise française JC Decaux est présente en Côte d'Ivoire.

LES SUPPORTS NON-MEDIAS

C'est une autre forme de publicité, « une publicité masquée ». On retrouve le marketing direct avec son publipostage basé sur le bouche à oreille. Les informations circulent vite en Côte d'Ivoire, surtout lors de promotions et de nouvelles opportunités intéressantes.

On retrouve également la publicité sur lieu de vente qui dépend du secteur dans lequel on évolue. Beaucoup de structures de communication proposent des animations dans ce sens, dans les super et hypermarchés avec des vendeurs qualifiés. Rappelez-vous : « L'Ivoirien aime cadeau ! ».

Pour le street marketing, il y a des personnes en rollers très habiles et habillées à l'image de la marque, qui distribuent des flyers dans des lieux de forte affluence (devant les écoles, aux carrefours, etc.).

Enfin, la communication événementielle, le mécénat, le parrainage sont aussi d'autres atouts que vous pourrez exploiter.

LES RESEAUX SOCIAUX

Plus qu'un moyen de communication, d'expression et d'échanges, les réseaux sociaux paraissent aujourd'hui comme de véritables moyens de pression sociale en Côte d'Ivoire, avec entre 4,5 à 5 M d'utilisateurs répertoriés sur Facebook fin 2020. Si certains des internautes locaux l'utilisent à des fins professionnelles (communication publicitaire, recherche d'emplois, événementiel, etc.), beaucoup d'autres l'utilisent à des fins privées (rencontres, forums d'échanges, etc.).

Moins populaire, l'utilisation de Twitter a explosé à la fin de l'année 2010 (période de crise socio-politique post-électorale) et connaît une évolution croissante avec une communauté avertie et très connectée de divers profils : blogueurs, Community managers, journalistes, web entrepreneurs, développeurs, producteurs, rédacteurs de contenus, webdesigners, hommes politiques, sportifs, hommes de culture, etc. On dénombrait début 2020 près de 150 000 utilisateurs. À chaque élection, chaque contestation, chaque revendication, chaque événement culturel et sportif correspond son hashtag (mot-clé), les plus célèbres étant #CIV, #Kpakpatoya, #civ225, #Les200, etc.

Pour un usage professionnel, LinkedIn compte parmi les réseaux sociaux les plus utilisés.

Sur le plan essentiellement ludique et privé, WhatsApp, Viber, Instagram, YouTube, Google+, et plus récemment Snapchat/Signal enregistrent un succès important auprès des internautes installés sur le territoire ivoirien. Il n'est pas rare que WhatsApp, Viber et Skype soient utilisés dans le cadre des relations professionnelles, en raison notamment de la gratuité des communications.

FAIRE UN COMMUNIQUE DE PRESSE

Il est recommandé de recourir à un spécialiste des relations presse qui maîtrise l'ensemble des canaux de communication ainsi que les personnes à connaître pour maximiser l'impact de la campagne. La réalisation et la diffusion d'un communiqué de presse demeurent essentielles dans la mise en place d'une communication efficace, afin de communiquer sur ses produits et de se faire connaître auprès de clients potentiels.

Ci-dessous quelques étapes importantes :

- Recenser et bien cibler les journalistes des services économiques des quotidiens, hebdomadaires, mensuels... les journalistes spécialisés, les blogueurs des sites économiques ayant un fort impact et susceptibles de communiquer sur vos produits ;
- Les contacter et leur demander par mail s'ils sont d'accord ou non pour rédiger et publier votre communiqué ;
- Préparer un argumentaire sur les questions générales de votre entreprise et sur le point-clé de votre communiqué. N'oubliez pas d'y mentionner les coordonnées de la société. Soyez précis, concis et factuel, sans vous vanter et survendre le produit. L'idéal est de montrer que le produit ou service apporte de nouvelles possibilités

- pour les professionnels ivoiriens. En guise d'illustration, le communiqué peut être accompagné d'un ou deux visuels pouvant être repris par les rédacteurs ;
- Assurez-vous de la parution de votre article par les canaux choisis à travers des services de veille média.

RECOURIR A UNE AGENCE DE RELATIONS PUBLIQUES

Une agence de relations publiques agréée est indispensable pour une communication réussie. Les tarifs d'une agence varient en fonction de l'effectif de cette dernière, de sa renommée et des prestations réalisées. Les agences de relations publiques sont en mesure d'effectuer de nombreuses prestations telles que les lancements de produits, les insertions publicitaires, l'inauguration de locaux et tout type d'action promotionnelle mettant en valeur l'entreprise et son offre.

Si vous exportez pour la première fois, il serait avantageux d'avoir une base d'immersion locale, car la culture ivoirienne est l'une des plus diversifiées de la sous-région. Il faut avoir une bonne approche locale par les adaptations (si besoin) de l'existant. Il convient donc de travailler avec une agence locale (ou une agence expérimentée sur le continent) ayant déjà, outre la maîtrise du métier de publicitaire, une bonne connaissance du terrain pour évaluer ce qui fonctionnerait ou pas. Et cela, en fonction de la spécificité du produit à promouvoir.

Culturellement, les Ivoiriens sont très réceptifs aux opérations promotionnelles, d'exclusivité et à la récompense de leur fidélité. Les entreprises organisent régulièrement des actions promotionnelles ciblées, des soirées spéciales réservées à leurs clients, lors par exemple de la sortie d'un nouveau produit, de la mise en place de nouvelles collections, à l'ouverture d'un nouveau point de vente, à l'annonce des soldes, etc.

Concrètement, envoyer un brief de communication à l'agence en mentionnant vos attentes et objectifs, son budget. L'agence se chargera de formuler une proposition pour une action ou une création marketing.

Il est difficile d'évaluer le coût d'une campagne en fonction de ses ventes et de son image. Néanmoins, on est certain de toucher les bonnes cibles (pour un achat à court terme/à long terme, une recommandation). L'idéal est de lancer la préparation du terrain un mois avant la campagne officielle.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se faire payer

La Côte d'Ivoire est l'une des économies les plus performantes d'Afrique sur la dernière décennie. Ce dynamisme est confirmé par le niveau important des transactions économiques, avec le risque corrélatif d'un volume significatif d'incidents de paiements. Le niveau important des contentieux liés aux défauts de paiement a suscité une réponse normative multiforme destinée à faciliter le recouvrement simplifié des créances.

Les procédures simplifiées et ordinaires de recouvrement de créances sont notamment prévues par l'Acte Uniforme OHADA du 10 avril 1998 portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (L'« AUVE »). Ces procédures sont mises en œuvre par les juridictions commerciales dédiées aux opérateurs économiques. En Côte d'Ivoire, ces procédures simplifiées sont initiées, selon la nature de la procédure par-devant le Tribunal de Commerce d'Abidjan ou le Président de la juridiction statuant en matière d'urgence.

En marge de ces procédures judiciaires, l'attention peut être retenue par les garanties éventuellement souscrites par le débiteur, dont la mise en œuvre pourra faciliter le recouvrement. Le dispositif prévoit également et surtout la possibilité de pratiquer des saisies conservatoires ou exécutoires, en amont, en marge ou en aval des procédures judiciaires.

D'autres dispositions pratiques (préalables ou postérieures à la transaction) peuvent être utiles au recouvrement diligent et efficace des créances.

- **Les procédures de condamnation à paiement**

Suivant la nature de la créance et de ses pièces justificatives, le recouvrement des créances contractuelles peut être obtenu par le moyen d'une injonction de payer ou d'une procédure ordinaire de paiement.

La procédure d'injonction de payer est introduite lorsque la créance est certaine, liquide et exigible. Elle peut être introduite lorsque la créance a une cause contractuelle ou lorsque l'engagement résulte de l'émission ou de l'acceptation de tout effet de commerce, ou d'un chèque dont la provision s'est révélée inexistante ou insuffisante. L'hypothèse peut être celle d'une vente ou d'un bail à prix impayé. Ce peut être également et plus simplement le cas lorsque l'engagement résulte de l'émission ou de l'acceptation d'un effet de commerce ou d'un chèque revenu impayé.

Cette procédure est initiée par la voie d'une requête adressée au juge qui rend une ordonnance d'injonction de payer la somme due, ainsi que les intérêts et les frais de greffe. Il s'agit d'une procédure relativement rapide et peu coûteuse qui conserve la force exécutoire d'une condamnation ordinaire.

En marge de cette procédure, le créancier dispose des recours ordinaires en vue du recouvrement de sa créance, notamment lorsqu'il ne dispose pas de pièces justificatives évidentes ou que la relation contractuelle est complexe et nécessite un examen plus approfondi des obligations respectives des parties.

Préalablement à la condamnation, le créancier diligent peut faire pratiquer une saisie conservatoire sur les biens de son débiteur. Postérieurement à la condamnation, et en cas de non-paiement volontaire, le créancier peut entreprendre la vente des biens saisis en vue de se faire payer.

- **Les saisies conservatoires**

Parallèlement aux procédures judiciaires, le créancier titulaire d'une créance impayée peut, en cas de défaut de paiement dûment établi, d'un chèque ou d'un effet de commerce (traite, billet à ordre, etc.) impayé ou encore d'un loyer impayé, peut initier une saisie sur les comptes bancaires ou sur les biens meubles de son débiteur. Cette saisie est pratiquée sans délai, après éventuellement une mise en demeure ou un commandement resté sans effet. Cette saisie n'est soumise à aucune autorisation préalable du juge. En raison de la pression créée, cette procédure est susceptible de contraindre le débiteur au règlement rapide de sa dette.

A défaut des pièces sus-évoquées, le créancier peut solliciter l'autorisation du juge en vue de pratiquer une saisie s'il justifie d'un péril dans le recouvrement de sa créance. La procédure est relativement simple et rapide.

La saisie conservatoire pratiquée, dès le premier incident de paiement, permet de préserver le créancier contre une insolvabilité organisée par le débiteur, que pourrait favoriser la longueur des procédures.

- **Les garanties de paiement et autres dispositions pratiques**

Dans le cadre d'une relation d'affaires, le fournisseur n'est jamais à l'abri d'un impayé. Idéalement, le créancier a pris des dispositions lui permettant de se couvrir contre un tel incident, à travers notamment la souscription de garanties par le débiteur ou plus simplement par la signature d'une reconnaissance de dette directe ou indirecte (chèque, effet de commerce, etc.) ou encore par un contrat sous seing privé ou notarié.

L'Acte uniforme OHADA organisant les sûretés permet notamment au créancier d'obtenir de son cocontractant des sûretés telles que le cautionnement, les garanties autonomes, le droit de rétention, le gage, le nantissement ou l'hypothèque. Le recouvrement des créances est particulièrement facilité lorsque le créancier dispose d'une garantie.

D'autres dispositions pratiques peuvent également aider au recouvrement diligent de la créance. Il s'agit de dispositions usuelles particulièrement recommandées dans l'environnement local.

Il convient notamment de (i) vérifier auprès du greffe du tribunal de commerce l'identification complète du partenaire (numéro d'immatriculation au registre du commerce, numéro du compte contribuable, siège social, identité des associés et des dirigeants, etc.) ; (ii) vérifier la solvabilité du partenaire (revue des derniers bilans, attestation de régularité fiscale, etc.) ou encore (iii) vérifier les pouvoirs des dirigeants (statuts et procès-verbaux des organes sociaux pertinents).

Pour le surplus, il reviendra à l'avocat intervenant de conseiller les procédures les plus adaptées à la situation de la créance en recouvrement.

Si l'avocat intervient lors de la conclusion de la relation d'affaires, il pourra notamment vérifier pour le compte de l'opérateur les informations utiles et lui suggérer les solutions, clauses et garanties contractuelles les plus adaptées à l'environnement.

Le défaut des garanties ou informations ne constitue pas une entrave au recouvrement des créances. Les créances non établies par des pièces directes ou non soutenues par des garanties sont recouvrées suivant la procédure de base.

Une enquête d'identification ou de localisation ou encore une enquête de solvabilité peuvent être nécessaires dans certains cas.

Ces enquêtes pourront aider également lors de la phase terminale du processus de recouvrement constituée par les ventes sur saisies.

- **Les saisies exécutoires**

Lorsqu'une décision de condamnation est prononcée et devenue définitive après l'exercice des voies de recours ou à l'expiration des délais de recours, le créancier peut entreprendre la vente des biens déjà saisis (conservatoirement) ou pris en garantie.

Constituent des titres exécutoires selon l'AUVE, les décisions juridictionnelles revêtues de la formule exécutoire et celles qui sont exécutoires sur minutes ; les actes et décisions juridictionnelles étrangers ainsi que les sentences arbitrales déclarés exécutoires par une décision juridictionnelle, non susceptibles de recours suspensif d'exécution, de l'État dans lequel ce titre est invoqué ; les procès-verbaux de conciliation signés par le juge et les parties ; les actes notariés revêtus de la formule exécutoire ; les décisions auxquelles la loi nationale de chaque État partie attache les effets d'une décision judiciaire.

Dans l'hypothèse où aucune saisie ou garantie n'a été donnée, le créancier peut entreprendre directement la saisie puis la vente des biens de son débiteur.

Ces procédures sont relativement conformes aux standards internationaux.

FAIRE DES AFFAIRES DANS LE PAYS

Se protéger

PRESENTATION DES LOIS ET ORGANES

La législation ivoirienne garantit la protection des droits de propriété industrielle ainsi que des droits d'auteur grâce à des textes de lois conformes aux standards internationaux. Il existe deux lois nationales sur la protection intellectuelle : la première relative à la propriété littéraire et artistique, et la seconde relative à la lutte contre la contrefaçon et le piratage.

La Côte d'Ivoire est membre de l'**Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)** depuis 1977 dans le cadre des Accords de Bangui regroupant 17 États membres: **Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Bissau, Guinée Conakry, Guinée Équatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo**. Cet accord fait office de loi supranationale régissant pour les 17 pays membres les aspects législatifs relatifs à la propriété intellectuelle; il a été révisé une seconde fois afin de le rendre conforme au nouvel environnement juridique mondial et propice au développement économique et social des États membres de l'OAPI. Cette révision implique des modifications profondes qui devraient améliorer la fiabilité des titres, mieux garantir leur respect et faciliter la lutte contre la contrefaçon. Le siège de l'OAPI est situé à Yaoundé au Cameroun.

Ainsi la Côte d'Ivoire fait partie d'un **système de délivrance de titres régionaux** : un brevet, une marque, etc. déposés dans l'un des 17 pays sera délivré et procurera une protection territoriale sur l'ensemble de ces pays, ce qui est extrêmement avantageux.

Cependant, tout litige, toute atteinte à ces droits (contrefaçon) sera soumis à la juridiction du pays en question.

L'état ivoirien a également instauré :

- **L'Office ivoirien de la propriété de l'intellectuelle (OIFI)**, structure de liaison et assurant la représentation de l'OAPI en Côte d'Ivoire depuis février 2005 ;
- **Le Bureau ivoirien des droits d'auteur (BURIDA)** sous tutelle technique du ministère de la Culture en avril 1981.

LES BREVETS

• Définition et procédures

Le brevet protège une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique. L'invention doit être nouvelle, inventive et d'application industrielle.

En déposant votre brevet, vous obtenez des droits exclusifs d'exploitation pour une durée maximale de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles de maintien en

vigueur. Vous pouvez ainsi interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de votre invention effectuée sans votre autorisation dans le(s) pays dans le(s)quel(s) vous avez procédé au dépôt de votre brevet d'invention.

Toute personne physique, ou morale, peut déposer un brevet.

Pour se protéger en Côte d'Ivoire

Le dépôt auprès d'un pays de l'OAPI vaut dépôt dans chacun des pays membres et les titres délivrés sont valables dans tous les États membres. Le brevet vous procure ainsi un monopole d'exploitation de votre innovation dans les 17 pays de la zone OAPI.

Plusieurs voies de dépôt sont possibles :

- en respectant le délai de priorité (1 an), vous pouvez étendre la protection de votre demande de brevet déjà déposée en France ou ailleurs, directement auprès de l'OAPI ou via la voie internationale du PCT ;
- vous pouvez également vous protéger directement en Côte d'Ivoire.

Le dépôt d'une demande de brevet nécessite une préparation minutieuse. La qualité des documents que vous fournirez a une influence directe sur la protection qui vous sera accordée. Leur modification après le dépôt est strictement limitée. Le titre est délivré par l'OAPI sans examen au fond préalable ; il est ainsi recommandé de précéder le dépôt d'une recherche d'antériorité dans les bases de données brevets.

Le dossier de la demande de brevet peut être téléchargé sur le site de l'OAPI (www.oapi.int) et doit être déposé directement auprès de l'OAPI ou à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OAPI) situé au 1^{er} étage de l'Immeuble de l'Industrie, rue Lecœur à Abidjan ; l'OAPI transmettra à l'OAPI, mais les coûts resteront à votre charge. Le dépôt électronique sera prochainement mis en place. La désignation d'un mandataire est obligatoire lorsque le demandeur n'est ni établi, ni domicilié dans un État membre de l'OAPI. Attention cependant, les mandataires ivoiriens sont peu spécialisés en matière de brevets.

NB : auprès de l'OAPI, les certificats d'addition peuvent être déposés à tout moment pendant la durée du brevet ; ceux-ci permettent de protéger les perfectionnements ou additions apportées à votre invention pendant la durée de vie du brevet principal. La protection prend fin avec celle du brevet auquel il est rattaché.

NB : il est également possible de déposer un modèle d'utilité. Les modèles d'utilité, souvent appelés « petits brevets » sont considérés comme particulièrement indiqués pour les PME qui apportent des améliorations « mineures » à des produits existants ou les adaptent légèrement. La durée de protection est limitée à 10 ans à compter du dépôt.

- Coûts

1- Taxes pour l'obtention des brevets et de certificats d'addition

a) Dépôt de brevet couvrant la première année	225.000
b) Dépôt de certificat d'addition	285.000
c) Revendication de priorité, par priorité	63.000
d) Publication d'un brevet ou d'un certificat d'addition	365.000
e) Supplément par revendication au-delà de la 10e	45.000

f) Longueur du mémoire descriptif :

*de 11 à 20 pages dactylographiées ou de planches de dessins (format A4)	120.000
*de 21 à 30 pages ou planches	300.000
*de 31 à 40 pages ou planches	600.000
au-delà, à raison de 80.000 F.CFA par tranche de 10 pages ou planches indivises	

2 - Taxes pour le maintien en vigueur des brevets :

a) Annuités relatives au brevet

*de la 2e année à la 5e année, par année	220.000
*de la 6e année à la 10e année, par année	375.000
de la 11e année à la 15e année, par année	500.000
*de la 16e année à la 20e année, par année	650.000
b) Supplément pour paiement tardif d'annuité(s)	70.000

1- Taxes pour l'obtention d'un modèle d'utilités :

a) Dépôt d'un modèle d'utilité	20.000
b) Revendication de priorité, par priorité	25.000
c) Publication d'un modèle d'utilité	30.000
d) Supplément pour revendication au delà de la 10e	40.000
e) Modification ou rectification par erreur matérielle	18.000

2 - Taxes de maintien en vigueur :

a) Annuités relatives au modèle d'utilités :

-de la 2e à la 5e annuité	20.000
-de la 6e à la 10e annuité	35.000

Source : OAPI

- **Procédures judiciaires**

En cas de contrefaçon, le titulaire du brevet ou ses ayants droit peuvent pratiquer une saisie-contrefaçon et intenter par la suite une action en contrefaçon devant le tribunal. Dans le cas d'une importation de produits ou de procédés contrefaits, le titulaire du brevet ou ses ayants droit peuvent **s'adresser à l'Administration des douanes en vue de leur rétention et destruction ou au Comité National de lutte contre la contrefaçon (CNLC)**. La contrefaçon est un délit qui est puni d'une amende comprise entre 5 M et 30 M FCFA (7 634 à 45 800 EUR) et/ou d'un emprisonnement de un à trois ans.

- **Transmission et cession**

Les droits attachés à un brevet sont transmissibles en totalité ou en partie. Pour être valable, la transmission doit être constatée par écrit. Le titulaire d'un brevet peut également concéder à une personne physique ou morale une licence lui permettant d'exploiter l'invention brevetée dans la limite de la durée du brevet lui-même.

LES MARQUES

- **Définitions et procédures**

Une marque vous permet de faire connaître et reconnaître vos produits et services et de les distinguer de ceux de vos concurrents. Elle représente l'image de votre entreprise et est garante, aux yeux du public, d'une certaine constance de qualité. La marque est un bien précieux, un élément indispensable de votre stratégie industrielle et commerciale. Si vous ne la protégez pas, vous offrez à vos concurrents la possibilité de s'en emparer et de bénéficier de vos efforts à bon compte.

Le signe que vous allez choisir doit pouvoir être représenté graphiquement. Il peut prendre des formes variées telles qu'une marque « verbale » (mot, nom, slogan, chiffres, lettres, etc.), une marque « figurative » (dessin ou logo) ou une « marque semi-figurative », c'est à dire une combinaison des deux. Il faut également être attentif au bon choix des classes de produits et/ou services dans lesquelles vous souhaitez protéger votre marque.

En déposant votre marque, vous obtenez un monopole d'exploitation sur le territoire visé pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Vous êtes ainsi le seul à pouvoir l'utiliser, ce qui permet de mieux commercialiser et promouvoir vos produits et services. Vous pouvez vous défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi votre marque.

Toute personne physique ou morale peut déposer une marque.

Pour se protéger en Côte d'Ivoire

Le dépôt auprès d'un pays de l'OAPI vaut dépôt dans chacun des pays membres et les marques enregistrées sont valables dans tous les états membres. C'est une procédure avantageuse car vous disposez du monopole d'exploitation de votre marque dans les 17 pays de la zone OAPI.

Plusieurs voies de dépôt sont possibles :

- en respectant le délai de priorité (6 mois), vous pouvez étendre votre demande de marque déjà déposée en France ou ailleurs, soit directement auprès de l'OAPI soit via la voie internationale du système de Madrid ;
- vous pouvez également procéder à une demande d'enregistrement directement en Côte d'Ivoire.

Au préalable, il est conseillé de vérifier la disponibilité de la marque choisie ; vous pouvez ainsi de demander à l'OAPI de procéder à cette recherche (il vous en coûtera cependant 70 000 FCFA), ou bien procéder vous-même à cette recherche sur les bases TMView (<https://www.tmdn.org/tmview/welcome>).

Le dossier de la demande d'enregistrement de votre marque peut être téléchargé sur le site de l'OAPI (www.oapi.int) doit être déposé directement auprès de l'OAPI ou à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OAPI) situé au 1^{er} étage de l'Immeuble de l'Industrie, rue Lecœur, à Abidjan qui transmettra à l'OAPI. (Les coûts de transmission restant à votre charge).

La désignation d'un mandataire est obligatoire lorsque le demandeur n'est ni établi, ni domicilié dans un Etat membre de l'OAPI.

- Coûts

<u>LIBELLE :</u> Les taxes applicables en matière de marque de produits ou de services sont fixées comme suit	NOUVELLES TAXES EN FCFA <i>(1 euro = 655,957 FCFA)</i>
1. Taxes pour l'obtention de l'enregistrement d'une marque	
a) Dépôt et publication d'une demande d'enregistrement d'une marque (Pour une classe de produits ou de services)	360 000
b) Classe de produits ou de services auxquels s'applique la marque (Par classe au-delà de la 1 ^{ère} classe)	75 000
c) Revendication de la priorité d'un dépôt antérieur, par priorité	75 000
d) Dépôt de règlement déterminant les conditions d'emploi d'une marque collective	130 000
e) Dépôt de règlement déterminant les conditions d'emploi d'une marque collective de certification	130 000
f) Dépôt de règlement de copropriété d'une marque	130 000
g) Correction d'erreurs matérielles constatées aux mentions sur les formulaires	40 000
h) Correction d'erreurs matérielles constatées après publication	60 000
i) Demande divisionnaire	360 000
j) Pour les demandes divisionnaires : Taxe par classe de produits ou de services (Par classe au-delà de la 1 ^{ère} classe)	75 000
1. Taxe pour le renouvellement d'une marque	
a) Renouvellement de l'enregistrement d'une marque couvrant une classe	500 000
b) Supplément pour renouvellement tardif	130 000
c) Par classe de produits ou de services au-delà de la 1 ^{ère} classe	100 000
2. Taxe de restauration de droits, par restauration	
• Pour faute imputable au mandataire	650 000
• Pour autres circonstances indépendantes de la volonté du titulaire	375 000

Source : OAPI

- Procédures judiciaires

La notion de contrefaçon de marques est détaillée dans la loi n°2013-865 relative à la lutte contre la contrefaçon. En cas de contrefaçon, le titulaire de la marque ou ses ayants droit peuvent pratiquer une saisie-contrefaçon et intenter par la suite une action en contrefaçon devant le tribunal. Dans le cas d'une importation de produits ou de procédés contrefaits, le titulaire de la marque ou ses ayant droits peuvent s'adresser à l'Administration des douanes en vue de leur rétention et destruction ou au Comité National de lutte contre la contrefaçon (CNLC). Le montant de l'amende varie de 5 à 30 M FCFA (7 634 à 45 800 EUR) et/ou une peine d'emprisonnement pouvant aller de trois mois à deux ans.

- **Transmission des droits de licence**

Les droits attachés à une marque sont transmissibles en partie ou totalité. Ils doivent être constatés par écrit sous peine de nullité. Seules les transmissions de droit d'exploitation peuvent comporter une limitation de validité sur le territoire national de l'un des États membres. Le titulaire de la marque peut également céder une licence permettant d'utiliser l'ensemble des produits ou des services rattachés à cette marque.

- **Les noms de domaine**

Le nom de domaine, qui prend la forme désormais bien connue www.nomdedomainechoisi.fr (ou .ci, .com, .org, .net, etc.), est l'appellation identifiant un site internet, et constituant le moyen technique de localisation et d'accès aux pages de ce site internet :

- il se distingue de la marque car ce n'est pas un titre de propriété industrielle ;
- il se distingue du nom commercial car il n'identifie pas nécessairement la société ou le fonds de commerce qui lui est rattaché(e).

Mais, au même titre que la marque ou le nom d'une entreprise, le nom de domaine a acquis une valeur commerciale évidente et son utilisation représente, dans certains cas, un enjeu stratégique majeur.

C'est l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) qui est gestionnaire du domaine « .ci ». Et toute personne morale ou physique désirant créer un nom de domaine en « .ci » doit s'adresser à un Registrar qui réalise, pour son compte, les formalités auprès de l'ARTCI en vue de la création effective du nom de domaine.

LES DESSINS ET MODELES

- **Définition et procédures**

L'apparence d'un produit est susceptible de donner un avantage concurrentiel certain sur le marché. Un dessin ou modèle est constitué par les lignes, couleurs, formes, textures, matériaux ou ornementation d'un produit. Selon qu'il se matérialise par des éléments graphiques de deux dimensions, on parlera de dessins, ou de trois dimensions, on parlera de modèles. Un dessin ou modèle protège donc le design et l'apparence d'un produit.

Toute personne, physique ou morale, peut déposer un dessin et modèle industriel. **La durée de la protection en Côte d'Ivoire est de cinq ans. Elle est renouvelable deux fois.**

Le dépôt auprès d'un pays de l'OAPI vaut dépôt dans chacun des pays membres et les titres délivrés sont valables dans tous les états membres. C'est une procédure avantageuse car vous disposez du monopole d'exploitation de votre D&M dans les 17 pays de la zone OAPI.

Plusieurs voies de dépôt sont possibles :

- en respectant le délai de priorité (6 mois), vous pouvez étendre votre demande d'enregistrement de D&M déjà déposée en France ou ailleurs, soit directement auprès de l'OAPI soit via la voie internationale du système de La Haye ;

- vous pouvez également procéder à une demande d'enregistrement directement en Côte d'Ivoire.

Au préalable, il est conseillé de vérifier l'originalité du D&M.

Le dépôt du D&M donne lieu à la délivrance d'un certificat d'enregistrement. Le dossier de la demande d'enregistrement de votre D&M peut être téléchargé sur le site internet de l'OAPI (www.oapi.int) et doit être déposé directement auprès de l'OAPI ou à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIPI) situé au 1^{er} étage de l'Immeuble de l'Industrie, rue Lecœur à Abidjan, qui transmettra à l'OAPI (Les frais d'envoi restant à votre charge). La désignation d'un mandataire est obligatoire lorsque le demandeur n'est ni établi, ni domicilié dans un Etat membre de l'OAPI.

• Coûts

LIBELLE : Les taxes applicables en matière de dessin(s) ou modèles(s) industriel(s) sont fixées comme suit	NOUVELLES TAXES EN FCFA <i>(1 euro=655,957 FCFA)</i>
1. Taxes pour l'obtention de l'enregistrement de dessin(s) ou modèle(s) industriel(s)	
a) Dépôt et publication	
▪ Dépôt d'un dessin ou modèle	50 000
▪ Supplément par tranche indivise de dix (10) dessins ou modèles	10 000
▪ Publication d'une demande comportant jusqu'à cinq (5) vues	30 000
▪ Supplément de publication par tranche indivise de dix (10) vues	5 000
▪ Taxe spéciale par dépôt comportant un modèle unique sous forme de spécimen (objet en nature)	10 000
▪ Supplément de taxe spéciale par dépôt comportant plusieurs modèles sous forme de spécimens (objet en nature)	20 000
b) Revendication de priorité, par priorité revendiquée	35 000
c) Rectification d'erreurs matérielles avant publication	5 000
d) Rectification d'erreurs matérielles après publication	10 000

Source : OAPI

• Procédures judiciaires

Les sanctions en cas d'utilisation frauduleuse d'un dessin ou d'un modèle peuvent aller de 5 à 30 M FCFA (7 634 à 45 800 EUR) et/ou à une peine d'emprisonnement d'un à trois ans. Les tribunaux compétents peuvent confisquer les instruments ayant servi à la fabrication des objets.

- **Transmission et cession**

Les droits attachés à un dessin ou un modèle sont transmissibles en partie ou en totalité. Le titulaire peut également, par contrat, donner à toute personne physique ou morale une licence lui permettant d'utiliser les dessins et modèles dont la durée ne peut être supérieure à la durée de la protection maximale.

LES NOMS ET ENSEIGNES COMMERCIALES

- **Définition et procédures**

Un nom commercial est la dénomination sous laquelle est connu et exploité un établissement commercial, industriel, artisanal ou agricole. Ce nom peut constituer également une marque de produit ou de service, mais ne peut être un logo. Il donne lieu à la délivrance d'un certificat d'enregistrement.

Il est illicite d'utiliser, sur le territoire national de l'un des États membres, un nom commercial enregistré pour la même activité commerciale, industrielle, artisanale ou agricole que celle du titulaire du nom commercial enregistré, si cette utilisation est susceptible de créer une confusion entre les entreprises en cause.

L'enregistrement d'un nom commercial n'a d'effet que pour 10 ans, à compter de la date de dépôt ; toutefois, le droit conféré par l'enregistrement du nom commercial peut être conservé sans limitation de durée par des renouvellements successifs effectués tous les 10 ans.

Le dossier de la demande d'enregistrement du nom commercial peut être téléchargé sur le site de l'OAPI (www.oapi.int) et doit être déposé directement auprès de l'OAPI ou à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OAPI) situé au 1^{er} étage de l'Immeuble de l'Industrie, rue Lecœur, à Abidjan ou encore après du greffe du tribunal civil de son domicile.

- **Coûts**

1 - Taxes pour l'obtention de l'enregistrement des noms commerciaux :

a) Dépôt et publication d'un nom commercial :

- Personne physique	10.000
- Personne morale	20.000

b) Correction d'erreurs matérielles aux mentions portées sur la requête	5.000
--	-------

2 - Taxes de renouvellement des noms commerciaux :	
- Personne physique	10.000
- Personne morale	20.000
- Supplément pour renouvellement tardif :	
. Personne physique	3.000
. Personne morale	5.000

Source OAPI

- **Procédures judiciaires**

Seuls les noms commerciaux enregistrés peuvent faire l'objet de sanctions pénales. Toute utilisation illicite du nom ou de l'enseigne commerciale est passible de trois mois à un an d'emprisonnement et/ou 5 à 15 M FCFA (7 634 à 22 900 EUR) d'amende.

- **Transmissions et cession**

Le nom commercial ne peut être transmis ou cédé qu'avec l'établissement auquel il fait référence. La cession du nom de commercial doit être faite par écrit et requiert la signature des parties concernées.

LE DROIT D'AUTEUR

- **Définition**

« L'auteur de toute œuvre originale de l'esprit, littéraire et artistique jouit du seul fait de sa création d'un droit de propriété incorporelle, exclusif et opposable à tous. ».

Le droit d'auteur comprend le droit exclusif d'accomplir ou d'autoriser que soit accompli l'un quelconque des actes suivants : la reproduction de l'œuvre sous une forme matérielle quelconque, la communication de l'œuvre au public, la communication de l'œuvre radiodiffusée ou télévisée au public, la traduction ou adaptation de l'œuvre.

Tous les droits patrimoniaux sont protégés pendant la vie de l'auteur, et jusqu'à 70 ans après sa mort.

- **Bureau ivoirien du droit d'auteur (BURIDA)**

Le BURIDA est une **société de gestion collective, qui gère toutes les catégories de droits d'auteur et de droits voisins**. Il perçoit les redevances de droit d'auteur et les répartit au bénéfice de leurs titulaires qui pourront ainsi profiter du fruit de leur effort.

À ce jour, ce sont plus de 6 000 auteurs, producteurs et artistes interprètes qui ont confié au BURIDA la gestion de leurs droits. Le BURIDA gère un répertoire de plus 72 000 œuvres d'ordre musical, audiovisuel, littéraire, art de scène et arts graphiques et plastiques. Les organes du BURIDA sont l'assemblée générale, le conseil d'administration, la direction générale et le commissariat aux comptes.

Lorsque vous créez une œuvre, vous pouvez solliciter l'adhésion au BURIDA dès lors qu'elle fait l'objet d'exploitation. L'adhésion au BURIDA des auteurs d'œuvres musicales et audiovisuelles se fait en cinq étapes : la déclaration des œuvres ; l'analyse des commissions d'identification ; la constitution du dossier d'affiliation ; la signature du dossier d'admission par le PCA ; et enfin la signature de l'acte d'adhésion aux statuts avec le paiement de la part sociale dans le capital du BURIDA et acquisition de la carte de membre.

Par ailleurs, les auteurs déjà membres sont tenus de déclarer au BURIDA toute nouvelle œuvre créée.

- **Procédures judiciaires**

Toute violation entraîne des sanctions auprès des tribunaux (civil ou pénal), elles peuvent être financières ou aller jusqu'à la destruction des œuvres copiées. Des brigades culturelles d'intervention ont ainsi été créées.

La culture de la protection de la propriété intellectuelle n'est pas encore suffisamment répandue en Côte d'Ivoire.

À contrario, la contrefaçon est très présente sur le territoire, dans tous les secteurs d'activité, sur tous les étals : les médicaments, les produits alimentaires et notamment l'alcool, les pièces détachées électriques et automobiles qui provoquent des accidents parfois mortels ; les articles de sport, les articles textiles, les produits high tech et supports piratés qui nuisent à l'essor économique du pays. Même en Afrique, l'enjeu économique est grand : le ministère ivoirien de l'Économie a estimé les dommages subis à 780 Mds de FCFA par an.

Les récents efforts des autorités ivoiriennes en matière de lutte contre la contrefaçon laissent une lueur d'espoir pour les entreprises. Le Comité National de lutte contre la contrefaçon (CNLC), l'Unifab Abidjan sont des entités indispensables pour vous soutenir si vos produits sont copiés. Certaines actions peuvent être couronnées de succès, mais il faut savoir faire preuve d'une grande patience et ténacité.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- > Il existe un cadre juridique pour l'enregistrement des brevets, marques, dessins et modèles industriels, noms commercial et droits d'auteur.
- > Même en Afrique, il est important de protéger vos titres de propriété intellectuelle ; le système régional OAPI est avantageux car il vous permet, par une seule procédure, de couvrir 17 pays.
- > Si vous envisagez de procéder à un dépôt, n'oubliez pas d'effectuer une recherche d'antériorité au préalable.
- > La contrefaçon est très présente sur le territoire ivoirien ; si l'acquisition d'un titre est relativement simple et fiable, la défense de ses droits est plus difficile. Mais les dispositifs de lutte contre ce fléau se sont dernièrement étoffés pour plus d'efficacité.

3

CONTACTS UTILES



Accor Côte d'Ivoire en bref

8 hôtels à fin 2023 : 1 744 chambres, suites et appartements - Plus de 40 espaces de réunion modulables.
6 marques: Sofitel, Pullman, Mövenpick, Novotel, Adagio, Ibis

SOFITEL ABIDJAN HÔTEL IVOIRE



426 chambres, suites et appartements - 18 salles de réunions dont un auditorium de 1650 places - 4 restaurants : Le Toit d'Abidjan, La Brasserie, La Gourmandise, Le Jardin - 4 bars et piscines : Link Bar, Cacao lounge, Oasis Pool Lounge, Bar Le Jardin - Sofitel Spa et Fitness - Une galerie marchande - Un cinéma Majestic 3D - Un Casino Barrière Eléphant d'Or

Contacts : H8844@sofitel.com | (+225) 27 22 48 26 26

MÖVENPICK HOTEL ABIDJAN



160 chambres et suites - 4 salles de réunion - 1 restaurant "Le M Restaurant & Terrasse" - 1 bar à vin "Le Clos 54" - L'Executive Club avec son lounge situé au dernier étage - 1 centre de remise en forme ultramoderne ouvert 24h / 24

Contacts : hotel.abidjan@movenpick.com - (+225) 27 20 23 20 23

PULLMAN ABIDJAN



265 chambres dont 20 suites - 7 Salles de réunion modulables - 1 restaurant "AFIA" - 2 bars : Le Social et le Sélect - Pullman Spa Lounge et Pullman Fit Lounge

Contacts : H1146@accor.com | (+225) 27 20 30 20 20

NOVOTEL ABIDJAN



258 chambres dont 12 suites - 8 salles de réunion allant jusqu'à 350 personnes - 1 restaurant N'Restaurant - 1 bar N'Lounge - 1 salon de fitness - 1 Piscine - Play table for kids

Contacts : H0481@accor.com | (+225) 27 20 31 80 00

IBIS MARCORY ET IBIS PLATEAU DEVIENNENT IBIS STYLES ! ***



En 2023, les hôtels Ibis Marcory et Ibis Plateau changent d'enseigne et deviennent des Ibis Styles après les travaux de rénovation qui ont débuté fin 2022.

IBIS MARCORY

135 chambres - 3 salles de réunion - 1 bar et 1 restaurant - 1 piscine

Contacts: H0667@accor.com | (+225) 27 21 35 89 10

IBIS PLATEAU

190 chambres - 3 salles de réunion | 1 bar et 1 restaurant

Contacts: H0732@accor.com | (+225) 27 20 30 16 00

LE PREMIER ADAGIO APPART'HÔTEL D'AFRIQUE !

Deux nouveaux hôtels viennent enrichir le parc hôtelier d'Abidjan avec un Novotel et un Adagio Appart'hôtel sur le Boulevard Valéry Giscard d'Estaing.



CONTACTS UTILES

CABINETS ET AGENCES REFERENCES PAR BUSINESS FRANCE

Business France a référencé des acteurs proposant des prestations de services liées à l'ancrage commercial, complémentaires aux missions de l'Agence.

N'hésitez pas à visiter le [site Team France Export pour prendre connaissance de leurs services](#) et les contacter directement.



[CLIQUEZ SUR L'ICONE](#)

Des conditions préférentielles au profit des PME-ETI françaises orientées par la Team France Export peuvent être applicables, mentionnez la Team France Export dans votre message.

Pour toute question, écrivez à referencement@businessfrance.fr

À la date de publication du présent guide, la liste des entreprises référencées par Business France est présentée ci-après (liste mise à jour sur le site Team France Export).

- **Administration et gestion des filiales**

CABINET JLR	Rue Clément Ader, Zone 4C, 01 BP 1238 ABIDJAN 01 Pour entrer en contact, cliquez ici
CCI FRANCE CÔTE D'IVOIRE	Boulevard de Marseille, Bietry, 18 BP 189 ABIDJAN 18, Côte d'Ivoire Pour entrer en contact, cliquez ici
SALVEO WEST AFRICA	Immeuble Le Continental, ruelle B7 Rue du Lycée Technique Cocody Danga Sud, 08 BP 3158 ABIDJAN 08 Pour entrer en contact, cliquez ici

- **Représentation commerciale**

AFRICA SALES'UP	Rue du canal, Zone 4, Résidence Manouchka, Pharmacie Perusia ABIDJAN 01 Pour entrer en contact, cliquez ici
CONNECT SERVICES	Zone 4, 26 BP 1373 Abidjan Pour entrer en contact, cliquez ici

- Hébergement et domiciliation

CCI FRANCE CÔTE D'IVOIRE	Boulevard de Marseille, Bietry, 18 BP 189 ABIDJAN 18 Pour entrer en contact, cliquez ici
ROYAL WORK CLUB	Immeuble Arc-en-Ciel, Plateau ABIDJAN Pour entrer en contact, cliquez ici
SALVEO WEST AFRICA	Immeuble Le Continental, ruelle B7 Rue du Lycée Technique, Cocody Danga Sud, 08 BP 3158 ABIDJAN 08 Pour entrer en contact, cliquez ici

- Droit et fiscalité

CHAUVEAU ET ASSOCIES AVOCATS	29 Boulevard Clozel, Plateau, 01 BP 3586 ABIDJAN Pour entrer en contact, cliquez ici
SCOGESCONSEIL	Rue Clément Ader, Zone 4C, 01 BP 1238 ABIDJAN 01 Pour entrer en contact, cliquez ici

BANQUES, ASSURANCES, FONDS D'INVESTISSEMENT

- Banques

SOCIETE GÉNÉRALE CÔTE D'IVOIRE (SGCI)	5-7, Avenue Joseph Anoma, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 20 10 10 cotedivoire.societe- generale@socgen.com https://societegenerale.ci/fr/
BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN CÔTE D'IVOIRE (BICICI) Ex-filiale du groupe BNP- Paribas	https://www.bicici.com/

BANQUE ATLANTIQUE DE CÔTE D'IVOIRE	https://www.banqueatlantique.net/civ/
CITIBANK	https://www.citigroup.com/citi/about/countries-and-jurisdictions/ivory-coast.html
ECOBANK CÔTE D'IVOIRE	https://www.ecobank.com/ci/personal-banking/countries
NSIA BANQUE	https://www.groupensia.com/

- **Assurances**

OLEA ASSURANCE CÔTE D'IVOIRE	Cocody Lycée Technique Immeuble Élégance ABIDJAN Tél : +225 27 22 41 97 65 cotedivoire@olea-assurance.com www.olea.africa/cote-d-ivoire.php
ALLIANZ CÔTE D'IVOIRE	https://www.allianz.ci/
AXA ASSURANCES CÔTE D'IVOIRE	www.axa.ci/
SAHAM ASSURANCE	www.sahamassurance.ci/
SUNU ASSURANCES	www.sunu-group.com/fr/notrereseau/filiales/ci

- **Fonds d'investissement**

AMETHIS	15 rue des Lauriers Roses, Cocody Danga, ABIDJAN Tél : +225 27 20 30 73 73 info@amethis.com www.amethis.com
ADENIA PARTNERS	www.adenia.com/
ENEXUS	www.enexus-finance.com/fr

LOGISTIQUE

- Compagnies aériennes

AIR FRANCE	Ivoire Trade Center (ITC) Bvd Hassan II, Cocody ABIDJAN Tél : +225 27 22 55 86 86 mail.corporate.abj@airfrance.fr www.airfrance.ci
CORSAIR	Rue Augustin de Tessières, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 32 15 00 gsaci@corsair.fr www.corsair.ci/
AIR CÔTE D'IVOIRE	Place de la République, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 25 10 30 www.aircotedivoire.com
BRUSSELS AIRLINES	www.brusselsairlines.com
ETHIOPIAN AIRLINES	www.ethiopianairlines.com/ci/fr
ROYAL AIR MAROC	www.royalairmaroc.com/ci-fr

- Location de voiture / leasing / concessionnaire

NOVAGO CÔTE D'IVOIRE	Immeuble Auto24 – 3 ^e étage – rue des Brasseurs, Zone 3, ABIDJAN contact@voltacars.com https://novago.africa
CFAO MOTORS CÔTE D'IVOIRE	Rond-Point du CHU de Treichville - ABIDJAN Tél : +225 27 21 75 18 00 www.cfao-automotive.com
SOCIDA	Rue Pierre & Marie Curie – Zone 4 ABIDJAN www.socida.ci

TRACTAFRIC MOTORS CORPORATION	www.tractafrictmc-ci.com
LOC'HOPS	www.loc-hops.com
BONZO GROUP	bonzogroup.ci/

- **Hôtels**

SOFITEL HOTEL IVOIRE *****	Boulevard Hassan II, Cocody Ambassades ABIDJAN Tél : +225 27 22 48 26 26 H8844@sofitel.com www.all.accor.com/hotel/8844/index.fr.shtml
MOVENPICK HOTEL ABIDJAN *****	Avenue Terrasson de Fougères, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 23 20 23 hotel.abidjan@movenpick.com www.movenpick.com/fr/africa/ivory-coast/abidjan/
PULLMAN ABIDJAN *****	Rue Abdoulaye Fadiga, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 30 20 20 H1146@accor.com https://all.accor.com/hotel/1146/index.fr.shtml
NOVOTEL ABIDJAN ****	10, Avenue du Général de Gaulle, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 31 80 00 H0481@accor.com https://all.accor.com/hotel/0481/index.fr.shtml
IBIS ABIDJAN PLATEAU ***	7, boulevard Roume, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 30 16 00 H0732@accor.com https://all.accor.com/hotel/0732/index.fr.shtml
IBIS ABIDJAN MARCORY ***	Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, Marcory ABIDJAN Tél : +225 27 21 75 63 00 h0667@accor.com https://all.accor.com/hotel/0667/index.fr.shtml

HOTEL TIAMA *****	http://www.hotel.tiama.ci/
AZALAI HOTEL ABIDJAN ****	https://www.azalai.com/azalai-hotel-abidjan
HOTEL LE WAFUO ***	www.lewafou.com

- **Transporteurs, transitaires**

PORT AUTONOME D'ABIDJAN	Boulevard du Port, Treichville - ABIDJAN Tél : +225 27 21 23 80 00 info@portabidjan.ci www.portabidjan.ci
AFRICA GLOBAL LOGISTICS	Avenue Christiani, face à la FIF, Treichville ABIDJAN Tél : +225 27 21 22 04 20 Transport et logistique en Côte d'Ivoire - AGL - Africa Global Logistics (aglgroupe.com)
CMA CGM CÔTE D'IVOIRE	Rue Clément Ader, Galerie Square Center, Marcory Zone 4C - ABIDJAN Tél : +225 27 21 23 59 15 abd.gkouadio@cma-cgm.com CMA CGM Côte d'Ivoire - Bureaux & contacts (cma-cgm.fr)
MAERSK CÔTE D'IVOIRE	https://www.maersk.com/local-information/africa/ivory-coast

- **Sociétés de courrier rapide**

DHL INTERNATIONAL	www.dhl.com/ci-fr/home/obtenir-une-cotation.html
FACTOR EXPRESS	www.factorexpress-ci.com
FEDEX	https://www.fedex.com/en-ci/home.html
TOP CHRONO	www.topchrono.ci
PAPS CI	https://papslogistics.com/

- **Services des douanes**

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES	Place de la République, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 25 15 00 direction.generale@douanes.ci www.douanes.ci
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES	BOUAKÉ : +225 27 20 25 52 33 KORHOGO : +225 27 39 86 10 70 SAN PEDRO : +225 27 34 71 23 33

- **Importations – conformités**

BUREAU VERITAS	https://www.bureauveritas.ci/fr
APAVE CÔTE D'IVOIRE	www.apaveci.com/

PROMOTION - COMMUNICATION

- **Agence de communication, publicité, événementiel**

YES WE CANGE	Rue des Jardins, 2 plateaux / Vallon ABIDJAN Tél. : +225 07 79 86 21 61 et +225 07 47 67 99 48 julien@yeswecange.com https://yeswecange.com/
BLUE LIONS	Rue des Marjolaines, 4e étage bâtiment de droite, Zone 4 ABIDJAN Tél. : +225 07 79 04 12 25 www.bluelions.com
DIALOGUE PRODUCTION	Rue Cannebière, Résidence Capucine, Cocody Danga ABIDJAN Tél. : +225 27 22 44 42 90 mducoulombier@yahoo.fr www.dialprod.com/
VOODOO MEDIA	https://voodooogroup.africa/

- Principaux médias et agences de presse

VEILLEUR DES MÉDIAS	Voie Djiby, Nelson Mandela, Cocody, Angré 8 ^{ème} tranche – ABIDJAN Tél. : +225 27 22 50 04 23 www.veilleurdesmedias.com/
AGENCE FRANCE PRESSE (AFP)	Immeuble Azur, 3 ^{ème} étage, Avenue Crozet, Plateau – ABIDJAN Tél : +225 27 20 21 90 17 www.afp.com
CANAL+ GROUPE CÔTE D'IVOIRE	Immeuble Green Buro, Rue Viviane, Cocody Ambassades – ABIDJAN Tél : +225 27 22 48 07 00 canalplusciv@gmail.com www.canalplus-afrique.com/ci/
AGENCE IVOIRIENNE DE PRESSE (AIP)	Avenue Chardy, Plateau - ABIDJAN Tél : +225 27 20 30 34 89 aip@aip.ci www.aip.ci
FRATERNITÉ MATIN	Boulevard du Général de Gaulle, quartier 80 logements, Adjamé – ABIDJAN Tél : +225 27 20 30 60 21/00 regieweb@fratmat.info www.fratmat.info www.fratmat.info
RADIO NOSTALGIE	Immeuble le Paris, Avenue Chardy, Plateau - ABIDJAN Tél : +225 27 20 21 10 52 contact@nostalgie.ci www.nostalgie.ci
RADIO TÉLÉVISION IVOIRIENNE (RTI)	Boulevard Latrille, Maison de la Télévision, Cocody - ABIDJAN Tél : +225 27 22 40 12 50 info.rti@rti.ci www.rti.ci

- Évènements majeurs

AMBITION AFRICA	https://event.businessfrance.fr/ambition-africa/
CYBER AFRICA FORUM	https://www.cyberafricaforum.com/
AFRICALLIA	www.africallia.com
ARCHIBAT	accueil - archibat
SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES (SARA)	www.sara.ci
VIVA TECHNOLOGY	★ 2023 edition viva technology ★

REPRESENTATIONS FRANÇAISES

- Services de l'ambassade de France

AMBASSADE DE FRANCE	17, Rue Lecoœur, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 20 75 00 https://ci.ambafrance.org/-Francais
CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE	17, Rue Lecoœur, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 20 75 00 https://ci.ambafrance.org/-consulat

- Autres représentations françaises

BUSINESS FRANCE Directeur pour Afrique de l'Ouest : M. Jean-César LAMMERT	17, Rue Lecoœur, Plateau ABIDJAN (Entrée du Consulat Général de France) Tél : +225 27 20 20 75 34 abidjan@businessfrance.fr https://www.businessfrance.fr/
--	---

BPIFRANCE Coordinateur Afrique : M. Arnaud FLORIS	17, Rue Lecoœur, Plateau ABIDJAN (au sein du Bureau Business France) Tél : +225 27 20 20 75 39 abidjan@bpifrance.fr www.bpifrance.fr/
SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL Chef du SER : M. Daniel GALLISSAIRES	17, Rue Lecoœur, Plateau ABIDJAN (Entrée de l'Ambassade de France) Tél : +225 27 20 20 75 52 abidjan@dgtresor.gouv.fr www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/cote-divoire
CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE (CCEF) SECTION ABIDJAN Secrétaire général : M. Dominique GOUVERNAYRE	Tél. : +225 07 07 80 16 64 dominiquegouvernayre@yahoo.fr www.cnccef.org
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE FRANCE CÔTE D'IVOIRE (CCIFCI)	Boulevard de Marseille, près du Wafou, Bietry ABIDJAN Tél : +225 27 21 25 82 06 ccifci@ccifci.org www.ccifci.org/
CHAMBRE DE COMMERCE EUROPÉENNE (EUROCHAM)	Boulevard Lagunaire, immeuble N'Zarama, Plateau ABIDJAN Tel: +225 27 20 32 81 00 info@eurochamci.com www.eurochamci.com
CERCLE FRANÇAIS DES AFFAIRES EN CÔTE D'IVOIRE (CFACI)	Sécurocom, Rue des Alizées, Marcory Zone 4 ABIDJAN Tél : +225 07 48 82 78 17 contact@cfaci.org www.cfaci.org/
COFACE Représentante Côte d'Ivoire : Mme Angela KOUASSI	Immeuble AXA, entrée B, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 22 30 73 angela.yao-kouman@coface.com www.coface.ma

INSTITUTIONS

- Présidence de la République et ministères

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	Palais de la Présidence, Plateau - ABIDJAN Tél. : +225 27 21 27 97 27 infos@presidence.ci www.presidence.ci
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION AFRICAINNE ET DE LA DIASPORA	Boulevard Angoulvant, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 32 15 58 www.diplomatie.gouv.ci
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	Tour CAISTAB, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 21 43 03 www.agriculture.gouv.ci
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES PME	Tour Postel 2001, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 25 31 10 http://www.industrie.gouv.ci/
MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME	Tour A, Cité Administrative, Plateau - ABIDJAN Tél : +225 27 20 23 90 70 http://construction.gouv.ci/
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	Tour Postel 2001, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 30 25 26 www.finances.gouv.ci
MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	Tour Postel 2001, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 34 73 72 www.telecom.gouv.ci
MINISTÈRE DES MINES, DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE	Tour Postel 2001, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 21 30 89 http://mines.gouv.ci/

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE	Tour B, Cité Administrative, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 21 08 71 http://www.sante.gouv.ci/
MINISTÈRE DU TOURISME	Tour Postel 2001, Plateau ABIDJAN Tél : +225 27 20 22 59 49 http://www.tourisme.gouv.ci/

- **Administrations**

AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC DE CÔTE D'IVOIRE (ARTCI)	Marcory Anoumambo ABIDJAN Tél : +225 27 20 34 43 73 https://www.artci.ci/
AUTORITÉ NATIONALE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS (ANRMP)	Boulevard Arsène Usher Assouan, Cocody Riviera 3 ABIDJAN Tél. : +225 27 22 40 00 40 www.anrmp.ci
BUREAU NATIONAL D'ÉTUDES TECHNIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT (BNETD)	Boulevard Hassan II, Cocody ABIDJAN Tél. : +225 27 22 48 34 00 contact@bnetd.ci www.bnetd.ci
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE (CEPICI)	Immeuble Memanou, Boulevard Clozel, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 31 14 00 infos.cepici@cepici.ci www.cepici.gouv.ci
DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS	Cité financière, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 21 15 19 https://www.marchespublics.ci/
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES	Place de la République, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 25 15 00 http://www.douanes.ci/

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS	Tour E, Cité Administrative, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 21 10 90 https://www.dgi.gouv.ci/
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)	Tour C, Cité Administrative, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 33 88 60 http://www.ins.ci/
OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OIPi)	Rue des Jardins - Ilot 204, II Plateaux ABIDJAN Tél. : +225 27 20 33 53 43 info@oipi.ci www.oipi.ci

- **Organisations professionnelles**

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS DE CÔTE D'IVOIRE (APEX-CI)	Boulevard de la République, Immeuble Tropique, Plateau ABIDJAN Tél. : (+225) 20 30 25 30 contact@apex-ci.net http://www.apex-ci.net/
CGECI (CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES DE CÔTE D'IVOIRE)	La Maison de l'Entreprise, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 33 02 00 cgeci@cgeci.ci https://cgeci.com/
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'IVOIRE	Avenue Lamblin, face à la Grande mosquée du Plateau, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 33 30 00 http://www.chambragri.ci/
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CÔTE D'IVOIRE (CCI-CI)	6, avenue Joseph Anoma, Plateau ABIDJAN Tél. : +225 27 20 33 16 00 info@cci.ci www.cci.ci

LE PARTENAIRE DE CONFIANCE POUR ALLER PLUS LOIN

Des solutions de financement,
d'investissement et de gestion
pour votre entreprise.

Pour plus d'informations
appelez le 27 20 25 23 00



C'EST VOUS L'AVENIR



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CÔTE D'IVOIRE**

Société Générale Côte d'Ivoire - Abidjan 5 et 7 avenue Joseph Anoma - 01 BP 1355 Abidjan 01 - Société Anonyme avec Conseil d'Administration - au capital social de 15.555.555.000 Fcfa - RCCM CI-ABJ-1962-B-2641- Tel : 27 20 20 10 10 - satisfaction.client@socgen.com - www.societegenerale.ci

AUTRES INFORMATIONS DISPONIBLES

Retrouvez tous les titres de la collection « Guide des affaires » en suivant ce lien :

<https://www.businessfrance.fr/export-s-informer-tous-les-guides-des-affaires>

AUTRES SERVICES ET PRODUITS BUSINESS FRANCE

Pour répondre aux enjeux de votre développement international (vous informer, définir une stratégie export, sécuriser et financer votre opération export, acquérir de nouvelles compétences, prospecter, gagner en notoriété à l'international, renforcer votre présence à l'étranger et développer votre réseau), Business France propose 12 offres personnalisables de produits et services d'accompagnement.

Retrouvez le détail de nos offres sur :

www.businessfrance.fr/